

TRÉSOR

DIRECTION GÉNÉRALE

R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 4

Sommaire

| | |
|---|----|
| Préface | 4 |
| La direction en quelques mots | 6 |
| Les événements marquants | 8 |
| Les chiffres clés | 10 |
| 1. Contribuer à une Europe de la croissance plus forte et plus solidaire | 11 |
| 2. Préparer et mettre en œuvre les réformes du Gouvernement pour retrouver la croissance et développer l'emploi | 21 |
| 3. Défendre les intérêts économiques de la France dans le monde | 43 |
| 4. La DG Trésor, une direction qui s'adapte aux nouveaux enjeux pour mieux y répondre | 63 |
| Annexes | 77 |
| Organigramme de la direction générale du Trésor | |
| Cartographie du réseau international | |
| Glossaire | |
| Quelques publications parues en 2014 | |



© Ministères (SG – DH Simon)

Préface

L'année 2014 marque les dix ans de la fusion de la direction des relations économiques extérieures, de la direction de la prévision et de la direction du Trésor au sein de la direction générale du Trésor et de la politique économique, renommée direction générale du Trésor en 2010. Depuis dix ans, cette administration contribue activement, sous l'autorité des Ministres, aux politiques économiques et financières menées par l'État au plan national, européen et international, grâce notamment à l'implication et à la qualité des femmes et des hommes qui la composent, à l'étranger, en régions ou à Paris. À l'occasion de la publication de ce rapport d'activité, je tiens à rendre un hommage appuyé à mon prédécesseur, Ramon Fernandez, pour son action à la tête de la direction de mars 2009 à fin juin 2014.

Dans un contexte économique difficile caractérisé par une croissance encore trop faible, la direction générale du Trésor s'est employée en 2014, sous l'autorité de ses Ministres de tutelle, à poursuivre un triple objectif.

En premier lieu, la préparation et la mise en œuvre du nouvel agenda européen. La désignation d'une nouvelle Commission et d'un nouveau président du Conseil ont en effet été l'occasion pour la direction générale du Trésor de participer à la définition de la position française dans le cadre de la stratégie européenne jusqu'en 2019. Avec une priorité : faire de l'Union européenne un véritable moteur de croissance tout en préservant une trajectoire budgétaire sérieuse. Cet engagement de l'Europe, caractérisé notamment par l'adoption du plan Juncker pour relancer l'investissement, constitue un enjeu de taille pour les années à venir.

L'action européenne de la direction générale du Trésor en 2014 a en outre été marquée par les efforts entrepris pour consolider la zone euro et son modèle de gouvernance. La définition de l'orientation budgétaire agrégée de la zone euro a ainsi pris en compte la reprise timide de la croissance, la faiblesse de l'inflation et l'intensité des efforts des États membres en termes de réformes structurelles. La direction a également activement participé aux négociations liées au soutien à la Grèce, qui se sont poursuivies en 2015.

En matière d'intégration financière, la direction s'est mobilisée pour la finalisation des textes constitutifs de l'Union bancaire. Pour favoriser une mise en œuvre effective des dispositions européennes, elle a, dans le même temps, travaillé sur une application précise et rapide de la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

Le second axe prioritaire de l'action de la direction générale du Trésor en 2014 portait sur les réformes proposées aux Ministres pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et la compétitivité de notre économie, accroître le pouvoir d'achat, créer un environnement favorable au développement des entreprises ainsi que contribuer à la modernisation de l'action publique. La direction s'est particulièrement investie sur la renégociation de la convention d'assurance chômage, la remise à plat de la fiscalité des ménages ou encore le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

En matière de financement de l'économie, l'action de la direction a été marquée par l'installation du Haut conseil de stabilité financière, dont elle assure le secrétariat avec la Banque de France. Cette nouvelle instance joue désormais un rôle essentiel pour favoriser les échanges entre tous les acteurs concernés sur les principaux risques identifiés dans le secteur financier français.

En parallèle, la direction générale du Trésor s'est attachée à définir une stratégie de retour à l'équilibre des finances publiques et à la défendre devant le Haut Conseil des finances publiques. Avec l'Agence France Trésor, elle également a joué un rôle moteur dans la réalisation du programme de financement de l'État dans les meilleures conditions de sécurité et de coût pour le contribuable.

Le troisième grand objectif de l'année 2014 a été celui de la défense des intérêts économiques de la France dans le monde. Pour ce faire, la direction a contribué activement à la dynamique de régulation de la mondialisation et s'est pleinement engagée au service de la diplomatie économique. Les synergies entre la direction générale du Trésor et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international ont été renforcées au printemps 2014, à l'occasion du transfert du portefeuille commerce extérieur à ce dernier. Cette coopération a notamment été marquée par la création, à la fin de l'année 2014, de l'agence Business France, chargée de l'internationalisation des PME et ETI, de l'attractivité et de la promotion de l'image de la France à l'étranger.

Sous la présidence australienne du G20, la direction générale du Trésor a contribué à l'élaboration de propositions de compromis visant à renforcer la coordination économique et financière et à améliorer la résilience de l'économie mondiale, en matière, par exemple, de surveillance et de régulation du système bancaire parallèle et de lutte contre les pratiques d'optimisation fiscale agressive.

La préparation des négociations dans le cadre de la Conférence de Paris pour le climat de décembre 2015 (COP21) a mobilisé la direction dès 2014. Les équipes du Trésor ont ainsi mené à bien les négociations relatives au processus de primo-capitalisation du Fonds vert pour le climat, avec un objectif de dotation annuelle de 100 milliards de dollars d'ici 2020.

Enfin, en matière de politique commerciale, la direction a, par exemple, pris part aux négociations concernant l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis (dit « TTIP »). Elle a également agi en faveur de l'aide aux pays en développement, par exemple avec la signature d'un accord historique, sur l'encadrement des prêts, dans le cadre du Comité d'aide au développement, fin 2014.

Au service de ces trois objectifs stratégiques, que j'ai souhaité illustrer de quelques réalisations précises, les agents de la direction générale du Trésor se sont pleinement engagés dans leurs missions tout au long de l'année, avec la créativité et la motivation qui les caractérisent. Ils incarnent, collectivement, les quatre valeurs de cette direction : ouverture, loyauté, engagement et esprit d'équipe.

Bruno Bézard
Directeur général du Trésor

La direction en quelques mots...

Nos missions

- L'élaboration des **prévisions** économiques et le **conseil sur les politiques** économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel;
- **La régulation du financement** de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers;
- **Les négociations financières et commerciales** bilatérales et multilatérales et l'aide au développement;
- **Le soutien à l'export** et à l'investissement à l'étranger des entreprises.
- Par ailleurs, la direction générale du Trésor gère **la trésorerie et la dette de l'État** à travers l'Agence France Trésor (AFT).

Notre gouvernance

À la tête de la direction générale, Bruno Bézard, directeur général, a été secondé par Sandrine Duchêne, directrice générale adjointe, chef économiste et directrice des relations internationales.

Le directeur général anime le comité de direction qui réunit les chefs de service de la direction.

Les femmes et les hommes de la DG Trésor

Au 31 décembre 2014, la DG Trésor comptait **1 549 agents: 734** en administration centrale; **727** dans **109** pays étrangers au sein des **133** services économiques des ambassades de France et représentations françaises auprès des institutions européennes et internationales; **88** agents dans les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du

Travail et de l'Emploi (Dircecte). La direction présente la singularité de compter des personnels provenant d'une très grande diversité de corps administratifs et techniques, plus d'une quinzaine. Avec **95** nationalités différentes, c'est aussi cette diversité qui caractérise le réseau international, où près de la moitié des équipes est de nationalité étrangère.

La direction générale du Trésor est au service des Ministres pour leur proposer et conduire, sous leur autorité, la politique économique française, et la défendre en Europe et dans le monde.

Le réseau international et régional

Le réseau international de la direction générale du Trésor est constitué, au 31 décembre 2014, de **727** agents répartis sur **133 sites**. Les services économiques constituent la base de la diplomatie économique. Ils se mobilisent au service de l'appui à l'internationalisation des entreprises, concourent à l'attractivité de notre

pays et assurent la promotion des réformes en cours et de la politique économique du Gouvernement.

La DG Trésor est présente dans les 22 régions métropolitaines au sein des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte).

Nos valeurs

Elles doivent motiver les actions des collaborateurs de la direction, guider le comportement qui est attendu de tous. Elles qualifient la direction générale du Trésor et donnent un sens à sa réputation. Elles servent de repère dans le mode de gestion des dossiers. Elles doivent permettre d'avoir une vision commune de ce que sont les femmes et les hommes travaillant à la DG Trésor.

L'ouverture: c'est la conscience de la diversité des intérêts au sein de la société, à laquelle la DG Trésor doit être attentive, et la volonté de trouver l'équilibre optimal dans la recherche de l'intérêt général. C'est aussi la diversité des agents qui composent la direction et la conscience de la force qui en découle.

La loyauté: elle doit guider toutes les actions de la DG Trésor. Loyauté vis-à-vis des citoyens qui conduit à mettre au-

dessus de tout la recherche de l'intérêt général; loyauté vis-à-vis des autorités politiques qui implique de tout mettre en oeuvre pour répondre aux directives données; loyauté vis-à-vis de soi-même qui engage à faire des propositions impartiales résultant d'une réflexion rigoureuse.

L'engagement: c'est la volonté de mettre ses forces au service de l'intérêt général; c'est rechercher la modernisation de l'économie; c'est la volonté de proposer des solutions durables pour le bien de la collectivité et des générations futures.

L'esprit d'équipe: parce que quel que soit son poste, son grade, sa fonction, chacun a une contribution à apporter. Ce n'est pas la juxtaposition des compétences qui rend l'ensemble efficient, mais le mélange, l'interaction et le fait de tendre vers un idéal commun, en jouant collectif.

Événements marquants

Janvier

1^{er} janvier

Lancement des travaux relatifs à la refonte de la fiscalité

BPIFrance est désormais présente en Outre-mer

Entrée en vigueur de la réforme du système de préférences tarifaires généralisées de l'UE

14 janvier

Lancement du Pacte de responsabilité

20 janvier

Publication par le Haut conseil du financement de la protection sociale de la projection de long terme des dépenses de protection sociale

Février

27 février

Conférence des partenaires publics et privés du Sénégal

Mars

3 et 4 mars

Réunion du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE au niveau des hauts fonctionnaires (Paris)

4 mars

Mise en place d'un PEA-PME

5 mars

Promulgation de la LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

17 mars

Adoption de la loi sur la consommation

24 mars

Amicus Curiae de la France dans le litige entre l'Argentine et les fonds vautours

27 mars

Forum économique franco-chinois à Bercy à l'occasion de la visite à l'État en France du Président de la République populaire de Chine Xi Jinping célébrant le cinquantenaire des relations diplomatiques franco-chinoises

Avril

22 avril

2^e édition des Assises européennes du financement des entreprises, organisées à Lyon par le Ministère des finances et des comptes publics, le Ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, la BEI, PME Finance et la Région Rhône-Alpes

23 avril

Présentation en Conseil des ministres du Programme de Stabilité et du Programme National de Réforme

Mai

14 mai

Signature de la nouvelle convention d'assurance chômage applicable au 1^{er} juillet

15 mai

Publication du décret du 14 mai 2014 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable

29 mai

Accord entre l'Argentine et le Club de Paris sur l'apurement des 9,7 Md\$ d'arriérés

Juin

2 au 15 juin

Conférence sur le changement climatique à Bonn

3 juin

Réunion d'installation du Haut comité de stabilité financière (HCSF)

10 et 11 juin

Création et lancement d'une nouvelle OAT indexé sur l'inflation européenne à 15 ans (OAT€i), avec une demande qui a atteint 6 Md€ dont 3,5 Md€ ont été servis

13 juin

Remise au ministre des Finances et des Comptes publics du rapport sur la tarification des services bancaires dans les départements et collectivités d'outre-mer

16 juin

Installation du Comité « Place de Paris 2020 »

24 juin

L'État d'Israël devient le vingtième créancier du Club de Paris – et donc membre de plein droit – après une participation *ad hoc* depuis plus de 30 ans dans cette instance

27 juin

Adoption par le Conseil européen du « Programme stratégique pour l'Union à l'heure du changement »

Juillet

1^{er} juillet

Entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 mars 2014 sur la prévention des difficultés des entreprises

7 et 8 juillet

Conférence sociale

8 juillet

Publication du décret relatif à la séparation des activités bancaires

Publication de la loi du 7 juillet d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Elle vient achever les travaux sur le projet de loi développement

9 juillet

Ouverture des négociations par l'Union européenne et 13 autres membres de l'OMC en vue d'un accord sur le commerce des biens environnementaux

10 juillet

Signature de l'accord de protection des investissements entre la France et la Colombie

Paraphe à Accra au Ghana de l'accord de partenariat économique (APE) États d'Afrique de l'Ouest, CEDEAO et UEMOA

15 juillet

Paraphe à Pretoria en Afrique du Sud de l'APE SADC (Southern African Development Community)

30 juillet

Présentation par le Gouvernement du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

Août

8 août

Adoption par le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable du rapport « Sustainable development financing »

Septembre

8 septembre

1^{er} conseil d'administration de la Banque africaine de développement à Abidjan, dans le cadre du retour de la BAFD à son siège dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire

11 septembre

Installation de l'observatoire de l'inclusion bancaire

15 septembre

2^e édition du dialogue économique et financier de haut niveau franco-chinois, événement annuel qui s'est tenu pour la première fois à Paris. Il a été co-présidé par Michel Sapin et le vice-Premier ministre de la République populaire de Chine MA Kai (Bercy)

23 septembre

Sommet Ban Ki Moon au cours duquel le Président de la République française annonce le versement d'1 Md\$ au Fonds vert d'ici 2018

26 septembre

Avis du haut conseil des finances publiques sur le projet de loi de programmation des finances publiques

29 septembre

Adoption de la directive RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

Octobre

1^{er} octobre

Entrée en vigueur de l'encadrement juridique du financement participatif

L'AFT annonce son programme de financement pour l'année 2015 : 188 Md€ à émettre, avec une baisse des besoins de refinancement de l'année de 34,7 Md€ grâce à des rachats réalisés de gré à gré par l'AFT. Par ailleurs, 1,5 Md€ en 2014, et 4 Md€ en 2015, issus de la gestion active des participations de l'État, seront consacrés au désendettement

3 octobre

Réunion ministérielle de la Zone franc (Bercy)

7 et 8 octobre

Réunion du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE au niveau des hauts fonctionnaires (Paris)

16 octobre

Paraphe à Bruxelles de l'accord de partenariat économique (APE) CAE (Communauté d'Afrique de l'Est)

23 et 24 octobre

Conseil européen sur le climat

24 octobre

Sommet de la zone euro : lancement par les chefs d'État des travaux des présidents de la Commission, du Conseil européen, de l'Eurogroupe et de la Banque centrale européenne pour améliorer la gouvernance et renforcer « la coordination, la convergence et la solidarité » en zone euro

Novembre

4 novembre

Entrée en vigueur du premier pilier de l'Union bancaire : le mécanisme de surveillance unique (MSU)

5 novembre

Notification par la France des textes de transposition de la directive CRD IV

13 novembre

Les résultats de la douzième enquête en ligne auprès des clients des Spécialistes en Valeurs du Trésor réalisée par IEM Finance indiquent que la satisfaction des investisseurs sur le fonctionnement du marché français de la dette d'État n'a jamais été aussi élevée depuis le premier sondage en 2003 : 97,9 % des investisseurs se déclarent « très satisfait » ou « satisfait » en 2014 contre 95,2 % en 2013

15 et 16 novembre

Sommet des Chefs d'État du G20 à Brisbane en Australie

19 et 20 novembre

Conférence ministérielle sur le Fonds vert : la France confirme son engagement du 23 septembre

20 novembre

Organisation de la 2^e conférence du « Paris Forum », co-organisée par la Présidence australienne du G20

26 novembre

Présentation du Plan européen d'investissement par la Commission, avec l'établissement d'un Fonds européen d'investissements stratégiques

Décembre

1^{er} au 12 décembre

Conférence des Nations-Unies sur le climat

8 décembre

Adoption par les ministres des Finances de la zone euro de l'instrument permettant au Mécanisme européen de stabilité d'intervenir sous forme de recapitalisations directes en cas de risque pour la stabilité financière

9 décembre

Accord au Conseil ECOFIN sur les règles de calcul des contributions bancaires au Fonds de résolution unique

11 décembre

Présentation par le Gouvernement du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

15 et 16 décembre

Réunion du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE au niveau des ministres du Développement (Paris)

18 décembre

Lancement de la concertation pour la définition d'une stratégie sur les moyens de paiement

29 décembre

Loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019

Chiffres clés 2014

La DG Trésor compte **1 549** agents de **95** nationalités (au 31 décembre 2014)

734 agents

en centrale

727 agents

dans 109 pays,
au sein des 133 Services
économiques des ambassades de
France et représentations françaises
auprès des institutions européennes
et internationales

88 agents

dans les Directions Régionales
des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi (Direccte)

2431 notes

ont été rédigées
dont 1312 pour les Ministres

9690 M\$ de dettes

traitées par le Club de Paris

172 Md€ de titres à moyen et long terme

émis par l'Agence France Trésor

2,5 Md€ pour l'aide publique au développement

émanant de crédits et de dispositifs
gérés par la DG Trésor

12528 PME et ETI

bénéficiaires d'une assurance
prospection

12 études et démonstrateurs

financés dans 11 pays dans le cadre
du fonds d'étude et d'aide au secteur
privé (FASEP)

7 projets dans 5 pays (344 M€)

financés par la réserve pays
émergents (RPE)

6778 PME et ETI

bénéficiaires de prestations
d'Ubifrance ou utilisatrices
du volontariat international
en entreprises (VIE)



Eurogroupe de juillet 2014.

© Union européenne

1 Contribuer à une Europe de la croissance plus forte et plus solidaire

Proposer et mettre en œuvre sous l'autorité des Ministres des améliorations de l'architecture et de la gouvernance européenne pour une Europe créatrice de richesse, d'emplois et de solidarité est une priorité constante pour la DG Trésor.

L'année 2014 a été marquée à ce titre par la mise en œuvre de l'Union bancaire et par l'effort d'influence fructueux pour un rééquilibrage de la stratégie économique européenne, en faveur du soutien à la croissance et l'investissement via notamment l'utilisation des flexibilités du Pacte de stabilité et de croissance. La DG Trésor a également contribué au débat, y compris public, portant sur des pistes d'approfondissement de la zone euro.

S'agissant d'un cadre économique commun en Europe, des avancées en matière de réglementation prudentielle ont été obtenues en 2014, avec une poursuite des négociations sur la taxe sur les transactions financières et, en matière commerciale, notamment l'accord conclu avec le Canada et la poursuite des négociations sur le partenariat transatlantique avec les États-Unis.

- 
- ▶ La DG Trésor participe à la mise en œuvre opérationnelle de l'Union bancaire et à l'élaboration des positions françaises sur les priorités de l'UE

La DG Trésor contribue à la mise en place d'un cadre économique européen commun



Mettre en œuvre l'union bancaire



Avancée majeure de l'intégration financière européenne, la DG Trésor a contribué à la finalisation des textes constitutifs de l'Union bancaire et à l'adaptation du droit national pour permettre leur mise en œuvre effective. Ces textes éliminent notamment le cercle vicieux entre le risque bancaire et le risque souverain. L'Union bancaire, à laquelle tous les pays de la zone euro participent, repose sur deux piliers :

Pierre Moscovici, Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, à la Fiscalité et à l'Union douanière, Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics et Bruno Bézard, directeur général du Trésor, Eurogroupe de décembre 2014.
© Conseil de l'Union européenne

– le premier pilier consiste en un **Mécanisme de surveillance unique (MSU)** des banques de la zone euro qui associe la BCE et les superviseurs nationaux. Depuis le 4 novembre 2014, les 130 plus grands groupes bancaires de la zone euro, représentant 85 % des actifs de la zone, sont supervisés directement par la BCE. Préalablement, les banques sous supervision directe ont fait l'objet d'une revue de qualité de leurs actifs et d'un *stress-test*. La DG Trésor a préparé les textes adoptés en 2014 permettant d'adapter les dispositions législatives et réglementaires du code monétaire et financier aux dispositions du règlement MSU. Ce cadre rend possible notamment la coopération entre l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et la BCE dans l'exercice de leurs missions de surveillance prudentielle ;

– le second pilier est le **Mécanisme de résolution unique (MRU)**, qui introduit un cadre commun pour la gestion des défaillances bancaires en évitant de faire appel aux finances publiques et en préservant la stabilité financière. Le règlement établissant le MRU, publié le 15 juillet 2014, fixe les conditions dans lesquelles s'appliqueront, pour les pays participant à l'Union bancaire, les règles harmonisées fixées par la directive européenne sur le redressement et la résolution bancaire (BRRD), du 15 mai 2014. Le régime de résolution impose la participation préalable, à hauteur de 8 % du bilan, des actionnaires et des créanciers au renflouement interne de la banque défaillante (*bail-in*). Ce second pilier reposera sur un Conseil de résolution unique. Si les circonstances l'exigent, il aura à sa disposition les ressources du Fonds de résolution unique (FRU), dont la taille a été fixée à 1 % des dépôts couverts de l'ensemble des pays participant, soit environ 55Md€, et dont les ressources, prélevées

directement sur le secteur bancaire, seront mutualisées au fur et à mesure de la période d'abondement, de 2015 à 2023. La DG Trésor a négocié en 2014 une méthodologie de calcul des contributions au FRU qui conduise à un partage équitable de l'effort entre des secteurs bancaires pourtant encore très hétérogènes. La DG Trésor a également participé en 2014 à la procédure de ratification du projet de loi portant approbation de l'accord intergouvernemental concernant le transfert et la mutualisation des contributions au fonds de résolution unique, et aux travaux visant à mettre en place un soutien en liquidité au Fonds de résolution unique.

Promouvoir un rééquilibrage de la stratégie économique européenne à l'occasion de la nouvelle mandature



Martin Schulz, président du Parlement européen, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne et Donald Tusk président du Conseil de l'Union européenne.

© Georges Boulougouris, Union européenne

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement complet des institutions de l'UE – la Commission et le Parlement européen pour un mandat de cinq ans et le Président du Conseil européen (Donald Tusk) pour un mandat de deux ans et demi renouvelable une fois. Ces changements institutionnels ont donné l'occasion aux États membres et aux institutions de définir les priorités de l'UE et son plan d'action pour les cinq prochaines années. Le Conseil européen des chefs d'État et de Gouvernement a ainsi donné ses grandes orientations de travail à la nouvelle Commission le 27 juin 2014, en endossant un « Programme Stratégique pour l'Union à l'ère du Changement ».

La DG Trésor a activement participé à l'élaboration des positions françaises sur les priorités de l'UE et à leur promotion auprès des institutions et de nos partenaires européens, en matière économique, financière et sociale pour les 5 prochaines années. L'effort d'influence de la France a principalement porté sur le rééquilibrage de la stratégie économique européenne, en faveur du **soutien à la croissance et à l'investissement** au sein de l'UE et de la zone euro, afin que la crise ne conduise pas à un affaiblissement durable des capacités de production des économies européennes. Les premiers mois de la Commission de Jean-Claude Juncker, qui a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2014, ont démontré que les arguments développés par la DG Trésor avaient porté au sein des instances européennes.

Le principal résultat a été le lancement d'un **plan d'investissement** par la Commission le 26 novembre 2014, marqué par la création d'un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), bénéficiant notamment d'une garantie du budget de l'UE et géré par la Banque européenne d'investissement. Ce Fonds vise à mobiliser jusqu'à 315 Md€ de financements supplémentaires pour des projets de long terme et le financement des PME. Après un accord au Conseil ECOFIN en mars 2015, les discussions sont actuellement en cours avec le Parlement européen, en vue d'un lancement effectif du nouveau fonds à l'été 2015. Ce plan d'investissement vise à catalyser l'investissement privé en assurant une meilleure répartition du risque et en remédiant aux failles des marchés des capitaux. Il est complété par un volet « technique » reposant sur la création d'un pipeline de projets européens et d'un « hub » destiné à assurer une fonction de conseil auprès des investisseurs. Un volet « réformes » est également destiné à améliorer l'environnement réglementaire et le climat des affaires.

Flexibilités du Pacte de Stabilité et de Croissance

Après l'appel du Conseil européen de juin 2014 à « utiliser au mieux la flexibilité qu'offrent les règles actuelles du Pacte de stabilité et de croissance », le nouveau Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, s'est engagé à présenter des orientations concrètes dans son discours d'investiture au Parlement européen le 22 octobre 2014. La Commission a donc publié en janvier 2015 une communication sur la mise en œuvre des flexibilités du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC), qui précisait la prise en compte de la situation économique, des réformes structurelles et des investissements, notamment dans le cadre du plan Juncker.

La DG Trésor a été motrice dans ce débat tout au long de l'année 2014 : elle a soutenu la prise en compte de circonstances économiques dégradées afin que la consolidation budgétaire se fasse à un rythme compatible avec le retour de la croissance et de l'emploi dans l'ensemble des États membres de l'Union. Elle a aussi œuvré en faveur de la prise en compte de politiques favorisant la croissance de long terme, telles que les investissements et la mise en œuvre de réformes améliorant le fonctionnement de l'économie.

Ces éléments ont d'ores et déjà des conséquences concrètes, même si des discussions se poursuivent actuellement au niveau technique sur la base des propositions de la Commission. Ainsi, les exigences en termes de consolidation budgétaire de plusieurs États membres dans le volet préventif du PSC ont été réduites pour les années 2014 et 2015 en raison de leur situation économique encore dégradée, et l'Italie a pu obtenir un ralentissement du rythme de consolidation budgétaire pour l'année 2016 en échange de la présentation d'un plan de réforme détaillé. La France a également bénéficié dans une certaine mesure de ces avancées. En effet, malgré les efforts budgétaires réalisés depuis 2013, en ligne avec la recommandation du Conseil du juin 2013, les circonstances économiques n'ont pas permis de ramener le déficit sous les 3 % en 2015. La Commission européenne a ainsi proposé en 2015 un nouveau délai de deux ans, amenant le retour sous les 3 % à 2017, pour ne pas freiner la reprise en cours et pour tenir compte du plan de réformes présenté par le Gouvernement en février 2015.

L'application de la gouvernance économique européenne a également été au cœur de l'action européenne de la DG Trésor. Dans un contexte marqué par une reprise économique encore fragile et la faiblesse de l'inflation, le soutien à l'investissement, la bonne coordination des politiques économiques et l'approfondissement des réformes structurelles ont été au cœur des discussions. En témoigne l'appel du Conseil européen à « utiliser au mieux la flexibilité qu'offrent les règles actuelles du Pacte de stabilité et de croissance » en juin 2014. La DG Trésor a en particulier défendu la nécessité d'une **meilleure coordination des politiques budgétaires** des États membres de la zone euro. L'objectif est de proposer une orientation budgétaire agrégée de la zone euro adaptée au cycle économique, et, pour cela, issue d'une analyse globale et pas uniquement d'une somme des efforts respectifs de chaque État, débat dont témoigne notamment le Rapport annuel de croissance publié par la Commission en novembre 2014. Enfin, la DG Trésor a participé à l'exercice initié par le Sommet de la zone euro du 24 octobre 2014 sur l'avenir de la zone euro et le renforcement de « la coordination, la convergence et la solidarité », pour lequel les présidents de la Commission, du Conseil européen, de la BCE, de l'Eurogroupe et du Parlement européen ont remis leurs propositions le 22 juin 2015.

Contribuer au débat public sur l'approfondissement de la zone euro

La DG Trésor a contribué à la réflexion publique sur l'avenir de la zone euro en alimentant la réflexion par des publications (Trésor éco), la participation à des colloques et conférences et



la rencontre avec des acteurs institutionnels (Commission européenne, BMF, OCDE, FMI...) et de la société civile (Think tank, centres de recherche).

Prolongeant le travail initié sur un budget pour la zone euro (Trésor Eco d'octobre 2013), la DG Trésor a publié en juin 2014 un Trésor-Eco approfondissant la possibilité d'une « assurance-chômage pour la zone euro », qui jouerait le rôle d'assurance commune contre les chocs macroéconomiques. Elle a ensuite participé à une conférence organisée par le Direction Emploi de la Commission Européenne et

la Bertelsmann Foundation à Bruxelles le 20 juin 2014 sur la réflexion autour d'un mécanisme européen d'assurance chômage. Un séminaire conjoint OFCE et DG Trésor avait eu lieu sur ce thème ainsi que celui relatif à la construction d'un budget commun pour la zone euro dès mars 2014.



La DG Trésor participe à la mise en œuvre opérationnelle de l'Union bancaire et à l'élaboration des positions françaises sur les priorités de l'UE



La DG Trésor contribue à la mise en place d'un cadre économique européen commun



Mettre en œuvre en France le cadre européen du secteur bancaire et financier



Renforcement de la solidité des banques par la transposition de la directive CRD4

Le 5 novembre 2014, la France a notifié à la Commission européenne l'intégralité des textes nationaux de transposition de la directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« directive CRD4 »). C'est l'aboutissement d'un travail mené par la DG Trésor pour mettre en œuvre en France la déclinaison européenne des accords internationaux dits « Bâle 3 ». Ils prévoient le renforcement et l'harmonisation des exigences en fonds propres et l'introduction de normes de liquidité pour le secteur bancaire. Le paquet « CRD4 » comprend plusieurs autres mesures d'harmonisation des pratiques européennes, notamment en matière d'agrément, de gouvernance, y compris en matière de politiques de rémunérations, de supervision et de sanctions.

La France a également notifié les textes de transposition de la directive 2011/89/UE du 16 novembre 2011 concernant la surveillance complémentaire des entités financières des conglomerats financiers (directive « Ficod »). Cette directive prévoit en particulier une redéfinition des critères d'identification des conglomerats, l'approfondissement de leur surveillance (i.e. amélioration de la transparence, possibilité de réaliser des tests de résistance, mise en place de normes techniques contraignantes européennes) et l'extension du périmètre de surveillance aux gestionnaires de fonds alternatifs.

Préparation de la mise en œuvre de la directive Solvabilité 2 pour améliorer la réglementation prudentielle de l'assurance

Après l'accord politique de 2013 matérialisé par la directive Omnibus2 du 16 avril 2014 sur les adaptations nécessaires de la directive Solvabilité II, le Gouvernement a obtenu une habilitation à transposer par ordonnance cette directive révisée (loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne du 30 décembre 2014). Dans la lignée de Bâle 3 pour les banques, Solvabilité II réforme la réglementation pru-

*Conférence conjointe Commission européenne/Banque centrale européenne sur la stabilité et l'intégration financières européennes. Jonathan Hill, à gauche, et Jonathan Faull, directeur général de la DG « Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux » de la CE.
© Union européenne, 2015*

dentielle s'appliquant au secteur de l'assurance. La DG Trésor a pris en charge le processus de transposition qui doit permettre l'adoption des textes au cours de l'année 2015 pour une date d'entrée en application fixée au 1^{er} janvier 2016. Son objectif est d'encourager les organismes à mieux connaître et à évaluer leurs risques et ainsi, d'adapter les exigences réglementaires à ces risques.

Promouvoir une taxe sur les transactions financières qui préserve le financement de notre tissu économique tout en contribuant au financement du développement

Depuis plusieurs années, la France s'est engagée en faveur de l'institution d'une taxe sur les transactions financières internationale (TTF). Dès 2012, la France avait d'ailleurs adopté une TTF nationale. Les négociations relatives à la création d'une taxe européenne sur les transactions financières dans le cadre d'une coopération renforcée (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Portugal, Grèce, Autriche, Slovaquie, Estonie et France) ont commencé en 2013 se sont poursuivies en 2014.

La France a poursuivi son rôle moteur dans ces négociations menées par la DG Trésor conjointement avec la direction de la législation fiscale, en particulier en avançant une proposition de compromis en fin d'année, sur le fondement d'une tribune du ministre des Finances publiée dans la presse le 3 novembre 2014. L'objectif était de trouver un accord sur une première étape réa-

liste et consensuelle « qui préserve et protège la bonne finance et le financement de notre tissu économique, tout en apportant une contribution significative au financement d'actions en faveur du développement ». Cette proposition de compromis n'a toutefois pas permis de trouver un accord avec l'ensemble de nos partenaires de la coopération renforcée. Aussi, les négociations relatives à la TTF européenne pouvaient sembler bloquées en décembre 2014, avant qu'elles ne soient relancées à l'initiative de la France début 2015. Le Président de la République a en effet demandé lors d'une allocution

de rentrée que les ministres des Finances soient réunis dès janvier sur ce sujet, pour qu'une TTF européenne soit mise en œuvre en 2016, au plus tard en 2017, sur le fondement d'une assiette large et de taux faibles. Le Ministre a ainsi relancé les négociations européennes sur la base de ces orientations. La France, associant la direction de la législation fiscale et la DG Trésor, participe très activement aux travaux techniques afin de faciliter l'objectif politique de trouver rapidement un accord global sur ce sujet.

Défendre les intérêts offensifs et défensifs de la France dans les négociations commerciales

Promouvoir les intérêts français dans les accords de libre-échange

En 2014, plusieurs négociations d'accords de libre-échange conduites par l'Union européenne ont connu des avancées importantes : signature et mise en œuvre des accords avec la Moldavie et la Géorgie ; signature de l'accord avec l'Ukraine (mise en œuvre reportée en raison du contexte politique) ; finalisation des négociations pour le Canada, Singapour, l'Equateur, l'Afrique de l'ouest, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, laissant espérer une mise en œuvre prochaine de ces accords ; poursuite des négociations avec les États-Unis, le Japon, le Vietnam notamment. La DG Trésor participe activement à l'élaboration des positions de négociation de la Commission et à la défense des intérêts français, tant offensifs que défensifs dans toutes ces négociations.

S'agissant de l'**accord conclu en 2014 avec le Canada**, il permettra, dès son application, de créer de nombreuses opportunités pour les opérateurs et aura un impact positif en termes de croissance et d'emplois. La visite du Président de la République au Canada en novembre 2014 a été l'occasion de rappeler l'attachement de la France à cet accord et d'appeler à sa rapide



Sommet Canada-Union européenne à Toronto le 26 septembre 2014. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, Herman van Rompuy, président du Conseil européen, et Stephen Harper, Premier ministre du Canada.

© Services du Premier ministre du Canada

mise en œuvre. L'accord prévoit notamment un accès amélioré aux marchés publics canadiens, l'ouverture des secteurs des services maritimes et postaux, le respect du principe de l'exclusion des services audiovisuels. Le volet agricole négocié présente plusieurs points positifs : un contingent exempt de droits de douane pour les fromages européens ; la consolidation de l'accord bilatéral sur les vins de 2003 ; la protection supplémentaire de 42 indications géographiques françaises (hors vins et spiritueux) ; et des démarches administratives simplifiées grâce à des certifications sanitaires et phytosanitaires allégées.



14 mars 2014: 4^e round de négociations sur le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement entre l'UE et les États-Unis. Dan Mullaney, Chief US Negotiator for the Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP), and Ignacio Garcia Bercero, Chief EU Negotiator for the TTIP.

© Union européenne

Après huit sessions de négociation, les négociations du **Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement entre l'UE et les États-Unis** ont permis à ce stade d'identifier les objectifs de négociation des deux partenaires, dans un contexte politique de changement de commissaire côté européen et d'élections de mi-mandat aux États-Unis. La prise de fonction de la nouvelle commissaire fin 2014 a permis de relancer les discussions. La DG Trésor œuvre pour préserver l'ambition de cette négociation en matière d'accès aux marchés publics américains, d'ouverture des services, de protection des indications géographiques et d'abaissement des barrières non-tarifaires américaines, dans le respect de nos sensibilités (audiovisuelles et agricoles notamment). La transparence de cette négociation a été accrue, au travers d'une communication renforcée avec le Comité de suivi réunissant autour du Secrétaire d'État au Commerce extérieur la société civile et les parlementaires; la publication du mandat de négociation, réclamée par la France de longue date, a été obtenue en octobre 2014.

Point d'étape sur les accords de partenariat économique

Les accords de partenariat économique (APE) sont des accords de commerce et de développement comprenant des engagements asymétriques en faveur des pays partenaires de l'UE (pays ACP - Afrique, Caraïbes, Pacifique). La Commission a en parallèle engagé des négociations bilatérales d'APE *intérimaires*, avec les pays qui le souhaitent, afin de progresser à terme vers un accord régional. Trois APE *intérimaires* sont appliqués: en Asie, l'un avec les Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée; en Afrique, l'un avec Cameroun et l'autre avec 4 pays (Madagascar, Maurice, Seychelles, Zimbabwe).

Si un APE *régional* est déjà en application provisoire avec les pays du Cariforum depuis 2009, l'année 2014 a été marquée par la fin des négociations et le paraphe de 3 autres accords régionaux avec l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est. L'APE UE-Afrique de l'Ouest a été signé par l'UE, le 12 décembre 2014. La DG Trésor a assuré le suivi de ces négociations et veillera à l'application des APE, notamment du volet commercial. Ainsi, l'UE et la France doivent désormais œuvrer pour que les procédures de signature et de ratification soient menées à bien pour assurer la mise en œuvre de ces accords.

Point d'étape sur les accords de protection des investissements entre États

Au plan européen, des volets « protection des investissements » figurent dans les accords en cours de négociation (en particulier le TTIP*) ou en voie d'être ratifiés (en particulier le CETA**).

Dans le cadre de ces négociations, et conformément à la position défendue par la France, la DG Trésor contribue à la réflexion sur l'instauration de nouvelles modalités de règlement des différends entre investisseurs et État, plus protectrices du droit à réguler des États, et répondant à des conditions rigoureuses en matière d'éthique et de prévention des conflits d'intérêts. Le fonctionnement de ces mécanismes doit être plus transparent et un dispositif d'appel doit être prévu.

En outre, les négociations ont été engagées avec la Chine en vue d'un Accord de Protection des Investissements (API) ambitieux, qui comportera également un volet dédié aux services, au « développement durable », ainsi qu'un volet relatif aux conditions d'établissement des investissements. Après quatre cycles de négociation depuis janvier 2014, les discussions vont s'intensifier.

Sur le plan réglementaire, l'UE a adopté le Règlement n° 912/2014 établissant les règles de répartition de la responsabilité financière entre l'Union et un État membre dans le cas d'arbitrage investisseur-État sur le fondement d'un accord conclu par l'UE.

Au plan bilatéral, l'API entre la France et la Colombie a été signé le 10 juillet 2014 à Bogota. Cet accord entrera officiellement en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par les parlements des deux pays et soumis à l'examen de la cour constitutionnelle de Colombie. Le processus est en cours. Il viendra alors compléter le réseau français d'API qui est déjà l'un des plus denses au monde, avec 96 traités aujourd'hui en vigueur.

* Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI) ou Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) entre l'Union européenne et les États-Unis

** Accord économique et commercial global (AECG) ou Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) entre l'Union européenne et le Canada



Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et Bruno Bézard, directeur général du Trésor.

© Ministères (SG - D.-H. Simon)

Préparer et mettre en œuvre les réformes du Gouvernement pour retrouver la croissance et développer l'emploi

En 2014, la trajectoire de finances publiques a été adaptée pour tenir compte du contexte conjoncturel moins porteur et de la faiblesse de l'inflation. Les analyses et prévisions économiques et de finances publiques ont été présentées notamment au Haut Conseil des Finances Publiques, saisi pour la première fois sur une loi de programmation pluriannuelle (2014-2019). En parallèle, la stratégie d'émission de dette de l'Agence France Trésor a été adaptée au contexte exceptionnel de taux d'intérêt bas.

En matière de régulation du financement de l'économie, l'année a été marquée notamment par l'amplification des travaux sur la stabilité financière et la poursuite des réformes de la fiscalité de l'épargne et des produits d'épargne. L'action de la DG Trésor s'est également attachée à simplifier les procédures pour les entreprises, développer les informations sur leur responsabilité sociale, aider celles en difficulté, ainsi qu'à renforcer la protection des consommateurs de services financiers. La DG Trésor s'est également fortement impliquée dans la préparation de réformes globales en faveur de la compétitivité, de l'emploi et d'une croissance durable.




La DG Trésor veille
à la soutenabilité des finances
publiques pour restaurer
la confiance et pour permettre
une fiscalité plus favorable
à la croissance et à l'emploi

La DG Trésor veille à la régulation
du financement de l'économie

La DG Trésor participe
à la stratégie de réforme du pays



Veiller à la soutenabilité des finances publiques et à une fiscalité en faveur de la croissance et de l'emploi



Christian Eckert, secrétaire d'État au Budget
auprès du ministre des Finances et des Comptes publics.
Présentation du projet de loi de finances 2015.

© Ministères (SG - A. Salesse)

Consolider la nouvelle gouvernance des finances publiques en France

Le Haut Conseil des Finances Publiques, créé en mars 2013, a consolidé en 2014 sa place dans la gouvernance des finances publiques. L'année 2014 a été en particulier la première occasion pour le Haut Conseil de donner un avis sur le projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019, sur la croissance potentielle retenue ainsi que sur la cohérence entre la trajectoire de finances publiques de ce projet de la loi avec les engagements européens de la France.

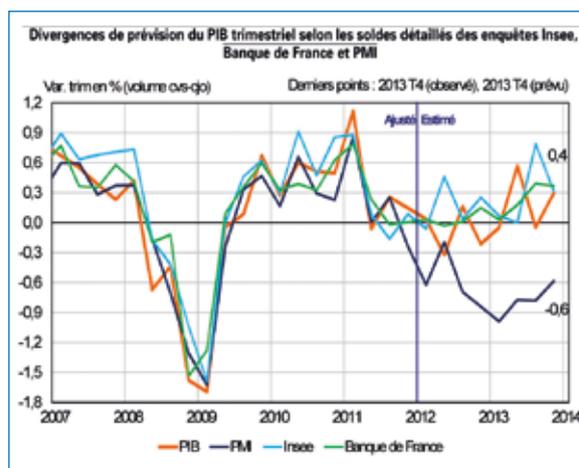
Lors des phases d'échange préalables à ses avis sur les prévisions économiques sous-jacentes au programme de stabilité et aux textes financiers et sur les trajectoires de finances publiques, la DG Trésor a assuré la représentation du Gouvernement, en association notamment avec la direction du Budget, la direction de la Sécurité sociale et la direction générale des Collectivités locales.

Réaliser les prévisions macroéconomiques et de finances publiques: une base pour définir une stratégie assurant la soutenabilité des Finances Publiques

La DG Trésor a réalisé les prévisions macroéconomiques et de finances publiques qui ont servi de support à la définition de la trajectoire de redressement des finances publiques présentée dans les textes financiers: le programme de stabilité, adressé au printemps à la Commission européenne, les projets de lois financières pour 2015 et le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2014 à 2019, débattus à l'automne au Parlement, ainsi que les textes financiers rectificatifs pour 2014 de l'été et de l'automne.

Prévoir l'activité économique à court terme

Dans le domaine de l'analyse conjoncturelle de court-terme et du lien entre la croissance et les enquêtes, la DG Trésor a publié une étude relative aux performances actuelles des indicateurs d'enquêtes en termes de prévision de l'activité économique à court-terme (Trésor Eco n° 125 de février 2014: « Les enquêtes de conjoncture sont-elles toutes aussi performantes pour prévoir l'activité économique en France »).



En matière de finances publiques, l'année 2014 a été marquée en particulier par une **adaptation de la trajectoire structurelle**, afin de préserver la reprise plus lente que prévu de l'activité et de prendre en compte l'impact de la faiblesse de l'inflation. La DG Trésor a occupé une place importante dans ce contexte, ayant un rôle central dans les prévisions macroéconomiques et la stratégie de finances publiques.

La DG Trésor a en effet préparé les **prévisions macro-économiques** présentées dans le programme de stabilité 2014-2017 et dans le Rapport économique social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2015. Ces prévisions sont transmises au Haut Conseil des finances publiques afin qu'il rende un avis indépendant et public. Située à 1,0 % pour 2014 et 1,7 % pour 2015 dans la prévision du mois d'avril, la prévision de croissance a été revue en baisse pour le projet de loi de finances (+0,4 % en 2014 et +1,0 % en 2015), comme celles de la Commission européenne, du FMI et de l'OCDE. L'activité économique dans la zone euro s'est en effet révélée moins favorable que prévu au premier semestre. La demande adressée à la France s'avère donc moins forte que prévu malgré la croissance observée par ailleurs aux États-Unis et au Royaume-Uni. La faiblesse de l'activité dans la zone euro, puis la baisse marquée du prix du pétrole (baisse du prix du Brut en dollars de 25 % entre l'été le mois de novembre) ont conduit les prévisionnistes à revoir à la baisse les prévisions d'inflation. Les publications concernant la situation économique mondiale (Trésor-éco n° 126 et 135, en avril et septembre) ont ainsi insisté cette année sur les nouveaux risques pesant sur l'activité, pointant notamment la faiblesse de l'inflation et le rôle de la politique économique.

2014 a été également marqué par la poursuite de la volatilité sur les flux de capitaux vers les pays émergents, dans le contexte de fin progressive de la politique monétaire non conventionnelle de la banque centrale des États-Unis. La DG Trésor, en charge d'assurer un suivi de la situation économique et financière dans les économies émergentes, a développé un **outil d'analyse systématique du risque** émergent. Il s'appuie à la fois sur l'expertise qualitative des Services Économiques à l'étranger et sur une batterie d'indicateurs mis à jour tous les trimestres. Cet outil, en cours d'enrichissement, permet d'identifier, de hiérarchiser et de caractériser l'évolution du risque dans les économies émergentes en se concentrant sur cinq grandes catégories de risque (souverain, externe, bancaire, conjoncture, contexte social). Les Ministres disposent ainsi d'une information à jour et complète sur l'évolution du risque dans les économies émergentes.

Comprendre la faiblesse de l'inflation et ses conséquences sur les finances publiques

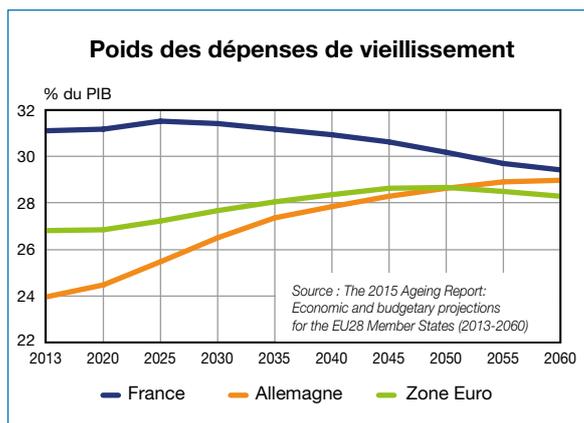
La DG Trésor a publié en juin une analyse sur l'inflation en zone euro (Trésor-éco n° 130, « Quel risque de déflation en zone euro »), contribuant au débat sur les causes de la faiblesse de l'inflation et les conclusions à en tirer en termes de politique économique. Après avoir rappelé que la faiblesse de l'inflation s'expliquait par le recul récent des prix de l'énergie et du change, mais aussi par une baisse de l'inflation « sous-jacente », ce travail met en avant des causes communes à l'ensemble des pays avancés (notamment mondialisation, désindexation des salaires) et des causes spécifiques à la zone euro (déficit de demande, réajustement par les coûts). Il plaide en conclusion pour i) un *policy-mix* plus accommodant pour la zone euro, ii) réaliser un rééquilibrage par une demande plus soutenue dans les pays ayant le plus de marges de manœuvre.

La DG Trésor a en parallèle étudié les conséquences sur les finances publiques de cette faiblesse de l'inflation. En effet, une inflation basse se traduit par une progression moins rapide des recettes publiques du fait du ralentissement des bases taxables en valeur. Par exemple, une inflation plus faible réduit la consommation des ménages en valeur, ce qui pèse sur les recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que sur le bénéfice fiscal des entreprises et donc, in fine, sur les recettes de l'impôt sur les sociétés. Inversement, la dépense publique ne s'ajuste pas aussi mécaniquement à la baisse de l'inflation : l'impact est partiel et produit ses effets avec retard. La baisse de l'inflation reste ainsi sans effet sur les prestations dont la progression a été gelée dans le cadre de la loi de finances rectificative. Elle est également sans effet sur les rémunérations des fonctionnaires en raison du gel du point fonction publique. Ces deux masses représentent près de la moitié de la dépense publique. Pour les autres dépenses, si certaines se réduisent (comme les charges d'intérêts sur les obligations indexées ou encore certaines dépenses de fonctionnement), les projets qui s'inscrivent dans le cadre d'opérations programmées de manière pluriannuelle, certains achats déconnectés de l'indice général des prix ou certaines prestations dont la revalorisation peut dépendre de manière différée de l'inflation n'évoluent pas directement comme l'indice des prix. Au final, dans un contexte d'inflation basse, il est plus difficile, toutes choses égales par ailleurs, de redresser le solde public. La faible inflation conduit ainsi comptablement à réduire l'effort en dépense, la plus faible amélioration du déficit nominal étant comptabilisée comme de nature structurelle. C'est ce qui a justifié une adaptation de la trajectoire de solde public dans la loi de programmation des finances publiques de décembre 2014 par rapport au programme de stabilité d'avril 2014.

L'exercice de prévision macroéconomiques et de finances publiques a par ailleurs été adapté au cours de l'année pour tenir compte des **nouvelles conventions de comptabilité nationale** (passage du système européen des comptes nationaux à la version 2010). Ce changement a entraîné notamment une révision du niveau du PIB à la hausse (du fait notamment du nouveau mode de comptabilisation des dépenses de R&D) et un nouveau traitement des crédits d'impôts restituables (comptés en surplus de dépenses publiques).

Analyser les dépenses sociales et la soutenabilité des finances sociales

La DG Trésor contribue à l'analyse de long terme de la soutenabilité des finances publiques. Elle a ainsi pris part aux exercices menés à l'échelon européen, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique du comité de politique économique (l'Ageing Working Group), de projection des dépenses sociales à long terme et d'analyse de leur soutenabilité, en vue d'un rapport publié au printemps 2015.



Elle a également participé aux travaux du Conseil d'Orientation des Retraites et du Haut Conseil du financement de la protection sociale en fournissant des projections et évaluations macroéconomiques et une projection des dépenses de santé.

Comme chaque année, la DG Trésor a réalisé en parallèle le suivi conjoncturel des dépenses d'assurance maladie entrant dans le champ de l'ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie). Pour ce faire, elle exploite les données mensuelles de remboursement de la CNAM et participe aux réunions mensuelles de suivi des dépenses avec notamment la DSS et la CNAM. Son analyse portant sur les perspectives de respect de l'objectif de l'année en cours est présentée au Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie dans le cadre de la préparation de l'avis qu'il rend chaque année au plus tard le 1^{er} juin. Durant l'année 2014, une attention toute particulière a été consacrée au suivi des remboursements des nouveaux traitements contre l'hépatite C. Fortement innovants et présentant de très bons résultats thérapeutiques, leur prise en charge fait en effet peser un poids important sur les finances sociales.

Complémentaire à cette analyse de court terme, la DG Trésor a conduit une projection des dépenses d'assurance maladie sur le long terme. Ces travaux ont nourri les réflexions du HCAAM (Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie) et alimenté la projection de long terme des dépenses de protection sociale que le HCFI-PS (Haut Conseil du financement de la protection sociale) a rendu publique en janvier 2014. Ces résultats ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un document de travail de la DG Trésor (« Projection des dépenses de santé à l'horizon 2060, le modèle PROMEDE »).

Contribuer à une structure de prélèvements obligatoires plus favorable à la croissance et à l'emploi, avec des mesures dans les lois financières votées en 2014

La DG Trésor a activement participé à l'élaboration des évaluations préliminaires des différentes mesures prévues par le **Pacte de responsabilité et de solidarité** annoncé par le Président de la République le 14 janvier 2014. Le Pacte a pour objectif de soutenir l'emploi et de restaurer la compétitivité des entreprises tout en amorçant la baisse des prélèvements sur les ménages. Il participe à la baisse des prélèvements obligatoires qui a été engagée sur la période 2014-2017. La DG Trésor en a estimé ses impacts sur les finances publiques et ses effets macroéconomiques en termes d'emploi et d'activité.





*Sandrine Duchêne,
directrice générale adjointe,
chef économiste et Peter Bofinger,
professeur à l'université de Würzburg.*
© Ministères (SG - P. Védrune)

En parallèle, en lien avec la Direction de la Législation Fiscale et la Direction Générale des Finances Publiques, la DG Trésor a contribué en 2014 à la réflexion des groupes de travail lancés suite à l'annonce le 18 novembre 2013 d'une remise à plat de la fiscalité **en faveur de la croissance, de l'emploi et de la justice**. Dans cette optique, deux dispositifs parallèles associant élus de la majorité et de l'opposition, experts, et partenaires sociaux ont été mis en place. Le premier, lancé dès janvier 2014, visait la refonte de la fiscalité des entreprises. Un comité de pilotage, auquel a participé le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre délégué au Budget a été mis en place autour du Premier ministre, et a décidé de la constitution de quatre groupes de travail. Le second dispositif avait pour but la remise à plat de la fiscalité des ménages à partir des travaux d'un groupe de travail. La DG Trésor a apporté son expertise dans ces groupes grâce notamment à ses outils d'analyse du système socio-fiscal, Pâris et Saphir et a assuré le secrétariat d'un des groupes de travail sur les entreprises.

Côté entreprises, suite aux conclusions des quatre groupes de travail, plusieurs mesures ont été mises en place :

- Poursuite de la politique de baisse du coût du travail ;
- Extinction progressive de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), impôt qui pesait sur le chiffre d'affaires des entreprises ;
- Baisse du taux d'IS à partir de 2017 et suppression de la contribution exceptionnelle d'IS ;
- Simplification du système fiscal, notamment par la suppression de petites taxes.

Concernant la fiscalité des ménages, un rapport à destination du Premier ministre a été rendu public le 19 mai 2014. À la suite des conclusions de ce rapport, plusieurs mesures réformant la fiscalité des ménages ont été proposées par le Gouvernement dans les lois financières de 2014, en lien étroit avec la DG Trésor :

- La suppression de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu et la hausse de la décote, permettent de soutenir le pouvoir d'achat des ménages aux revenus moyen et modeste ;
- Le nouveau critère d'éligibilité au taux réduit de contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement (mais également à l'exonération de contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA)) qui se base désormais sur le revenu fiscal de référence plutôt que sur la cotisation à l'impôt est plus lisible et plus équitable ;
- Enfin, afin de pallier la mauvaise articulation des dispositifs de soutien à l'emploi que sont la Prime pour l'Emploi (PPE) et le Revenu de Solidarité Active (RSA), ainsi que leurs insuffisances en matière d'incitation et de redistribution, il a été acté que les deux dispositifs seront fusionnés à compter de 2016.

Gérer la dette et la trésorerie de l'État au mieux des intérêts du contribuable et dans les meilleures conditions de sécurité



La salle des marchés de l'AFT.
© Ministères (SG - A. Salesses)

Tirer parti au mieux des conditions de financement avantageuses en 2014

La France a continué à bénéficier de conditions de financement extrêmement favorables pour sa dette d'État en 2014. L'Agence France Trésor, en charge de pourvoir au besoin de trésorerie de l'État et de déterminer le programme d'émission qui sert à couvrir les amortissements de dette à moyen et long terme et le déficit prévisionnel de l'État, a ainsi émis 203 milliards d'euros (hors rachats), en battant des records historiques de taux à la baisse. Le taux moyen des émissions de dette à moyen et long terme est ressorti à 1,31 % en 2014 à comparer à 1,54 % en 2013, et une moyenne de 4,15 % sur la période 1998-2007.

C'est le reflet d'une croissance faible, mais aussi d'une confiance maintenue dans notre pays, et d'une stratégie d'émission rigoureuse et proche des marchés. La satisfaction des investisseurs sur le fonctionnement du marché de la dette française, qui avait déjà progressé en 2013, s'est encore améliorée en 2014 et n'a jamais été aussi élevée depuis le premier sondage en 2003 d'après le sondage réalisé par IEM Finance permet aux clients des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). La liquidité des titres émis par l'État français est particulièrement saluée : celle des BTAN et des OAT est la plus appréciée par les investisseurs qui sont 96,1 % à en être « très satisfaits » ou « plutôt satisfaits ».

L'AFT fait en effet de la qualité de ses relations avec les investisseurs une priorité. L'AFT assure leur promotion tout au long de l'année au travers de rencontres avec eux afin de maintenir ou de développer des relations de long terme. Ces rendez-vous se sont intensifiés : en 2014, elle a ainsi rencontré 224 investisseurs (directeurs d'investissements, gérants de portefeuille, économistes...) dans des entretiens bilatéraux, en France et à l'étranger, soit plus du double des investisseurs rencontrés en 2011, ainsi qu'à l'occasion de nombreux séminaires ou panels auxquels elle a participé, soit près de 9 % de plus qu'en 2013.

La co-organisation du Forum FMI sur la gestion de la dette publique



© Ministères (SG - D.-H. Simon)

Les 26 et 27 juin 2014, l'Agence France Trésor a co-organisé avec le Fonds Monétaire International (FMI) le 14^e Forum sur la gestion de la dette publique au Centre Pierre-Mendès-France au sein des Ministères économiques et financiers. Le forum de la gestion de la dette publique du FMI se réunit une fois par an et accueille l'ensemble des gestionnaires de la dette publiques mais également des représentants du secteur privé, des institutions internationales et des régulateurs. L'objectif de ce forum est d'échanger sur les grandes thématiques actuelles de la gestion de la dette publiques en lien avec l'environnement économique et réglementaire. C'est au sein de ce groupe et en collaboration avec la Banque Mondiale qu'ont été revues les bonnes pratiques pour la gestion de la dette publique, initiative prise par le G20 en 2013.



© Ministères (SG - A. Salessé)

Le lancement de l'OAT€i 2030

L'Agence France Trésor a lancé le 11 juin 2014 une nouvelle OAT€i sur le segment des titres à long terme, l'OAT€i 25 juillet 2030 offrant un coupon de 0,70 %, le plus bas pour cette maturité. Ce nouveau benchmark 15 ans répond pleinement à l'objectif de l'AFT d'avoir une courbe liquide en tous ses points, qu'il s'agisse des titres nominaux ou des titres indexés. S'agissant d'un marché plus étroit que le marché de la dette nominale, puisque son encours est dix fois inférieur, le lancement a été effectué par syndication bancaire afin d'atteindre un montant suffisamment important dès la première émission. La demande a avoisiné les 6Md€ et le montant a été fixé à 3,5Md€, pour des investisseurs institutionnels venant de zones géographiques et catégories variées. Cette opération illustre la confiance des investisseurs dans le crédit de la France.



La DG Trésor veille
à la soutenabilité des finances
publiques pour restaurer
la confiance et pour permettre
une fiscalité plus favorable
à la croissance et à l'emploi



La DG Trésor veille à la régulation
du financement de l'économie

La DG Trésor participe
à la stratégie de réforme du pays



Favoriser des conditions saines de financement de l'économie dans un cadre prudentiel en évolution



Delphine d'Amarzit, cheffe du service du financement de l'économie et Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics.

© Union européenne 2015

Contribuer à l'installation du Haut Conseil de la Stabilité Financière

Le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF), créé par la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, a été installé en juin 2014, suite au décret n° 2014-276 préparé par la DG Trésor. Présidé par le ministre chargé de l'Économie, il rassemble le gouverneur de la Banque de France, le président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, assisté du vice-président de cette autorité, le président de l'Autorité des marchés financiers, le président de l'Autorité des normes comptables ainsi que trois personnalités qualifiées, choisies en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire, financier ou économique. Le HCSF est chargé d'exercer la surveillance du système financier dans son ensemble, dans le but d'en préserver la stabilité et la capacité à assurer une contribution soutenable à la croissance économique. Il dispose d'une gamme étendue d'instruments macroprudentiels pour atteindre ses objectifs : émission d'avis, de recommandations et pouvoirs juridiquement contraignants.



La DG Trésor assure, conjointement avec la Banque de France, le secrétariat du HCSF et l'animation de ses travaux. Le HCSF s'est réuni trois fois en 2014 (juin, septembre, décembre), et continue à se réunir trimestriellement. Ces séances sont l'occasion d'échanges sur les principaux risques identifiés pour le secteur financier français, ainsi que de travaux thématiques sur les risques et vulnérabilités potentielles du secteur financier français.

Mettre en œuvre la loi du 26 juillet 2013 sur la séparation des banques

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires met en œuvre notamment l'engagement du Président de la République de séparer les activités utiles au financement de l'économie des activités spéculatives. Le texte instaure à cette fin un strict cantonnement, au sein d'une filiale spécifique devant être créée au plus tard le 1^{er} juillet 2015, des activités dites de trading pour compte propre, c'est-à-dire les activités des banques ne pouvant pas être rattachées au service du client.

Le décret n° 2014-785 du 8 juillet 2014, préparé par la DG Trésor, a permis de fixer le champ des établissements soumis à l'exigence de séparation. L'arrêté du 9 septembre 2014 précise quant à lui le dispositif de surveillance renforcé auquel sont soumises l'ensemble des activités de marché. Ce texte permettra à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) de contrôler, à un niveau détaillé de l'organisation de chaque banque, que les activités spéculatives sont bien isolées et que les autres activités de marché ne cachent pas d'activités spéculatives. L'arrêté prévoit notamment que chaque établissement soumet à l'ACPR une cartographie de ses activités et lui fournit chaque trimestre, à compter du 1^{er} avril 2015, une série d'indicateurs d'activité et de risques de ses opérations de tenue de marché. Avec la loi votée en 2013 et les textes d'application publiés en 2014, la mise en œuvre complète aura lieu en 2015.

Réformer l'encadrement réglementaire des régimes d'obligations sécurisées

Le cadre légal français des obligations sécurisées définit trois types d'émetteurs : Sociétés de Crédit Foncier (SCF), pour les prêts à l'habitat et les prêts au secteur public ; Sociétés de Financement de l'Habitat, SFH, et Caisse de Refinancement de l'Habitat, CRH, pour les prêts à l'habitat. Le marché français figure parmi les premiers marchés mondiaux. Le régime des SCF et SFH a

été renforcé par le décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 et l'arrêté du 26 mai 2014 relatifs au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat, préparés par la DG Trésor. Cette réforme a permis de tenir compte des enseignements de la crise et a principalement porté sur l'augmentation de la robustesse de la SCF ou de la SFH à une faillite de sa maison-mère, via des normes améliorées de solvabilité, de liquidité et d'équilibre entre maturités à l'actif et au passif.

Soutenir financièrement les entreprises dans leur développement



Mise en place du comité Paris 2020.

© Ministères (SG - P. Védrune)

Réformer la fiscalité de l'épargne pour l'orienter plus vers les secteurs prioritaires de l'économie

Les mesures réglementaires permettant le développement des nouveaux produits d'assurance-vie ont été mises en œuvre en 2014, offrant une opportunité sans précédent d'adapter le modèle de l'assurance-vie aux enjeux économiques. Elles s'appuient sur l'article 9 de la loi de finances rectificative n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 qui a réformé le régime fiscal de l'assurance-vie. L'objectif de la réforme est de mieux mobiliser les encours d'assurance-vie au service du financement de l'économie, tout en veillant à préserver la confiance des ménages dans ce produit qui constitue le premier support de placement financier des Français et représente 40 % de leur patrimoine financier brut.

Deux nouveaux types de produits ont ainsi été créés :

- **le contrat « vie-génération »**, qui bénéficie d'un régime fiscal favorable à la transmission si le contrat est calibré par l'assureur de manière à être investi pour au moins un tiers dans certains secteurs prioritaires de l'économie : les PME et ETI, l'économie sociale et solidaire, ou le logement social et intermédiaire ;
- **l'euro-croissance**, qui permet aux assureurs vie d'investir davantage dans des supports plus dynamiques, offrant une meilleure espérance de rendement comme les actions tout en permettant aux assurés de prendre un risque maîtrisé.

Mise en place du comité Paris 2020

Afin de structurer et dynamiser la réflexion collective sur le financement de l'économie, sur l'évolution de l'épargne et sur les instruments financiers utiles à la croissance économique, et ce, dans un cadre assurant la stabilité financière et la protection des épargnants, le ministre des Finances et des Comptes publics a installé en juin 2014 le Comité « Place de Paris 2020 », co-animé par le Président de l'Association Paris Europlace et par le Directeur Général du Trésor et qui réunit les acteurs du système financier, des entreprises, des élus et des experts.

Les travaux du comité s'articuleront autour de trois axes : développer des marchés financiers répondant de manière sûre et efficace aux besoins des entreprises ; mobiliser au mieux l'épargne des ménages français au service de la croissance ; promouvoir à horizon 2020 un modèle pour une place financière de Paris attractive et dynamique, tournée vers le financement de l'économie.

Développement du financement de marché des ETI

Conformément aux orientations formulées par le Président de la République lors de la clôture des Assises de l'entrepreneuriat le 29 avril 2013, un plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire – **le PEA-PME** – a été créé dans la loi de finances pour 2014 et la DG Trésor a préparé le décret n° 2014-283 du 4 mars 2014 qui en précise les modalités. Ce nouveau plan a pour objectif de favoriser la réorientation de l'épargne vers le financement en fonds propres des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Le PEA-PME, dont le plafond est fixé à 75 000 €, fonctionne exactement comme le PEA « classique » et bénéficie des mêmes avantages fiscaux. Les entreprises éligibles sont celles qui d'une part ont moins de 5 000 salariés et d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 Md€ ou un total de bilan n'excédant pas 2 Md€.

Contribuer au développement des activités de Bpifrance



Afin de répondre aux besoins de trésorerie des PME exportatrices, Bpifrance a lancé en partenariat avec l'assureur-crédit Euler Hermes une nouvelle offre de financement court terme basée sur la cession de créances commerciales à l'export. Une PME française exportatrice qui réalise des chiffres d'affaires à l'export de l'ordre de 500 000 €, pourra ainsi se tourner vers Bpifrance avec les détails de la créance due par son client étranger et obtenir, le cas échéant, un crédit du montant de ladite créance par Bpifrance.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2014, Bpifrance est présente sur l'ensemble des Départements d'Outre-Mer (DOM) ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour accompagner le développement et les besoins spécifiques des entreprises dans ces territoires. L'Agence Française de Développement (AFD) représente l'activité Financement de Bpifrance sur ces territoires dans la continuité de son précédent mandat de représentation d'Oséo. Mais désormais, Bpifrance dispose d'une implantation directe avec la création de deux directions inter-régionales : la direction interrégionale Antilles-Guyane et la direction interrégionale Réunion-Mayotte couvrant les départements de l'Océan indien. Bpifrance déploie ainsi l'ensemble de la gamme des produits métropolitains dans les DOM. Le niveau d'activité de Bpifrance en garantie dans les DOM en 2014 s'est élevé à 145,3 M€, plus de 1 600 crédits ont été garantis, pour un montant de financement de 292 M€.



*Axelle Lemaire,
Secrétaire d'État chargée du Numérique,
auprès du ministre de l'Économie,
de l'Industrie et du Numérique.*

© Ministères (SG - D.-H. Simon)

Mise en place d'un cadre légal et réglementaire encadrant le financement participatif

Le financement participatif est une technique de financement qui permet à un porteur de projet de trouver un financement directement auprès du grand public, soit sous forme de prêts, soit sous forme de titres financiers, par l'intermédiaire d'une plateforme Internet. Alternative au financement traditionnel, notamment bancaire, le financement participatif présente l'avantage de la simplicité et de la rapidité. Afin d'assurer la confiance des investisseurs et des prêteurs, la DG Trésor a préparé l'ordonnance n° 2014-559 du 30 mai 2014 et le décret 2014-1053 du 16 septembre 2014 mettent en place un cadre juridique qui prévoit, selon l'activité de ces plateformes de financement participatif, des obligations en termes de compétence, de transparence, d'honorabilité. Ces plateformes sont également soumises à des obligations en matière de pratiques commerciales afin notamment d'assurer une bonne information des clients.

Cette activité est soumise au contrôle de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes qui veillent au respect et à la bonne exécution par les plateformes de financement participatif de leurs obligations.



La mission d'appui aux partenariats public-privé (MAPPP)

Après une montée en puissance rapide au cours des années précédentes, le marché français des Partenariats Public Privé (PPP) a connu une forte décline en 2013-2014, dans un marché européen lui-même en repli. Pour autant les investissements générés par les contrats de partenariat (CP) signés restent assez significatifs en 2014, avec près de 600M€, en lien avec des grands projets de l'État (CHU Watrelos, Université Aix-Marseille, Maison d'arrêt Paris La Santé, Ecole CentraleSupélec) et plusieurs projets locaux dans différents secteurs (groupes scolaires, routes, parking...). La MAPPP, au sein de la DG Trésor a rendu 15 avis en 2014, dont 5 pour des projets de CP portés par des collectivités territoriales. Elle a contribué à la réforme des PPP et des outils de la commande publique devant aboutir à la nouvelle ordonnance en 2015.

En 2014, le développement de la coopération multilatérale s'est poursuivi, les PPP étant devenus un point d'attention du G20 et des institutions multilatérales (Banque Mondiale, FMI, Banque régionales, OCDE...). La MAPPP a en outre contribué à l'établissement par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU) du Centre d'excellence international PPP sur les bonnes pratiques, le droit et les institutions, qui sera établi en France en 2015. La coopération bilatérale de la MAPPP se poursuit notamment sur l'Afrique, en partenariat avec la Banque Mondiale, dans le cadre de la stratégie de coopération PPP animée par Expertise France et visant à renforcer la position de nos entreprises sur les grands projets dans les marchés étrangers au travers de la promotion du modèle français de gestion déléguée (concessions & PPP).

Mettre en place des mesures de transparence, de simplification et de protection

Négocier la directive « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE)

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 29 septembre 2014 la directive relative aux informations non financières que doivent fournir les grandes entreprises, à la négociation de laquelle la DG Trésor a contribué activement. Pour les entreprises cotées mais aussi les banques et les compagnies d'assurance de plus de 500 salariés (pour un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€), le texte rendra obligatoire la publication annuelle des informations relatives à leurs impacts environnementaux, sociaux, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption. Les entreprises concernées devront également rendre compte de leur politique de diversité au sein de la gouvernance.

Simplifier des procédures comptables pour les petites entreprises

Prises dans le cadre d'une ordonnance adoptée par le Conseil des ministres du 29 janvier dernier et préparée par la DG Trésor, ces mesures consistent à activer des options de simplification laissées aux États membres de l'UE par le droit comptable européen (directive 2013/34/UE du 26 juin 2013). Les entreprises pourront bénéficier de ces mesures dès l'exercice comptable 2013.

La mesure la plus importante concerne les micro-entreprises, c'est-à-dire la catégorie comptable des plus petites entreprises (en général celles comptant moins de dix salariés), qui rassemble plus d'un million de sociétés commerciales. Ces entreprises ne seront plus tenues d'établir une annexe à leurs comptes annuels, ce qui représentera pour elles un allègement substantiel en termes de temps et de charge administrative. En effet, cette obligation les contraint jusqu'à présent à remplir un document d'une dizaine de pages, constitué de nombreux tableaux de synthèse peu pertinents pour des entreprises de taille aussi réduite.



© Fotolia

Une seconde mesure de simplification concerne l'ensemble des entreprises employant moins de 50 salariés (les « petites entreprises » au sens comptable). Ces entreprises pourront établir leurs comptes (bilan, compte de résultat) selon un modèle simplifié, ce qui allègera la charge de confection et de vérification de leurs états comptables.

Enfin, les micro-entreprises pourront demander, lors du dépôt de leurs comptes au greffe du Tribunal de commerce, à ce que ces comptes ne soient pas publiés. Chaque micro-entreprise sera ainsi en mesure de faire son propre arbitrage entre l'intérêt de conserver confidentielles ses données comptables et les effets éventuellement défavorables de cette moindre transparence en termes d'accès au financement ou de réputation.

Renforcer la protection du consommateur de services financiers

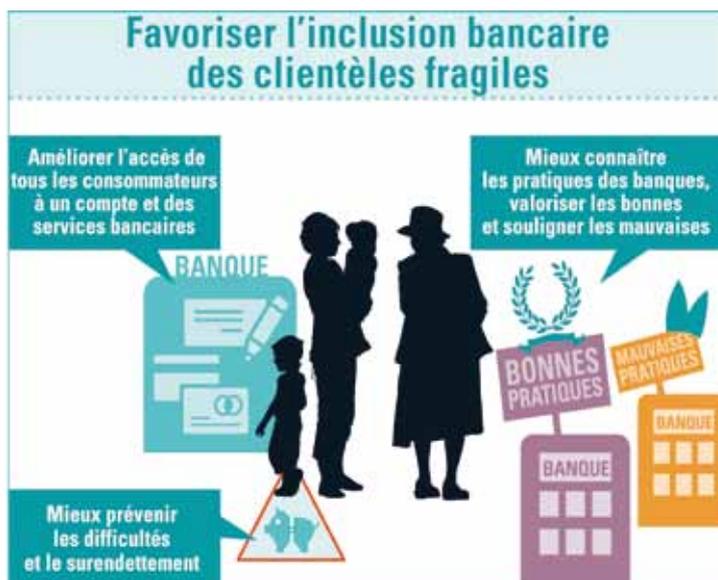
La loi n° 2014-344 relative à la consommation, votée le 17 mars 2014, comporte diverses dispositions préparées par la DG Trésor visant à renforcer la protection du client en matière bancaire. D'une part, la loi facilite le **service de mobilité bancaire** en imposant aux établissements bancaires d'offrir ce service, gratuitement, à leur client, suivant une procédure décrite dans le code monétaire et financier. La loi prévoyait également la remise d'un rapport du Gouvernement sur la faisabilité

d'une portabilité du numéro de compte ou d'un dispositif de redirection automatique des opérations. Confié à Mme I.C. Mercereau et remis au Parlement fin 2014, ce rapport a fait l'objet d'une large concertation au sein du comité consultatif du secteur financier permettant d'aboutir à un nouveau dispositif de mobilité bancaire, renforcé et automatisé, permettant d'alléger encore davantage les formalités à la charge du consommateur. Son adoption par le législateur est en cours.

La loi permet d'autre part une meilleure **maîtrise du crédit à la consommation** en ouvrant la possibilité de choix entre le crédit amortissable et le crédit renouvelable. Elle prévoit également une suspension des crédits renouvelables inactifs pendant un an, avant résiliation l'année suivante. Certaines mesures d'application ont déjà été prises, les autres sont en cours de préparation. Elle comporte également un certain nombre de dispositions visant une transparence accrue en matière de frais bancaires.

Enfin, la loi met en place différentes **mesures en faveur des populations en situation de fragilité**: elle améliore la procédure de droit au compte en créant notamment une possibilité de saisine de la Banque de France au nom du demandeur par des tiers (Conseil général, caisse d'allocations familiales, centre d'action sociale, association familiale, une association de lutte contre l'exclusion...); elle prévoit différentes dispositions relatives aux frais bancaires: plafonnement des commissions d'intervention en cas de dépassements de découvert autorisé, notamment en faveur des populations en situation de fragilité, dont les critères de détection, ainsi que le contenu minimal de l'offre spécifique ont été définis par le décret n° 2014-738 du 30 juin 2014.

Par ailleurs, l'**Observatoire de l'Inclusion Bancaire** (OIB) a tenu sa première réunion le 11 septembre 2014, date à laquelle a été homologuée la charte professionnelle d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement.



Accompagner les entreprises en difficulté

Aider les entreprises en difficultés de plus de 400 salariés

En 2014, le **secrétariat général du comité interministériel de restructuration industrielle** (CIRI), au sein de la DG Trésor, est intervenu auprès de 55 entreprises représentant 61 000 emplois en France (dont 27 dossiers arrivés au cours de l'année). Créé en 1982 dans un contexte de forte restructuration de l'industrie, ce comité a aujourd'hui encore pour mission d'aider les entreprises de plus de 400 salariés à rebondir, dans un cadre amiable, en leur offrant un espace constructif et confidentiel d'échanges avec leurs partenaires économiques et financier. Pour cela, l'équipe du CIRI recherche un traitement global, neutre et équilibré des difficultés des entreprises qui les saisissent. Les entreprises de moins de 400 salariés relèvent quant à elles des Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), équivalents locaux du CIRI, placés sous l'autorité du préfet.

Sur ces 55 dossiers de 2014, 23 ont connu une issue positive en 2014, représentant 24 300 emplois préservés. Sur 2012-2014, le taux de succès des interventions du CIRI reste élevé, supérieur à 80 %. Le niveau élevé d'activité s'est doublé d'une augmentation des interventions d'appui et de conseil des rapporteurs du CIRI, en particulier formalisées dans le cadre du secrétariat spécial chargé des dossiers d'entreprises en procédures collectives. Cette activité « complémentaire » a représenté 14 entreprises en 2014.



© Ministères (SG - P. Védrune)

Réformer le droit des entreprises en difficultés

Le secrétariat général du CIRI a également directement contribué à l'ordonnance du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises des procédures collectives. Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, cette réforme a pour but de rénover le fonctionnement de la justice commerciale, notamment s'agissant du traitement des difficultés des entreprises, pour la rendre plus efficace. Un des objectifs majeurs de cette réforme consiste à **rendre plus attractives et plus accessibles les procédures de prévention en amont des procédures collectives**. Ces procédures (mandat *ad hoc* et conciliation), qui nécessitent un accord unanime, restent les plus efficaces pour résoudre les difficultés d'une entreprise car elles reposent sur une analyse partagée de la situation et sur une adhésion de l'ensemble des partenaires de l'entreprise à un projet commun de retournement. Plusieurs mesures significatives ont été prises pour abolir certains obstacles au bon fonctionnement de ces procédures (extension du privilège de « *new money* » aux personnes qui ont apporté de l'argent frais en cours de procédure de conciliation, caractère non écrit de toute clause contractuelle qui aggrave la situation du débiteur du seul fait de l'ouverture d'une procédure amiable, prise en charge par les créanciers d'une partie de leurs frais de conseil). Elles visent ainsi à accroître les chances de succès des négociations amiables qui peuvent se dérouler sous l'égide du CIRI (pour les entreprises employant plus de 400 salariés en France qui le saisissent).

L'équipe du CIRI.

© Ministères (SG - D.-H. Simon)



La DG Trésor veille
à la soutenabilité des finances
publiques pour restaurer
la confiance et pour permettre
une fiscalité plus favorable
à la croissance et à l'emploi

La DG Trésor veille à la régulation
du financement de l'économie



La DG Trésor participe
à la stratégie de réforme du pays



Valoriser et évaluer la stratégie de réforme



*Antoine Deruennes, Sandrine Duchêne, Claire Waysand,
Marie Chanchole et Michel Houdebine.*

© Ministères (SG - P. Védrune)

La valorisation ainsi que la présentation des réformes et de la stratégie de politique économique font l'objet d'un important travail de la part de la DG Trésor, que ce soit à destination des acteurs publics et privés en France, ou des grandes organisations internationales comme la Commission européenne, l'OCDE ou encore le FMI. Au-delà des documents réalisés de façon régulière, au sein de la DG Trésor ou en collaboration avec d'autres institutions (par exemple le **Programme national de réforme** répondant aux recommandations européennes et présenté au parlement en avril), la DG Trésor a rédigé l'année passée la **stratégie de croissance de la France dans le cadre des travaux du G20**. Selon le mandat donné par les chefs d'États à Saint-Petersbourg, les ministres des Finances du G20 ont chargé le groupe de travail *Framework* de coordonner la rédaction pour chaque pays d'une stratégie de croissance. Ce document présente un diagnostic économique et les mesures nouvelles à prendre pour contribuer à l'ambition collective d'accroître de 2 points de PIB à l'horizon de 5 ans l'activité dans les pays du G20.

L'évaluation économique des réformes

La DG Trésor réalise de nombreuses évaluations économiques dans le cadre de la conduite de la stratégie de politique économique. Ces évaluations sont conduites à la fois durant le processus d'élaboration des mesures mais également sur les projets finaux, en lien avec les exercices de prévisions macroéconomiques et afin, plus généralement, de fournir l'information nécessaire sur l'impact des réformes.

On peut ainsi citer, parmi l'ensemble des travaux menés cette année, l'évaluation macroéconomique du CICE et du Pacte de responsabilité, de la loi consommation de mars 2014 et de la loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, du projet de loi sur la transition énergétique, ou encore de la réforme des retraites de 2014. Les résultats des évaluations font pour certains l'objet d'une diffusion dans des documents publics, par exemple dans le cadre des études d'impact de certains projets de loi ou dans le cadre du programme national de réformes transmis chaque année à la Commission européenne et à nos partenaires européens.

Les travaux d'évaluation combinent généralement une approche microéconomique avec des outils macroéconomiques permettant de réaliser des estimations de la dynamique des effets de réformes sur les grands agrégats macroéconomiques. Ces travaux s'appuient notamment sur le modèle Mésange, pour lequel la DG Trésor s'est engagée, en collaboration avec l'Insee, dans un vaste chantier de mise à jour. Au-delà de la réestimation des paramètres du modèle afin d'intégrer les dernières informations et tendances macroéconomiques, cette démarche est également l'occasion de développer de nouveaux aspects destinés à prendre en compte les défis économiques actuels, et de s'appuyer sur les résultats récents de la recherche académique.

Garantir la pérennité du modèle social



Séminaire franco-allemand sur l'avenir des systèmes de protection sociale.

© Ministères (SG - P. Ricard)

Contribuer à la réforme du régime de l'assurance chômage

La DG Trésor a été étroitement associée aux travaux préparatoires à la négociation entre les partenaires sociaux sur la réforme 2014 du régime d'assurance chômage. Elle a ainsi évalué les effets financiers et économiques des mesures envisagées, en lien avec les ministères sociaux, à l'aide d'une maquette de microsimulation des allocations chômage perçues par les demandeurs d'emploi.

L'accord conclu entre partenaires sociaux introduit de nouvelles règles d'indemnisation à l'assurance chômage, entrées en application à partir du 1^{er} juillet 2014 pour une période de 2 ans. L'accord prévoit 830 M€ de mesures de redressement et 380 M€ alloués au financement des droits rechargeables, et permet de conjuguer consolidation financière du régime d'assurance chômage et mesures d'encouragement à l'offre de travail. Il améliore l'efficacité économique de l'assurance chômage en maintenant un niveau d'assurance élevé face au risque de chômage pour les actifs les plus précaires tout en faisant porter les mesures d'économies sur ceux dont le risque d'éloignement du marché du travail est le plus faible.



Simplifier et rendre plus accessible l'épargne salariale

Le Gouvernement a souhaité réformer l'épargne salariale afin, d'une part, de simplifier les dispositifs et les rendre plus accessibles, en particulier aux salariés des plus petites entreprises, et, d'autre part, de mieux orienter l'épargne salariale vers le financement de l'économie, notamment des PME et de l'économie solidaire. Cette réforme s'est appuyée sur une large concertation avec les partenaires sociaux, au cours de la conférence sociale de juillet 2014, puis sur les travaux du Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (COPIESAS) où, en collaboration avec la DG Travail, la DG Trésor a suivi et organisé les travaux des deux groupes de travail. Cette instance de concertation, présidée par le Premier ministre, est composée de parlementaires, de représentants des administrations, des partenaires sociaux et de personnalités qualifiées. La DG Trésor a formulé des propositions de mesures aux Ministres, sur la base de ces travaux.

À l'issue de ses travaux, le Copiesas a remis un rapport au Premier ministre proposant des pistes de réforme de l'épargne salariale, discutées dans le cadre d'une délibération entre les partenaires sociaux puis intégrées dans le projet de loi pour la croissance et l'activité en 2015.

*Séminaire Politiques de l'emploi:
Marcel Grignard, Président de Confrontations Europe,
Pedro Martins, Professeur d'économie à l'Université
Queen Mary de Londres et Jean-Luc Tavernier,
directeur général de l'Institut national de la statistique
et des études économiques.*

© Ministères (SG - P. Bagein)

Reformer le marché du travail pour plus de sécurité pour les entreprises et les salariés

La DG Trésor a assuré en 2014 un suivi de la mise en œuvre des mesures et participe, en lien étroit avec les ministères sociaux, aux **premières évaluations de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi**. Cette loi améliore le fonctionnement du marché du travail, permettant aux entreprises de mieux s'adapter pour faire face aux aléas conjoncturels tout en sécurisant davantage les parcours professionnels des salariés. Elle comporte également des mesures visant à réduire la segmentation du marché du travail.

La DG Trésor a également alimenté le débat autour du **fonctionnement de la démocratie sociale** avec la publication en 2014 de deux Trésor-Éco consacrés à la syndicalisation et au traitement des litiges en droit du travail.

La DG Trésor anime également, en collaboration avec les directions du ministère du Travail, un séminaire qui réunit des juristes et des économistes pour débattre sur les politiques de l'emploi; les thèmes des normes sociales internationales, de la réforme de la formation professionnelle et les évolutions récentes du modèle de négociation collective y ont été traités en 2014.

Accompagner la transition énergétique



*Chantier de pose des panneaux photovoltaïques dans le parc solaire TIPER 1.
© Arnaud Bouissou, MEDDTL*

Contribuer aux réflexions sur la transition énergétique

La DG Trésor a pleinement contribué à la réflexion interministérielle sur la transition énergétique, en éclairant notamment le Gouvernement sur les impacts économiques des instruments concourant à la transition énergétique, dans le contexte du **projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte**.

Ce projet de loi, adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2014 et dont l'adoption finale est prévue en 2015, fixe les grands objectifs de la politique énergétique française. Il comporte notamment des objectifs chiffrés, à horizons 2030 et 2050, relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au développement des énergies renouvelables, à la dimi-

nution de la consommation d'énergies fossiles et de la consommation d'énergie finale. La part du nucléaire devra quant à elle être limitée à 50 % de la production d'électricité en 2025. Ce projet de loi constituera la déclinaison française du paquet énergie climat 2030 (cf. infra) et s'inscrit également dans le cadre de la préparation de la COP21 qui aura lieu à Paris en décembre 2015.

L'atteinte de ces objectifs sera facilitée à la fois par une gouvernance renouvelée, s'appuyant sur des programmations pluriannuelles éclairées par des évaluations ex-ante et ex-post, par le renforcement d'outils existants, notamment la taxation du carbone qui devra être progressivement augmentée, et la création de nouveaux dispositifs (fonds de garantie pour la rénovation thermique, chèque énergie etc.).

Favoriser la compétitivité et l'attractivité

Contribuer à la politique industrielle et d'innovation

La DG Trésor a une nouvelle fois contribué à établir un constat sur la perte de compétitivité de l'économie française et ses causes, en combinant approches micro- et macroéconomiques. Les analyses menées en 2014 ont notamment mis en avant l'évolution plus rapide des coûts salariaux unitaires et du prix des consommations intermédiaires en France que dans d'autres pays européens dont l'Allemagne, ces deux mouvements ayant entraîné un effort de marge de la part des industriels français qui a pu contribuer au retardement de la modernisation de l'appareil productif (Trésor-Éco n° 124: « L'industrie: quels défis pour l'économie française », ainsi qu'une analyse du secteur automobile français (Trésor-Éco n° 138 « Quel avenir pour l'industrie automobile française ? »).

La DG Trésor a également accompagné la mise en place du **Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), portant sur 4 % en 2013 et 6 % à partir de 2014 des rémunérations versées aux salariés qui n'excèdent pas 2,5 SMIC). L'effort en faveur de la compétitivité a été intensifié en 2014 par le **Pacte de Responsabilité et de Solidarité**, dont la DG Trésor a participé à la définition des mesures (réduction du coût du travail, suppression progressive de la C3S dès 2015, suppression de la contribution exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés (IS) dès 2016, baisse progressive du taux d'IS dès 2017). Après avoir évalué en amont les effets budgétaires et économiques du CICE et du Pacte, la DG Trésor a participé durant l'année 2014 au comité de suivi du CICE puis au Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPEE).



Le Premier ministre Manuel Valls et Emmanuel Macron ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, lors de la présentation du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

© Assemblée nationale

En termes d'innovation, la DG Trésor participe à une réflexion intensive autour des dispositifs de **soutien direct à la R&D et à l'innovation** (CIR, JEI, Crédit d'impôt innovation...), en assure le suivi attentif (participation au Comité d'évaluation des politiques d'innovation et au Comité Interministériel sur l'Innovation et le Transfert) et contribue à l'évaluation de leur efficacité (Comité de Pilotage des études sur le CIR). Concernant l'amélioration de l'accès au financement des entreprises, la DG Trésor assure la tutelle et participe à l'évaluation de l'impact des interventions de Bpifrance. Elle a entre autres réalisé une évaluation du Fonds National d'Amorçage (Trésor-éco n° 127 « Évaluation d'impact du programme public de fonds d'amorçage lancé en 1999 »). Enfin, la DG Trésor participe à la réflexion autour du Programme d'Investissements d'Avenir qui a été renforcé en 2014 d'une enveloppe supplémentaire de 12 Md€, et a proposé des orientations afin d'en maximiser les effets positifs sur la croissance et l'emploi. Ces travaux se poursuivront en 2015 avec l'annonce d'une nouvelle enveloppe à l'horizon 2017 et l'évaluation du premier volet.

Analyse des évolutions du coût du travail et des marges des entreprises

La DG Trésor a publié en septembre 2014 une analyse de l'évolution des coûts salariaux unitaires (CSU) en France et en zone euro (Trésor-éco n° 134: « Comment l'évolution des coûts salariaux unitaires en France se situe-t-elle par rapport aux partenaires de la zone euro ? »). Le Trésor-éco met en avant les évolutions contrastées des CSU au sein de la zone euro avant la crise et une certaine correction des écarts de croissance après crise, notamment dans le secteur manufacturier (avec une position relativement médiane de la France). Le Trésor-éco montre en outre que les fortes divergences observées en variation depuis les années 2000 n'ont pas drastiquement modifié la hiérarchie des salaires horaires et rappelle, en cohérence avec le Trésor-éco n° 122, que l'évolution des CSU n'est qu'un facteur parmi d'autres de la compétitivité (importance notamment du change et de la compétitivité hors prix). Mais un autre effet négatif de l'augmentation des CSU est la détérioration des marges des entreprises, ce qui a conduit la France à mettre en œuvre le Pacte de responsabilité et de solidarité: l'analyse montre que les 30 Md€ de baisse de coût du travail prévus par le CICE et le Pacte de responsabilité et de solidarité représentent un montant équivalent à la baisse des marges des entreprises depuis le déclenchement de la crise.

Améliorer le fonctionnement du marché des biens et services

La DG Trésor s'est fortement impliquée dans la conception du **projet de loi relatif à l'activité, la croissance et l'égalité des chances économiques** présenté en décembre 2014. Ce texte, qui s'inscrit dans la démarche qui avait conduit à l'élaboration de la loi sur la consommation adoptée en mars 2014, a pour vocation de lever les freins à l'activité, d'aider les entreprises à investir et de faciliter l'accès au travail. La DG Trésor a mené des travaux de recommandation de politique publique très en amont, afin d'identifier les secteurs dont la réglementation pouvait être améliorée et de recommander des évolutions souhaitables. Elle a également contribué à éclairer la décision publique par des études d'impact.

Elle a en particulier joué un rôle important sur trois grandes thématiques traitées par ce projet de loi : les professions réglementées (impact sur les prix et l'emploi des mesures relatives à l'entrée des acteurs sur les marchés – liberté d'installation – et sur celles relatives à l'exercice des activités – par exemple les règles relatives aux modalités de détermination des tarifs réglementés), le commerce dominical (analyse des exemples étrangers, élaboration des préconisations et, en lien avec la direction générale des Entreprises (DGE), évaluation de l'impact de la mesure contenue dans le projet de loi) et l'assouplissement de la réglementation relative au transport par autocar (impacts sur le pouvoir d'achat, le temps de parcours, l'environnement etc.).

Analyser le rôle de la compétitivité-coût, compétitivité-prix et compétitivité hors prix

En janvier 2014, un Trésor-éco a été consacré au positionnement hors-prix de la France (Trésor-éco n° 122 : « Quel positionnement « hors-prix » de la France parmi les économies avancées ?). Afin d'appréhender le positionnement « hors-prix » des économies avancées, une approche non-économétrique de la sensibilité-prix des exportations, basée sur la théorie des préférences révélées du consommateur, est développée. Elle permet de construire un indicateur classant les pays selon le degré de sensibilité-prix de leurs exportations. Cette approche rend compte du positionnement sectoriel relatif des exportateurs, tout en les différenciant selon leur niveau de gamme. Le positionnement hors-prix de la France (comme celui de l'Italie ou des États-Unis) s'avère médian par rapport aux principaux pays développés.



*Sommet du G20 le 15 novembre 2014 à Brisbane en Australie.
© Présidence de la République / C. Alix*

Défendre les intérêts économiques de la France dans le monde

En 2014, le renforcement de la coordination économique et financière, pour améliorer la résilience de l'économie mondiale, s'est poursuivi : régulation des banques systémiques, coopération fiscale et lutte contre l'optimisation fiscale agressive, déblocage de l'accord sur la facilitation des échanges dans le cadre des travaux de l'organisation mondiale du commerce. La préparation des négociations en faveur de la lutte contre le changement climatique et le lancement par la France d'une dynamique internationale pour la capitalisation du Fonds vert pour le climat en faveur des pays en développement ont été engagés. Un accord a également été obtenu pour moderniser les règles des prêts d'aide au développement.

Acteur clé de la diplomatie économique de la France, la DG Trésor a poursuivi l'adaptation des financements export aux besoins des entreprises. En 2014, Business France a été créé, fusion d'Ubi-france et de l'AFII. L'ensemble de la DG Trésor, dont ses services économiques à l'étranger, s'est mobilisée au service de l'attractivité économique de la France. L'approfondissement du dialogue bilatéral s'est intensifié, avec des événements importants en 2014, notamment avec les États-Unis, la Chine, le Brésil, l'Algérie, et le Kazakhstan.




La DG Trésor promeut la vision française de la gouvernance économique internationale et du développement

La DG Trésor, acteur clé de la diplomatie économique



Porter la parole de la France dans le dialogue économique international

Faire progresser la coordination économique, la régulation financière et la coopération fiscale

La DG Trésor participe au renforcement de la coordination économique et financière mis en œuvre depuis la crise financière de 2008 dans le cadre du G20, avec pour ambition constante d'améliorer la résilience de l'économie mondiale. Il s'agit notamment de corriger deux facteurs de faiblesse auxquels ont dû faire face les pays du G20 : mettre fin aux pratiques à risque et surveiller les facteurs d'instabilité émergents par l'amélioration de la régulation financière ; mettre un terme à la course à l'optimisation fiscale et aux pratiques des juridictions non coopératives à travers l'approfondissement de la coopération fiscale liée au développement des échanges d'informations entre administrations fiscales.

Ces deux thèmes ont connu des avancées importantes en 2014, sous la Présidence australienne du G20, qui s'est conclue par le Sommet de Brisbane des 15 et 16 novembre 2014. La France a défendu une approche ambitieuse et a contribué à l'élaboration de propositions de compromis. La principale négociation en matière de régulation financière concernait la **résolution des banques systémiques**. Une proposition prenant en compte les préoccupations françaises, visant à protéger le contribuable en cas de difficulté rencontrée par une banque, tout en évitant que le renforcement des exigences de capital ne se traduise par un renchérissement excessif des conditions de crédit, a été présentée au Sommet, et doit encore être calibrée et finalisée en 2015. Cette année a également vu des avancées sur



Réunion des Sherpa, Canberra, Septembre octobre 2014, Laurence Boone, Élysée, et Anthony Requin, DG Trésor.

© Andrew Taylor, présidence australienne du G20

la surveillance et la **régulation du système bancaire parallèle** (ou shadow banking) ainsi qu'une attention accrue, soutenue par la France, au suivi de l'effet des mesures de régulation sur le financement de l'économie réelle. La **coopération fiscale** et la **lutte contre les pratiques d'optimisation fiscale agressive** ont également fortement avancé en 2014, notamment sous impulsion française. Les pays membres du G20 se sont ainsi engagés à initier au plus tard en 2018 des échanges automatiques d'informations fiscales pour lutter contre l'évasion fiscale.

La France a également porté dans la filière finances des sommets internationaux du G7 et du G20 une **coordination économique en faveur de la croissance, de l'investissement et de l'emploi**. En parallèle de la préparation des stratégies de croissance (cf. encadré), la DG Trésor a plaidé sous l'autorité du ministre des Finances pour des politiques économiques équilibrées, entre soutien à la demande, restauration de la soutenabilité des finances publiques et réformes structurelles.

Les stratégies de croissance et d'investissement des pays du G20

En février 2014, les ministres des Finances du G20 se sont donnés comme ambition de préparer pour le Sommet de Brisbane un ensemble de mesures permettant **d'accroître le PIB du G20 d'ici 2018 d'au moins 2 points de PIB grâce à des réformes avec comme références les prévisions du FMI de l'automne 2013.**

Pour ce faire, et dans une dynamique de dialogue de plus en plus étroit entre membres du G20 et avec les organisations internationales, chaque pays a préparé une stratégie de croissance présentant la politique macroéconomique qu'il entend conduire et les réformes qu'il compte mettre en œuvre pour soutenir l'emploi, l'investissement, le commerce et la concurrence.

La stratégie de croissance française a été préparée par la DG Trésor, en dialogue avec la Banque de France. Elle a été rendue publique mi-novembre et articule les principales réformes entreprises par le Gouvernement depuis l'automne 2013 autour de trois objectifs – restaurer la compétitivité de l'économie française, réduire durablement le chômage et améliorer la situation des finances publiques. Son ambition va au-delà des recommandations formulées vis-à-vis de la France par l'OCDE et le FMI au cours des discussions du G20.

L'émulation générée par le G20 et l'identification en commun de thématiques produisant des effets d'entraînement positif pour l'ensemble des membres du G20, et plus globalement pour l'économie mondiale, ont permis d'annoncer au Sommet un grand nombre de mesures nouvelles (plus de 1 000) qui devraient permettre d'accroître la richesse créée par les pays du G20 de plus de 1 600 Md€ en 2018 soit plus que l'objectif fixé au mois de février.

L'adaptation au contexte économique et la bonne mise en œuvre des stratégies de croissance seront un enjeu majeur pour le G20 dans les années à venir.

Contribuer à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

En octobre 2014, le Groupement d'Action Financier (GAFI) a entamé son nouveau cycle d'évaluations au cours duquel il se prononcera à la fois sur la conformité des États à ses standards (les 40 Recommandations), mais également sur l'efficacité de leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il s'agit d'un tournant important dans l'approche jusqu'ici adoptée par le GAFI. C'est pourquoi, la délégation française et notamment la DG Trésor, chef de file au GAFI, a été particulièrement active lors des négociations de cette nouvelle phase, afin que celle-ci demeure la plus cohérente possible avec les exigences contenues dans les Recommandations. Elle continuera dans les mois à venir, notamment lors des discussions des rapports d'évaluation, à défendre cette position.

Crise ukrainienne: sanctions contre la Russie

Compte tenu de la situation en Ukraine, l'Union européenne a décidé fin juillet et début septembre 2014 l'adoption de sanctions économiques et financières à l'encontre de la Russie. Ces sanctions ont déjà un impact important sur l'économie russe et leurs effets s'accroîtront dans les mois à venir avec l'augmentation des besoins financiers de l'économie russe.

La DG Trésor a été fortement mobilisée dans ce contexte pour formuler des propositions de mesures et participer aux négociations avec les autres membres de l'Union européenne, ainsi qu'aux discussions menées en parallèle dans le cadre du G7. Elle s'efforce de consulter les entreprises en amont des décisions et de répondre dans les meilleurs délais aux interrogations des opérateurs liées à la mise en œuvre de ces sanctions. Elle a été particulièrement active dans les discussions qui ont permis l'adoption d'une révision technique des mesures restrictives au début du mois de décembre 2014.



Réunion du Club de Paris, novembre 2014.

© Ministères (SG - P. Védrune)

Contribuer via le Club de Paris à la résolution collective des difficultés de dette souveraine

Le Club de Paris est un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durable aux difficultés de paiement de pays endettés. Il se réunit chaque mois depuis sa création en 1956 et la DG Trésor en assure le secrétariat.

Le 29 mai 2014, le **Club de Paris et la République argentine se sont accordés sur un apurement définitif et durable de la totalité des 9,7 Md\$ d'arriérés** dus aux créanciers du Club depuis le défaut du pays en 2002. Les arriérés seront remboursés sur cinq ans, via un mécanisme flexible qui prévoit des paiements minima, des cibles annuelles, et un ensemble de taux d'intérêts permettant d'éviter toute réduction de la valeur actuelle nette du stock de dette pour les créanciers sur la durée du remboursement, et incitant l'Argentine à avancer les paiements.

La signature de l'accord avec le Club de Paris est une étape nécessaire et importante pour la normalisation de la relation de l'Argentine avec ses créanciers, la communauté et les institutions financières internationales. En particulier, après le paiement initial, les agences de crédit à l'exportation des membres du Club de Paris qui le souhaitent reprendront leurs activités dans le pays. Le premier remboursement au Club de Paris, d'environ 650 M\$, a été réalisé par l'Argentine comme prévu le 30 juillet 2014.

La même semaine, la cour de district de New York a procédé au gel des 539 M\$ des fonds destinés au paiement des créanciers commerciaux ayant participé aux offres d'échange d'obligations de 2005 et 2010. En conséquence, l'Argentine a été déclarée en « défaut sélectif » par les agences de notation. Des créanciers procéduriers, communément appelés « fonds vautours », avaient en effet lancé une procédure à l'encontre de l'Argentine pour obtenir un paiement « pari passu » ou « proportionnel » aux paiements destinés aux créanciers restructurés. La Cour Suprême, le 16 juin, a de facto donné raison aux fonds vautours. **La France était intervenue en tant qu'Amicus Curiae dans le contentieux avec les fonds vautour, le 24 mars**, afin d'alerter la Cour Suprême des implications potentielles d'une décision en faveur des créanciers procéduriers sur l'efficacité des restructurations ordonnées et négociées des dettes souveraines. La décision pourrait en effet dissuader la participation des créanciers de bonne foi à toute résolution de crises d'endettement, et ainsi avoir des implications significatives pour de nombreux pays en développement et à faible revenu.

La politique d'« outreach » du Club de Paris



Le 24 juin 2014.

© Ministères (SG - P. Védrune)

Le 24 juin 2014, l'État d'Israël est devenu le vingtième membre officiel du Club de Paris, après une participation ad hoc depuis plus de 30 ans, reconnaissant ainsi que le Club fournit un cadre multilatéral qui aide les créanciers à recouvrer leurs créances en arriérés, et permet le règlement efficace et rapide des crises de dette, ainsi que le financement continu du développement économique.

Le 20 novembre, le Club de Paris a poursuivi sa politique « d'outreach » vis-à-vis des créanciers souverains, en organisant conjointement avec la Présidence australienne du G20 la deuxième conférence annuelle du « Forum de Paris », qui a permis aux représentants de plus de 37 pays et institutions internationales de discuter de façon ouverte et inclusive de l'avenir de la dette souveraine.

Et cette politique « d'outreach » porte déjà ses fruits. La Banque Populaire de Chine et le Brésil ont décrit, lors de la conférence, les bénéfices de leur participation régulière aux réunions mensuelles de Tour d'Horizon du Club de Paris, dans un cadre ad-hoc et souple, et décrit les avantages qu'ils retirent d'un échange d'informations accru, et des discussions régulières et de bonne foi entre créanciers.

Contribuer au débloqué de l'accord sur la facilitation des échanges dans le cadre des travaux OMC/Travaux post-Bali

Après le succès de la 9^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2013, l'année 2014 devait être marquée par la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges (AFE), et la définition du programme de travail visant à conclure le cycle de Doha pour le développement, afin de relancer ensuite les travaux sur de nouveaux sujets. Cependant, le processus

a été suspendu en juillet 2014 en raison de l'incapacité des membres de l'OMC à adopter le protocole de l'AFE. Les travaux de l'OMC ont été interrompus pendant plusieurs mois, jusqu'à l'accord indo-américain intervenu en amont du sommet du G20 de Brisbane en novembre. Cet accord a permis l'adoption par le Conseil général de l'OMC le 27 novembre 2014 de trois décisions, dont l'une sur la facilitation des échanges, permettant la reprise des travaux, pour lesquels la DG Trésor contribue à la définition de la position européenne, qui vont se poursuivre jusqu'à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi en décembre 2015.

Réunion de la Taskforce internationale sur l'investissement à impact social les 7 et 8 avril 2014 sous l'égide du Cabinet de Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire

Suite au Forum sur l'investissement à impact social organisé à Londres en juin 2013 en marge du Sommet du G8 sous la présidence du Royaume-Uni, une *taskforce* internationale présidée par Sir Ronald Cohen a été mise en place pour piloter un certain nombre d'initiatives volontaires des pays membres du G8 relatives à l'investissement à impact social. La France y est représentée entre autres par la DG Trésor.

Cette *Taskforce* s'appuie sur des comités consultatifs nationaux composés d'experts ou de représentants du secteur de l'investissement à impact social (investisseurs à impact social, entreprises sociales, etc.) et du Gouvernement comme observateurs et sur quatre groupes de travail thématiques (mesure de l'impact; allocation d'actifs; *mission-lock* et financement du développement international). Elle travaille en lien avec l'OCDE qui a préparé en parallèle un rapport sur le développement du marché de l'investissement à impact social au niveau de l'OCDE. La *Taskforce* s'est réunie 6 fois dans chacun des pays membres (Allemagne, États-Unis, France, Italie, et Royaume-Uni), dont les 7 et 8 avril 2014 à Bercy. Cette réunion a permis à la France de présenter une approche plus solidaire du financement privé des entreprises sociales et les innovations sociales françaises ainsi que les initiatives françaises visant à mobiliser le secteur privé dans le financement du développement international.

Le rapport de la *Taskforce* internationale a été publié le 15 septembre 2014 à Londres. Ont été également publiés les rapports des 4 groupes de travail ainsi qu'une Note explicative sur les leviers et les objectifs de politique publique essentiellement destinée aux leaders gouvernementaux (www.socialimpactinvestment.org). Le rapport de l'OCDE a été publié le 3 février 2015.



Le rapport du Comité consultatif français a été remis officiellement le 29 septembre 2014 par Hugues Sibille, président du comité national consultatif sur l'Investissement à impact social (CNCIIS) à Carole Delga, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire. Ce rapport a été élaboré, en parallèle des travaux relatifs à la loi Économie sociale et solidaire, sur la base d'échanges entre 29 personnalités issues des secteurs de la banque, du capital investissement, de l'entrepreneuriat social, d'agences publiques, de milieux académiques et du développement international, avec la participation de représentants de l'État, de Bpifrance et de la Caisse des dépôts.

Carole Delga et Hugues Sibille.
© Ministères (SG - P. Ricard)

Être au cœur des négociations en faveur de la lutte contre le changement climatique



COP20 à Lima (Pérou).
© Arnaud Bouissou, MEDDE

Contribuer à la préparation du futur cadre énergie-climat 2030 au niveau européen et apporter son expertise dans la préparation de la conférence de Paris de décembre 2015

La DG Trésor, qui suit traditionnellement les négociations climatiques internationales, fait partie intégrante de l'équipe interministérielle qui s'est formée en vue de la préparation de la COP 21 qui aura lieu à Paris en décembre 2015. Elle y apporte son expertise sur les sujets financiers liée notamment à sa participation (i) au Conseil du Fonds Vert depuis ses premières réunions en 2012, (ii) aux instances de coordination internationale (G20, FSB...) et (iii) de sa co-présidence du groupe d'étude sur le financement climat du G20. Elle apporte également son expertise sur d'autres aspects importants du futur accord international comme le cadre de mesure, rapportage et vérification des engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre des États. Elle a modifié son organisation et s'est renforcée de façon à pouvoir contribuer efficacement à cette conférence majeure.

La DG Trésor s'est investie tout au long de l'année 2014 dans les travaux préparatoires qui ont permis d'aboutir, en amont de la conférence de Lima de décembre, à un accord au conseil européen d'octobre sur les grandes lignes du futur cadre énergie-climat à 2030, qui fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables.

En parallèle, elle a commandé et participé à une mission conjointe des inspections du MINEFI et du MEDDE sur la réforme du marché européen de quotas d'émissions, de façon à améliorer son efficacité: la France a ainsi pu être force de proposition au niveau européen.

Dans le cadre de la préparation de la COP Climat 2015, le Sommet de Ban Ki Moon et la première capitalisation du Fonds vert

Le Fonds Vert pour le climat s'inscrit dans les financements Nord-Sud en faveur de la lutte contre le changement climatique. Ce fonds pourrait à terme constituer la pierre angulaire de l'architecture financière climat.

La DG Trésor, très active dans les travaux du fonds, a contribué à permettre au Président de la République d'annoncer, le 23 septembre lors du Sommet des Nations-Unies pour le climat, une contribution française d'1 Md\$ au Fonds Vert pour le climat, lançant ainsi une dynamique internationale qui aboutira, fin novembre, à une primo-capitalisation du Fonds dépassant 10Md\$.



Ban Ki Moon et François Hollande.
© UN Photo/Cia Pak

Réfléchir au financement du développement durable : sur la route de l'agenda post-2015

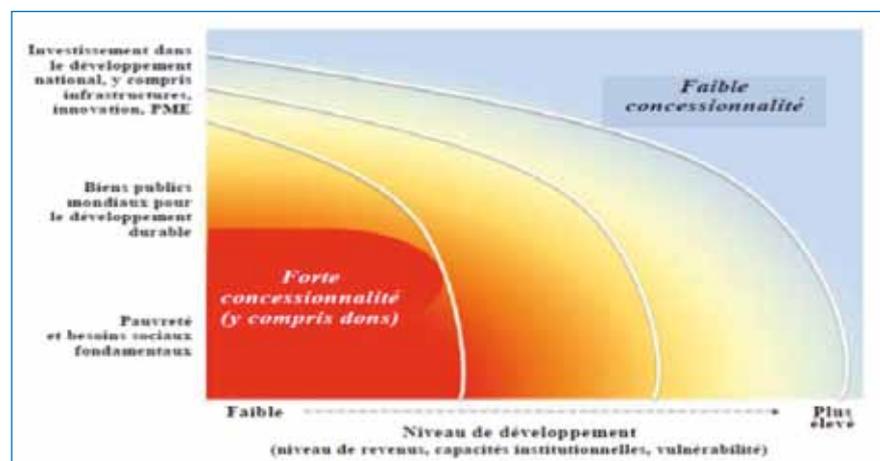
Afin de préparer le prochain agenda pour le développement durable, la Déclaration de « Rio+20 » en 2012 prévoyait la constitution de deux enceintes de discussion dans le cadre des Nations Unies : le groupe ouvert, chargé de réfléchir aux Objectifs de développement durable (ODD) et suivi par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international ; et le comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, chargé de réfléchir au financement du futur agenda. La DG Trésor, membre de ce comité, a été mobilisée pour préparer les séances de discussion et de négociation du rapport de ce comité qui a été adopté en août 2014. Ce rapport insiste sur deux notions clé : la notion de différenciation du degré de « concessionnalité » (de l'aide et plus largement des flux publics) selon les niveaux de développement des pays et selon chaque besoin, et la notion d'environnement propice (« *enabling environment* ») qui insiste sur l'importance des incitations, institutions, régulations et réglementations appropriées au niveau national et international pour permettre un développement durable.

Avec le rapport du groupe ouvert sur les ODD, ce rapport du comité d'experts a servi de base au document du Secrétaire général des Nations Unies du 4 décembre 2014 intitulé « *The Road to Dignity by 2030* » qui constitue une étape supplémentaire en vue du Sommet de l'ONU de septembre 2015.

Négocier la suppression des droits de douanes pour les biens environnementaux

La libéralisation des échanges de biens environnementaux est un thème de l'agenda de Doha dont les négociations sont restées au point mort depuis 2004, en raison de l'absence d'une définition consensuelle de ce qu'est un « bien environnemental ». En marge du sommet de Davos de janvier 2014, une négociation sur ces biens a été lancée entre certains membres de l'OMC, suite à l'accord trouvé entre les pays membres de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (Asia-Pacific Economic Cooperation, APEC).

La DG Trésor, après avoir identifié les intérêts offensifs et défensifs français avec l'aide du secteur privé, a exprimé l'attachement de la France à la crédibilité environnementale de l'initiative. Elle a contribué à l'élaboration au niveau européen de la liste des biens industriels « verts » à proposer aux autres participants, biens pouvant avoir un impact positif sur l'environnement pour lesquels les droits de douane pourrait être éliminés. Selon le calendrier actuellement retenu, l'accord devrait aboutir à un premier livrable fin 2015, qui pourrait prendre la forme d'une liste de biens à libéraliser agréée par les membres. Cet accord bénéficiera à tous les membres de l'OMC, parties ou non à l'accord, conformément à la clause de la nation la plus favorisée.



Source : Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (figure V – page 37)

Poursuivre les efforts en faveur des pays en développement



© UN - Martine Perret

Participer aux travaux sur l'évolution du paysage des Banques multilatérales de développement

La DG Trésor est en charge des relations avec les institutions financières et multilatérales de développement desquelles la France est membre. Alors que l'architecture du système multilatéral était longtemps restée stable malgré les mutations économiques mondiales, l'année 2014 a vu d'importants changements se concrétiser ou s'initier. La DG Trésor a participé activement aux débats internationaux et y a porté les positions françaises, en veillant à la défense des intérêts et priorités nationales et au meilleur emploi des ressources confiées à ces institutions.

Les changements qui ont eu lieu en 2014 ont notamment concerné la réorganisation stratégique de la Banque mondiale, la refonte du modèle financier de la Banque asiatique de développement (avec la fin de la dichotomie historique entre le guichet concessionnel et le guichet « de marché ») et l'accord pour une externalisation des activités destinée au secteur privé de la Banque interaméricaine de développement. En outre, de nouveaux acteurs émergent, au premier rang desquels la Nouvelle banque de développement (dite « Banque des Brics »), dont l'accord fondateur a été signé le 15 juillet 2014 à Fortaleza, et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, qui sera opérationnelle en 2015. Enfin, le Fonds vert pour le climat, a été doté de ressources importantes (voir encadré page 47) pour catalyser le soutien nécessaire aux pays en développement dans la lutte contre le changement climatique.

Contribuer à la définition de la stratégie 2014-2016 de l'Agence française de développement (AFD)

Le nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Agence française de développement pour la période 2014-2016, préparé en 2014 et signé le 29 janvier 2015, prévoit une augmentation progressive de l'activité de l'Agence de 7,8Md€ en 2013 à 8,5Md€ en 2016 puis une stabilisation au-delà. Cette croissance est encadrée par des objectifs de gestion et de performance rigoureux, permettant de pérenniser à long terme le modèle financier de l'Agence, après recapitalisation de l'État.

Le développement durable, dans ses composantes économique, environnementale et sociale, est consacré comme référence de toutes les opérations de l'AFD. Plusieurs objectifs prévoient une montée en gamme de l'AFD sur les composantes environnementale et sociale : obtention d'une certification RSE exigeante, renforcement des clauses environnementales et sociales dans les appels d'offres financés, cible de 50 % des projets devant comporter un co-bénéfice « climat ».

La différenciation des modes d'intervention de l'AFD en fonction des pays est accentuée. Ainsi, les financements de l'AFD concentreront 85 % de l'effort financier de l'État en Afrique subsaharienne et sur les rives sud et est de la Méditerranée. Dans le reste du monde, notamment en Amérique latine et en Asie, l'AFD interviendra selon un mandat de promotion d'une « croissance verte et solidaire » et y favorisera des partenariats économiques. Dans les pays dits « très grands émergents », notifiés à l'AFD par les ministères de tutelle, l'AFD ne mobilisera plus d'effort financier de l'État.

Changer les règles de mesure de l'aide internationale avec la signature d'un accord « historique »

Un accord a été obtenu à Paris les 15 & 16 décembre 2014 lors de la réunion des ministres du Développement du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour moderniser les règles encadrant les prêts d'aide au développement. Depuis 1978, ces règles n'avaient pas changé. Avant cet accord, un financement sous forme de prêts était éligible à l'aide au sens du CAD dès lors qu'il présentait un élément-don d'au moins 25 % mesuré par rapport à un taux d'actualisation de 10 %. Désormais, le taux d'actualisation et le seuil minimum de concessionnalité applicables dépendront de la catégorie du pays récipiendaire (selon les catégories, les taux seront de 6 %, 7 % et 9 % et les seuils de 10 %, 15 % et 45 %). Cette réforme donne de très fortes incitations aux États du CAD à accentuer leurs efforts envers les pays les plus pauvres, aujourd'hui encore très dépendants de l'aide internationale. La réforme prévoit également la mise en place de sauvegardes additionnelles afin de limiter au maximum les risques de surendettement. La DG Trésor a largement contribué au débat qui a permis d'aboutir à l'accord de décembre 2014 : en transmettant un document d'analyse et de proposition en amont des négociations (dont s'inspire largement le compromis final) et en participant activement au groupe présidé par le secrétaire permanent du DFID (coopération anglaise) Mark Lowcock, qui a permis d'aboutir à un consensus sur ce sujet complexe.

Il s'agit d'une première contribution importante des principaux bailleurs de l'OCDE à la modernisation de l'aide au développement, à l'aube de la troisième conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015, et de la définition d'un nouvel agenda du développement durable lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015.

Renforcer l'évaluation partenariale de l'aide au développement

L'évaluation conjointe pays partenaire-donateur est un outil de redevabilité et d'apprentissage mutuel. Elle fait partie d'un ensemble d'efforts convergents visant à renforcer les systèmes des pays partenaires en faveur de la bonne gouvernance. Instrument d'apprentissage par la pratique, elle est complémentaire des programmes de formation, d'assistance technique et de plaidoyer en évaluation du développement. Elle vise à ajouter de la valeur à d'autres efforts internationaux.

Dans la perspective de mettre en place à moyen-terme une collaboration pays partenaires-donateurs sur l'évaluation du développement, la DG Trésor a mené en 2014 une étude auprès des pays partenaires impliqués dans l'Évaluation de la Déclaration de Paris (EDP) sur l'efficacité de l'aide. L'objectif est d'identifier les opportunités en matière d'évaluation pays partenaire-donateur (« évaluations partenariales »). L'ensemble des parties prenantes se sont réunies dans un atelier de synthèse qui s'est tenu à Manille, Philippines, du 2 au 4 décembre 2014, sous l'égide de l'Agence nationale de l'économie et du développement (NEDA) et de la Banque asiatique du développement (BASD). Conformément à l'esprit du Partenariat Global pour une coopération au développement efficace, le projet est mené par les pays partenaires. Cette initiative est développée dans le cadre du réseau évaluation du Comité d'aide au Développement de l'OCDE et compte-tenu des liens étroits avec l'agenda « Résultats et Redevabilité mutuelle », elle est répertoriée dans la liste des initiatives volontaires du Partenariat Global (Communiqué de Mexico, 2014). Elle s'inscrit parfaitement dans la démarche soutenue par la résolution des Nations Unies sur le développement des capacités en évaluation des pays partenaires adoptée fin 2014.

Coopération technique internationale des ministères économiques et financiers : l'exemple de la coopération avec le Maroc



La Mission de Coopération Internationale de la DG Trésor se concentre sur les régions prioritaires (Maghreb et Afrique sub-saharienne) désignées par l'ADETEF, devenue Expertise France, avec en parallèle des actions ponctuelles avec d'autres pays à la demande des Services du Réseau ou des Missions de coopération des autres directions de Bercy. Cette action est financée par le budget de coopération bilatérale de la DG Trésor auprès de l'ADETEF, devenue Expertise France.

La coopération de la DG Trésor avec la Direction des Études et Prévisions Financières (DEPF) marocaine est exemplaire et s'inscrit dans la durée. Le dernier séminaire, qui s'est tenu à Bercy les 14 et 15 mai, portait sur quatre thématiques : les méthodes d'évaluation socioéconomique des politiques publiques, les chaînes de valeur mondiales en lien avec le profil du commerce extérieur du Maroc et les pays émergents (analyse du risque pays et perspectives à moyen long terme).

Préparer et participer aux réunions des ministres des Finances de la Zone franc



*Réunion des ministres de la Zone Franc
le 3 octobre 2014 à Bercy.*

© Ministères - SG (P. Ricard)

La Zone franc regroupe la France et trois zones monétaires en Afrique, disposant chacune de leur monnaie et de leur banque centrale: l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale et l'Union des Comores. Des accords de coopération monétaire fixent quatre principes fondamentaux: la garantie de convertibilité illimitée accordée par le Trésor français; la fixité des parités avec la monnaie-ancêtre (le franc puis l'euro); la libre transférabilité des capitaux au sein de la Zone franc; et la centralisation des réserves de change, (centralisation des réserves de change des États auprès de leur banque centrale, et dépôt d'une fraction de ces réserves sur un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français). Des conventions avec le Trésor régissent ces comptes d'opérations.

Au cours de l'année 2014 ont été renégociées les conventions de compte d'opérations entre le Trésor et la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La forte baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne, qui déterminent la rémunération de leurs comptes d'opérations au Trésor, induisait en effet des tensions sur les comptes d'exploitation de ces deux banques centrales. Des groupes de travail ont donc été créés pour négocier, séparément, avec la BEAC et la BCEAO. Ces négociations ont conduit à la signature d'une nouvelle convention de compte d'opérations avec la BEAC le 3 octobre

2014 et d'un avenant à la convention avec la BCEAO le 31 décembre. Les accords trouvés avec les deux banques procèdent de la même économie générale: en contrepartie de la fixation d'un taux plancher de rémunération, la France a notamment obtenu un plafonnement de la garantie de change apportée aux dépôts, qui constituait un risque budgétaire important, ainsi qu'une meilleure prévisibilité des opérations sur ces comptes.



La DG Trésor promeut la vision française de la gouvernance économique internationale et du développement



La DG Trésor, acteur clé de la diplomatie économique



Un dispositif de soutien au commerce extérieur rénové

Adapter régulièrement les financements export aux besoins des entreprises

Pour répondre aux besoins des entreprises françaises confrontées à une compétition intense sur les marchés étrangers ainsi qu'à la difficulté des établissements de crédit à proposer des conditions de financement compétitives, la DG Trésor avait proposé plusieurs séries de réformes qui ont été mises en œuvre depuis l'été 2012, dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

La réflexion sur la réforme des dispositifs publics de soutien au financement des exportations s'est poursuivie en 2014 en de nouvelles initiatives à mettre en place en 2015, parmi lesquelles la mise en place d'un mécanisme de prêt direct non-concessionnel du Trésor (qui s'ajoutera à l'actuelle Réserve Pays Emergents), la création d'une offre de crédits-export de petits montants par Bpifrance et la création d'un dispositif de refinancement de crédits-exports par la Société de financement local (SFIL) officialisée par le Président de la République le 6 février 2015.

Contribuer au développement d'une offre française structurée à l'international

Après avoir joué un rôle majeur dans la structuration de la stratégie des « familles » de produits prioritaires à l'export présentée par le ministre du Commerce extérieur en décembre 2012, la DG Trésor poursuit ses travaux pour le développement d'une approche sectorielle et filières à l'international, en lien notamment avec la direction générale des entreprises (DGE), Business France, la mission French Tech et Vivapolis.

Après l'inauguration d'un pilote de French Tech Hub à San Francisco par le Président de la République, le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et la Secrétaire d'État au Numérique ont lancé le processus de labellisation de French Tech Hubs le 29 janvier 2015 pour favoriser l'implantation et accélérer le développement de startup et d'entreprises de croissance françaises dans les pays à fort potentiel. Par ailleurs, l'initiative d'Alliance franco-tunisienne pour le numé-



*Matthias Fekl, Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, à la DG Trésor.
© Ministères (SG - P. Bagein)*

rique, lancée par le Président de la République français en Tunisie en juillet 2013, s'est poursuivie avec le séminaire organisé à Bercy le 16 juin 2014. L'année 2014 a également été marquée par le lancement de deux simulateurs 3D, vitrines du savoir-faire français en matière de ville durable, à Santiago du Chili et à Astana. La DG Trésor a également accompagné la mise en place d'un Club Sport au Japon et de Clubs Santé au Brésil, en Russie, en Chine, en France et au Japon.



Contribuer à un dispositif de soutien à l'internationalisation plus lisible: naissance de Business France

Sous la tutelle de la DG Trésor, l'agence pour le développement internationale des entreprises, Ubifrance, a connu des évolutions majeures, avec notamment la dévolution des équipes commerciales du réseau de la DG Trésor entre 2008 et 2012, l'évolution de son activité de soutien aux entreprises vers un accompagnement plus individualisé et ciblé sur les ETI et PME à fort potentiel à l'export. La naissance de Business France, issue de la fusion d'Ubifrance et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), constitue une nouvelle étape vers l'amélioration de l'efficacité et de la lisibilité du dispositif public de promotion de l'attractivité et d'appui au commerce extérieur français. Annoncée par le Président de la République lors du conseil stratégique de l'attractivité du 17 février 2014, cette fusion est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Business France est un établissement public national à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre des Affaires étrangères, du ministre chargé de l'Économie et du ministre chargé de l'Aménagement du territoire. Il est dirigé par Muriel Pénicaud.

Un meilleur accompagnement des ETI et des PME à l'export

L'accès des PME et des ETI aux financements a été renforcé par la rationalisation et l'amélioration de l'offre des opérateurs publics Coface, Bpifrance et Business France, fédérés sous le label commun « Bpifrance export », et par le lancement en 2015 par Bpifrance d'une offre de crédits-acheteurs et rachats de crédits-fournisseurs ciblée sur les PME/ETI et garantie par la Coface. Les chargés d'affaires internationaux de Business France déployés en région sous le label « Bpifrance export » ont pour objectif d'assurer un accompagnement personnalisé et dans la durée de 1 000 ETI et PME de croissance d'ici à fin 2015. Fin 2014, 712 PME et ETI se sont engagées dans cette démarche. Parmi ces 712 entreprises, 391 ont démarré un plan d'action.

Permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience internationale en entreprise

Dispositif qui permet à des jeunes entre 18 et 28 ans, sans distinction de diplômes, d'effectuer une mission professionnelle à l'étranger pour le compte d'une entreprise afin de l'aider à développer son chiffre d'affaires à l'international, le volontariat international en entreprises (VIE) constitue également un moyen important d'internationalisation des entreprises et de renforcement de la communauté économique française dans le monde. À l'occasion du départ du 50 000 € VIE, le Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur a remis deux trophées, à la volontaire et au dirigeant de la société.

Gagner des contrats à l'export grâce aux garanties publiques : quelques exemples

Dans le domaine civil, les **outils d'accompagnement à l'export tels que l'assurance-crédit ont permis aux PME et aux ETI françaises de gagner des parts de marchés à l'export**. C'est ainsi que Prosernat, entreprise spécialisée dans l'ingénierie et la technologie du traitement du gaz naturel, filiale de l'Institut français du pétrole et d'Heurtey-Petrochem, a pu se positionner en 2014 sur ce secteur de niche en Argentine, en remportant, face à la concurrence nord-américaine, un contrat de bloc soufre et d'unités auxiliaires pour la raffinerie de Campana détenue par Axion Energy Argentina. La mise en place d'un financement sécurisé, garanti par la Coface a contribué au succès commercial de Prosernat. Toujours en 2014, des filiales de Fives, telles que Fives Stein et Fives DMS ont pu bénéficier d'un accompagnement à l'export par la Coface agissant pour le compte de l'État pour des contrats signés avec un groupe sidérurgique chinois, réglés au comptant, et destinés à fournir des fours et des équipements de lignes de galvanisation servant à produire des bobines d'acier destinées à l'industrie automobile.

Poursuivre l'amélioration continue de la coordination des acteurs publics de l'export, notamment en région, initiée depuis 10 ans

La DG Trésor est présente en région au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dircecte) où elle couvre en priorité les thématiques d'attractivité et d'export. **La dynamique de clarification et de meilleure coordination de l'action des acteurs publics de l'export**, notamment en région, a été lancée en 2005 par le plan Cap export. Elle a été ensuite formalisée dans une première génération de conventions (2008-2011) puis par la signature de la Charte nationale de l'exportation et ses déclinaisons régionales destinées à coordonner les opérateurs de l'État, les Régions, le CNCCEF et les organismes consulaires (2011-2012). La déclaration État-Régions du 12 septembre 2012 a confirmé les Régions comme pilotes de l'export dans leurs territoires. Elles ont développé des plans régionaux d'internationalisation des entreprises (PRIE) qui organisent désormais la gouvernance du dispositif institutionnel régional de soutien à l'exportation, en intégrant les grands objectifs gouvernementaux à l'export. Les évolutions en cours ou à venir ouvrent encore de nouveaux défis, avec notamment le projet de réforme territoriale. Dans cette perspective, la DG Trésor a décidé de lancer un exercice d'analyse et de comparaison de ces plans pour étudier les stratégies développées en Région en matière de soutien à l'export et d'attractivité du territoire en écho aux politiques nationales.

Sous l'impulsion de la DG Trésor, l'**institution des conseillers du commerce extérieur** a connu une première évolution majeure en 2004 avec le décret réorganisant le CNCCEF. La réflexion engagée depuis 2012 en vue d'une réforme de l'institution a abouti, dans un premier temps, à la publication, le 20 décembre 2013 d'un décret portant réorganisation de l'institution des CCEF. Il élargit, notamment, leurs missions à la promotion de l'attractivité du territoire national. Pour enrichir l'institution de nouveaux profils professionnels, il ouvre l'accès à la qualité de CCEF aux responsables de structures associatives et universitaires s'impliquant dans les relations économiques internationales. Il engage en outre les candidats à un mandat de CCEF à signer préalablement une lettre d'engagement à remplir pleinement ces fonctions. À la demande du Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, la DG Trésor poursuit les travaux avec le CNCCEF pour un réseau plus qualitatif et mieux adapté aux priorités géographiques et sectorielles de la France.

La dynamique pour une meilleure articulation du dispositif de soutien au commerce extérieur se poursuit. Le **Forum PME** organisé par Matthias Fekl le 11 mars 2015 a été l'occasion de la signature d'un partenariat stratégique pour le développement des PME à l'international entre Business France, les CCI de France et les CCI françaises à l'international, et d'une nouvelle convention entre l'État, Business France et le CNCCEF.



Visite le 26 septembre 2014 par Bruno Bézard, directeur général du Trésor, du chantier de la ligne pilote du métro de Hanoi au Viêt-Nam construite en partie par le consortium français Alstom-Thales-Colas Rail.

Les grands groupes du secteur civil ont également été soutenus pour leurs contrats export. Dans le secteur des transports par exemple, Iveco, a pu, grâce au soutien de l'État, proposer une offre financière compétitive à l'État azerbaïdjanais et remporter un premier succès commercial dans ce pays en s'engageant à livrer d'ici 2017, 150 bus au gaz naturel, produits en Ardèche sur leur site d'Annonay.

Dans le domaine spatial, et dans un contexte très concurrentiel, Thales Alenia Space a remporté, dans le cadre d'une offre commune avec Arianespace pour le service de lancement, un contrat avec PT Telekomunikasi Indonesia pour la fourniture du satellite Telkom-3S. Ce satellite fournira à l'Indonésie des services de télévision haute définition, de téléphonie mobile et d'Internet pour ce pays qui compte plus de 17 000 îles et 250 millions d'habitants. Grâce à une offre compétitive, tant sur le volet technique que sur le volet financier, ce contrat garanti par la COFACE représente un véritable succès pour l'« équipe France » du spatial en Asie.

Dans le domaine de la sécurité, la DG Trésor a directement participé dès novembre 2014 aux négociations avec l'Égypte qui ont abouti en février 2015 au premier succès à l'export du Rafale ainsi qu'à l'achat d'une Frégate multi-missions (FREMM). Cette opération a fait l'objet d'un crédit-acheteur garanti par la Coface agissant pour le compte de l'État.

Dans le transport aérien, la signature en novembre 2014 d'un nouveau contrat pour 40 appareils entre Lion Air et ATR permettra à la compagnie aérienne indonésienne d'augmenter sa flotte et de mieux desservir les aéroports régionaux les plus difficiles à atteindre, participant au développement économique de l'Indonésie. Ce partenariat entre ATR et Lion Air est soutenu par la Coface et son partenaire italien SACE, qui accordent des garanties au financement d'une partie importante de cette flotte, s'assurant ainsi de la pertinence économique du business plan du développement de la compagnie Lion Air.

Favoriser la présence française à l'international grâce à des prêts et dons du Trésor, quelques exemples

Un nouveau protocole financier de 344 M€ a été signé entre la France et l'Égypte en décembre 2014 pour la fourniture du matériel roulant de la **ligne 3 du métro du Caire**, qui permettra aux entreprises françaises de remettre une offre plus compétitive. La construction du métro du Caire a bénéficié depuis 30 ans de plus de 2 Md€ de prêts concessionnels accordés par la France au Gouvernement égyptien. Ce soutien a permis de promouvoir dès le début la filière ferroviaire française en Égypte, qui vient de remporter, le 25 février 2015, de nouveaux contrats pour la réalisation de la phase 4A de la ligne 3 du métro du Caire. Le consortium Vinci-Bouygues-Orascom-Arabco assurera la construction de la partie génie civil et le groupement Colas-Alstom-Thalès-Orascom l'électromécanique et l'alimentation électrique tandis que le lot signalisation et communication sera réalisé par Alstom et les rails par Eurovia avec Orascom.

Le protocole financier de 55 M€ signé entre la France et le Kenya en décembre 2014 a permis à un consortium français de reporter le contrat pour l'**alimentation en eau potable de la ville de Nairobi** face à la concurrence des offres de groupements italiens et chinois. Ce concours financier est composé d'un prêt bonifié du Trésor via le mécanisme « Réserve Pays Émergents » et de crédits privés garantis par la COFACE.

Deux groupements d'entreprises ont sélectionnés en février 2014 pour la réalisation de **simulateurs « ville durable » en 3D** destinés à promouvoir le savoir-faire français à l'international, suite à l'appel à projets lancé en juillet 2013. Ces projets bénéficient d'un financement public de 2 M€ dans le cadre des outils de financement et d'aide-projet (FASEP). Ils se sont concrétisés par la signature d'accords, au Chili, entre la mairie de Santiago du Chili et le consortium d'entreprises mené par Artelia et Véolia et, au Kazakhstan, entre la mairie d'Astana et le groupement Eiffage-Egis-GDF Suez (projet Astainable).

2014 : année de succès majeurs dans le domaine naval



© STX

Avec le soutien de l'État et de la Coface, STX France a conclu trois contrats commerciaux avec les armateurs RCCL et MSC pour la construction de

navires de croisière. Ces contrats ont fait l'objet d'un soutien constant de la DG Trésor et de la Coface. Ils assurent la pérennité de l'activité du Chantier naval jusqu'en 2019. RCCL devrait réceptionner l'Oasis 4 (1,2 Md€) en avril 2018, tandis que MSC prendrait livraison des deux navires Vista, d'un prix unitaire de l'ordre de 710 M€ par navire, en mai 2017 et en avril 2019.

Des relations économiques plus intenses



Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, lors du Forum Franco-Africain à Bercy.
© Ministères (SG - P. Ricard)

Au cours des dernières années, en lien avec le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), la DG Trésor a travaillé à la rénovation de nos partenariats bilatéraux pour intensifier les relations économiques et commerciales avec les autres pays, en particulier émergents. Cette dynamique s'est poursuivie en 2014.

Continuer à mobiliser les partenaires à l'export en Europe

Principal partenaire commercial de la France, l'Europe continuera de représenter une part importante de son commerce extérieur. L'UE représente en effet le principal débouché pour les entreprises exportatrices françaises avec environ 60 % du total des échanges commerciaux de la France (exportations et importations) et devrait compter 5 des 10 premiers importateurs mondiaux en 2022.

La DG Trésor, en s'appuyant sur son réseau de services économiques, a continué à se mobiliser pour fédérer et mobiliser au mieux les partenaires à l'export afin de promouvoir la réussite des entreprises françaises, sensibiliser ces dernières aux opportunités de marché et faire valoir les atouts de la France comme terre d'accueil des IDE. Elle a aussi activement participé à la mise en place de plusieurs événements en lien avec le MEDEF et les organisations patronales locales, comme par exemple le Dialogue stratégique franco-néerlandais entre grandes entreprises à Amsterdam, le 20 janvier 2014 dans le cadre de la visite présidentielle aux Pays-Bas, une table ronde franco-suédoise d'entreprises sur la compétitivité en Europe, le 3 décembre 2014 à Pariclubs dans le cadre de la visite d'État du Roi de Suède ou encore la tenue du Forum d'affaires franco-tchèque à Prague, le 9 décembre 2014, dans le cadre de la visite du Premier ministre en République tchèque.

Renforcer les relations économiques et industrielles avec l'Algérie

La DG Trésor a accompagné l'intensification des relations avec l'Algérie, premier partenaire de la France en Afrique. Ces échanges suivis ont permis la concrétisation de nombreux projets portés par les entreprises françaises et le lancement de coopérations renouvelées, notamment dans le cadre du partenariat industriel et des secteurs du bâtiment/logement, de l'énergie et du numérique.

En 2014, la DG Trésor a préparé la 2^e session du Comité mixte économique franco-algérien (COMEFA), co-présidée à Oran le 10 novembre par Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, et leurs homologues algériens, ainsi que la 2^e session du Comité interministériel de haut niveau (CIHN) qui s'est tenu à Paris le 5 décembre 2014, sous la présidence des Premiers ministres français et algérien. Neuf accords ont été signés, parmi lesquels l'accord de coopération entre Bpifrance et le Fonds algérien de garantie des crédits aux PME.



2^e session du dialogue économique et financier de haut niveau franco-chinois - Photo de famille.

© Ministères (SG - P. Védrune)

Construire un cadre privilégié de discussions avec la Chine et favoriser les partenariats industriels innovants avec les entreprises coréennes et japonaises

La DG Trésor a organisé, avec le SER de Pékin, le programme de la 2^e session du dialogue économique et financier de haut niveau franco-chinois co-présidé Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics et M. MA Kai, vice-Premier ministre de la République Populaire de Chine, qui s'est tenue le 15 septembre 2014 à Bercy. Evènement annuel, le dialogue constitue un cadre privilégié de discussions entre la France et la Chine sur l'ensemble des questions économiques et financières, en particulier sur les sujets macroéconomiques et de gouvernance mondiale, sur la coopération financière et fiscale, et sur les coopérations économiques bilatérales.

Plusieurs avancées concrètes ont été obtenues durant cette 2^e édition, comme l'affirmation de la place financière de Paris comme une référence pour le renminbi (RMB) offshore en zone euro (désignation de Bank of China comme banque de règlement en RMB à Paris; octroi des premières licences RQFII à BNP Paribas Investment Partners et Carmignac Gestion, permettant d'investir en RMB sur le marché domestique chinois). Outre la tenue du Dialogue, la visite du vice-Premier ministre a été l'occasion de rencontres avec des entreprises (Climespace, PSA, Renault, Schneider Electric).

Préparé par la DG Trésor et la Direction Générale des Entreprises, le déplacement d'Emmanuel Macron en Corée et au Japon du 23 au 25 novembre 2014, a permis de donner un élan supplémentaire aux coopérations dans les domaines innovants et aux partenariats entre entreprises françaises, coréennes et japonaises.

En Corée, le premier Forum franco-coréen d'innovation industrielle, le 24 novembre, a ciblé trois secteurs d'activité à fort potentiel de coopération: e-santé, nanoélectronique et véhicule autonome. Au Japon, la participation du Ministre au « Demo day » organisé par Orange, en présence de M. Stéphane Richard et des start-up de la Mission « silver economy » conduite par BPI, a permis au Ministre de souligner l'importance de ce secteur et son soutien à ce type d'initiatives. La visite du Ministre a également permis de promouvoir l'attractivité de la France auprès des investisseurs coréens et japonais.

Diversifier et rééquilibrer nos échanges avec le Kazakhstan et développer les relations économiques et commerciales avec la Biélorussie

La DG Trésor a contribué à l'organisation de la 11^e commission mixte franco-kazakhstanaise coprésidée par Matthias Fekl, secrétaire d'État en charge du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français à l'étranger, à Astana le 17 octobre 2014. L'enjeu est de diversifier et rééquilibrer la structure de nos échanges commerciaux avec le Kazakhstan, en concrétisant de grands projets stratégiques pour nos entreprises (dans les secteurs des transports, de l'aéronautique et de l'énergie par exemple) et en ouvrant de nouveaux domaines de coopération, notamment dans la santé, la ville durable (projet de simulateur 3D « ville durable » Astainable) et le tourisme (dans la perspective de la candidature d'Almaty pour les Jeux Olympiques d'Hiver de 2022). Cette commission mixte a constitué une étape importante de la préparation du volet économique de la visite du Président de la République au Kazakhstan les 5 et 6 décembre 2014.

Matthias Fekl et le Vice-Premier ministre biélorusse ont décidé, lors de leur entretien à Paris en octobre 2014, de créer une commission mixte économique bilatérale franco-biélorusse, ouverte aux entreprises, afin de développer les relations économiques et commerciales entre les deux pays et de favoriser les investissements des entreprises françaises en Biélorussie. Présidée par la DG Trésor pour la France, la première session de cette commission mixte a été organisée à Minsk le 13 février 2015. La visite du Vice-Premier ministre biélorusse à Paris en octobre 2014 a été également l'occasion de la signature d'un accord de coopération entre Coface et l'agence d'assurance export biélorusse Beleximgarant.

Rénover le dialogue avec les États-Unis et établir des liens privilégiés avec l'Amérique latine

Après l'annonce de son lancement par François Hollande et Barack Obama le 11 février 2014, le premier dialogue économique franco-américain s'est tenu à Washington le 21 octobre. Cette nouvelle enceinte vise à promouvoir les échanges commerciaux bilatéraux, le soutien à l'innovation et l'encouragement à l'entrepreneuriat via des coopérations entre la France et les États-Unis. Présidé par la DG Trésor pour la France, le premier dialogue économique a porté sur les négociations commerciales du partenariat transatlantique, les politiques industrielles et d'innovation et les sanctions économiques à l'égard de la Russie. La DG Trésor et la DGE ont en particulier promu, à cette occasion, les dispositifs français en matière de soutien à l'industrie et à l'innovation, ainsi que la vision française de l'usine du futur.

La 2^e édition du forum économique France-Brésil, lancé par les présidents Hollande et Rousseff en 2013, a été



2^e édition du forum économique France-Brésil.
© Ministères (SG - P. Védrune)

organisée à Paris le 20 mai 2014 par la DG Trésor et le MEDEF, et ouverte par Fleur Pellerin, secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur. Le forum a rassemblé des représentants des secteurs privés français et brésilien, autour d'Arnaud Montebourg, ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique et de Mauro Borges, ministre du Développement, de l'Industrie et du Commerce extérieur du Brésil. Les Ministres ont signé une déclaration conjointe sur l'innovation, annonçant le premier appel à projets conjoints en matière de recherche et de développement industriel, et parrainé la signature d'une déclaration d'intention relative à la filière photovoltaïque. La DG Trésor a animé le dialogue technique et institutionnel qui traite des questions concrètes d'amélioration du cadre des affaires et des échanges. Il a réuni des représentants de la Douane (DGDDI), de la direction de la législation fiscale (DLF), de la direction générale des entreprises (DGE), de l'Agence française de développement (AFD), d'UbiFrance, de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), de Bpifrance, et leurs homologues brésiliens.

Accompagner Cuba dans la transition de son modèle

À la demande de la secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, Fleur Pellerin, la DG Trésor a conduit en juillet 2014 une mission à La Havane sur le soutien aux entreprises françaises à Cuba. Effectuée conjointement avec Bpifrance, l'AFD et Proparco, la mission et les travaux menés à sa suite ont permis d'apprécier la demande cubaine, les besoins des entreprises françaises pour y opérer et les pistes de renforcement des relations économiques bilatérales, en amont du déplacement du président Hollande programmé en 2015.



Luis-Alberto Moreno, président de la BID.
© Ministères (SG - P. Védrune)

Renforcer l'attractivité de la France aux investissements étrangers



*Conseil stratégique de l'attractivité, Palais de l'Élysée.
© P. Segrette, Présidence de la République*

Cinquième pays de destination en Europe des flux entrants d'IDE, mais première destination européenne des investissements industriels étrangers, la France est l'un des rares pays européens à miser sur un « mix d'attractivité » complet : services publics efficaces, excellentes infrastructures, base technologique diversifiée, main d'œuvre qualifiée, démographie dynamique. Reconnue pour sa qualité de vie, la France est choisie par 19 entreprises étrangères par semaine pour de nouveaux investissements.

Accueil des investissements étrangers

Le positionnement de la France en matière d'accueil de l'investissement étranger est satisfaisant mais, pour être préservé, suppose de poursuivre les réformes engagées. C'est pourquoi la DG Trésor a présenté et soutenu des actions en faveur de la « compétitivité » du site France comme la réduction des charges fiscales et sociales pesant sur les entreprises, la libéralisation accrue des marchés de biens et de services, la réforme du marché du travail, des mesures de simplification administrative ainsi que des investissements pour encore renforcer la qualité des infrastructures, de transport notamment.

Renforcement de l'attractivité

La DG Trésor a également participé à la mise en place de mesures ciblées pour renforcer l'attractivité de la France. La DG a ainsi activement contribué à la relance sur une base semestrielle des **Conseils stratégiques de l'attractivité** réunissant autour du Président de la République des grands dirigeants d'entreprises étrangères (17 février et 19 octobre 2014). Elle a également mis en place des travaux techniques approfondis pour améliorer la position de la France dans les classements internationaux. Ce travail comporte plusieurs volets : échange avec les auteurs des rapports pour s'assurer qu'ils disposent de l'information nécessaire pour apprécier la situation française et dialogue pour faire évoluer les indicateurs que nous jugeons contestables notamment.

Ces initiatives se sont accompagnées d'une mise sous tension des réseaux à l'étranger de l'État, de ses opérateurs et de ses partenaires sur les questions d'attractivité. Déjà engagée en 2014, cette orientation sera renforcée en 2015 avec l'initiative « Investor's Week » dont le but est d'organiser la même semaine avec les mêmes argumentaires et supports techniques dans une cinquantaine d'Ambassades une manifestation consacrée à l'attractivité du territoire français auprès des investisseurs locaux.



© Ministères (SG - D.-H. Simon)

4 La DG Trésor, une direction qui s'adapte aux nouveaux enjeux pour mieux y répondre

Issue de la fusion de trois grandes directions (la direction des relations économiques extérieures, la direction de la prévision et la direction du Trésor), la DG Trésor est née de la volonté des Ministres de créer « un grand service de politique économique ». En 2014, elle a fêté les 10 ans de son acte fondateur. Force de proposition et d'innovation, la DG Trésor a réussi sa transformation, en phase avec les nouveaux enjeux de l'économie et la réforme de l'État.

Une brochure retraçant les grands chantiers sur lesquels la Direction a été impliquée ces dix dernières années a été élaborée à l'occasion de cette date anniversaire et disponible sur le site Internet de la DG Trésor. Les agents du Trésor, aux parcours très variés, manifestent un fort attachement à la direction et une réelle fierté à y travailler. Leur motivation se reflète aussi dans la capacité de la direction à se renouveler constamment, à remettre en cause ses méthodes et son organisation pour démultiplier sa créativité, tout en préservant au mieux les conditions de travail de ses collaborateurs.

10
DU **ans**
TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

Une capacité à se renouveler dont elle fait la démonstration en participant de façon volontariste à la démarche de modernisation de l'action publique – la « MAP » : en contribuant activement à la réflexion et à la recherche par l'organisation d'événements et la publication de travaux ; en s'attachant à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



▶ Un engagement résolu
dans la modernisation
de l'action publique (MAP)

Une réflexion partagée
sur les enjeux économiques

Une politique RH dynamique



Des actions d'évaluation et des mesures de simplification

La DG Trésor s'inscrit dans la démarche de modernisation de l'action publique portée par le Gouvernement

Priorité du Gouvernement, la modernisation de l'action publique (MAP) vise à conforter le modèle français de service public, tout en le rénovant profondément, afin de contribuer au redressement des finances publiques et à la compétitivité de notre économie.

La DG Trésor est fortement mobilisée, au titre des évaluations de politiques publiques retenues dans le cadre de la MAP, ainsi qu'au titre de l'exercice de revue des missions lancé à l'été 2014 et de l'élaboration des programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS) des services et des opérateurs relevant de chaque ministère.

La DG Trésor met en œuvre les décisions qui en sont issues et a notamment contribué à la création de Business France et d'Expertise France, les établissements publics industriels et commerciaux respectivement issus, d'une part, de la fusion d'Ubifrance et l'Agence française pour les investissements internationaux (ordonnance et décret du 22 décembre 2014) et, d'autre part, de la fusion de six opérateurs du secteur de l'expertise internationale, dont l'ADETEF (loi du 7 juillet 2014 et décret du 29 décembre 2014).

La DG Trésor s'est largement impliquée sur l'ensemble des travaux de la MAP pour enrichir le programme interministériel de simplification en faveur des entreprises.

Elle intervient, sur ces questions, en tant que conseil de politique économique mais assure également le pilotage direct de plusieurs mesures de simplification dont le déploiement, pour certaines d'entre-elles, est effectif depuis 2013 :

- suppression de la base de données du fichier bancaire des entreprises de la Banque de France de l'indicateur (O40) relatif aux dirigeants ayant connu une seule liquidation judiciaire sur trois ans ;
- mise en place d'un télé-service permettant aux entreprises d'accomplir en ligne les demandes d'autorisations de transactions liées aux régimes de sanctions financières internationales grâce à un espace personnel sécurisé ;
- définition d'un statut juridique au financement participatif ;
- allègement des obligations d'établissement et de publication des comptes pour les petites entreprises ;
- allègement des contraintes pesant sur les sociétés d'investissement (SIBA).

La poursuite de la modernisation du réseau international de la DG Trésor

La mise en œuvre du plan stratégique 2013-2018 pour les services économiques

Avec l'adoption, en août 2013, d'un plan stratégique pour les services économiques, la DG Trésor s'est dotée d'orientations claires et ambitieuses à moyen terme pour son réseau international, au service de la priorité accordée par le Gouvernement à l'internationalisation de l'économie française et à l'attractivité du territoire. Ce plan s'inscrit en outre pleinement dans le processus de modernisation de l'action publique engagé par le Premier ministre.

Les modifications gouvernementales d'avril 2014 ont introduit une autorité conjointe du Ministère des affaires étrangères et du développement international sur les services économiques pour l'exercice de ses missions en matière de commerce extérieur, cela n'est pas venu modifier les relations entre la DG Trésor et son réseau international. La DG Trésor reste ainsi responsable du pilotage fonctionnel et de gestion des services économiques, dont les missions vont bien au-delà du seul champ du commerce extérieur. Adopté pour une durée de 5 ans, la mise en œuvre du plan stratégique s'est donc poursuivie en 2014, autour des trois axes suivants :



Axe 1 : mettre en place un pilotage stratégique et opérationnel, visant à inscrire l'activité des services économiques au service des Ministres.

Le premier comité stratégique du réseau international s'est tenu le 22 janvier 2014. Présidé par le directeur général, en présence des principaux partenaires des services économiques, il a arrêté la « feuille de route » pour l'année 2014, avec un focus mis sur les thèmes de l'innovation et du climat (dans la perspective de la conférence de Paris de décembre 2015) et sur le développement de la complémentarité et de la subsidiarité des différents réseaux économiques à l'étranger.

De même, sous la présidence de la directrice générale adjointe, des comités exécutifs réguliers contribuent au pilotage opérationnel du réseau international de la DG Trésor et au renforcement des liens entre la centrale et le réseau.

Axe 2 : doter les chefs de service des relais et leviers nécessaires au bon accomplissement de leurs missions.

Le rôle de coordinateur des acteurs économiques locaux dévolu aux chefs de service économique dans leur pays de résidence a été confirmé et renforcé. Il a d'ailleurs été inscrit dans le décret constitutif de Business France du 22 décembre 2014.

Axe 3 : moderniser les politiques de ressources humaines pour renforcer la présence à l'étranger de véritables professionnels, en valorisant les parcours variés.

La DG Trésor a lancé, en 2014, un chantier important de gestion prévisionnelle de ses effectifs à l'horizon 2024 afin de garantir la pérennisation de la qualité et de l'expertise du vivier d'agents qui la représentent à l'international.

*Thomas Courbe, secrétaire général de la DG Trésor,
Ramon Fernandez, directeur général du Trésor
et Anne-Hélène Roignan, secrétaire générale adjointe,
janvier 2014.*

© Ministères (SG - A. Salessse)

Le réseau international de la DG Trésor est au plus proche des intérêts des entreprises françaises

La cartographie couvre 99 % de nos exportations et permet à la DG Trésor de disposer d'un réseau à même de remplir l'ensemble des missions qui lui sont confiées, lesquelles ne se limitent pas au commerce extérieur. La DG Trésor, dans son exercice de cartographie 2015-2017, a privilégié les zones de croissance et le renforcement de la fonction d'appui aux entreprises.

L'actualité du réseau international de la DG Trésor a été marquée à l'automne 2014 par la publication, le 3 septembre, d'un référé de la Cour des comptes sur les services économiques adressé au Premier ministre. Le ministre des Affaires Étrangères et du Développement International, le ministre des Finances et des Comptes publics et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique y ont répondu conjointement, le 3 novembre, en réaffirmant l'actif stratégique constitué par les services économiques pour l'action économique de la France à l'international et ont souhaité, dans ce contexte, une stabilisation de leur cartographie.

Cap sur le Service économique de Varsovie

Le SER de Varsovie présente la particularité d'être compétent sur une zone géographique très large, constituée de huit pays, parmi lesquels le Groupe de Visegrad (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie), les trois États Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et la Slovénie. L'année 2014, très animée en termes de visites ministérielles, a été particulièrement active du fait du dynamisme économique de la région et en particulier de la Pologne, ce dernier pays représentant en 2013 quelque 47 % du PIB de la zone et 54 % de sa population.

Avec l'entrée de la Lituanie dans la zone euro, qui a ainsi rejoint le 1^{er} janvier 2015 la Slovénie, la Slovaquie, l'Estonie, et la Lettonie, le SER couvre désormais cinq



L'équipe du service économique de Varsovie.

© SER Varsovie

pays membres de la zone euro sur 19, les trois autres ayant vocation à y adhérer. Les problématiques du SER de Varsovie s'articulent donc naturellement autour du suivi des grands dossiers européens et multilatéraux, afin d'apporter un éclairage sur les positions pays, dans le cadre de la préparation des conseils Ecofin et Eurogroupe. Les enjeux sectoriels sont également majeurs, notamment en Pologne où les investissements français occupent la seconde position réelle derrière l'Allemagne et où la demande interne est portée par des fonds structurels européens abondants et bien utilisés.

Compte tenu de matrices énergétiques reposant largement, notamment au sein du groupe de Visegrad, sur une empreinte carbone élevée, les enjeux climatiques sont particulièrement sensibles, l'année 2014 ayant constitué l'année charnière entre la COP 19 organisée en novembre 2013 par la Pologne et la COP 21 dont la France sera en 2015 le pays hôte.

L'année 2015 devrait s'inscrire dans le sillage de 2014, à la faveur de ces enjeux climatiques, de la montée en régime du plan Juncker et de la mise à disposition des fonds de cohésion au titre de la prochaine campagne de fonds européens 2014-2020.



Un engagement résolu
dans la modernisation
de l'action publique (MAP)

► Une réflexion partagée
sur les enjeux économiques

Une politique RH dynamique



Les relations avec le monde économique



Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

© Ministères (SG - P. Ricard)

Les Entretiens du Trésor ont eu lieu exceptionnellement en janvier 2015 et ont eu pour thème « quelles politiques publiques pour quelles inégalités au 21^e siècle ? ». Avec des intervenants de haut niveau et devant une salle comble, cette cinquième édition a démontré que débat de fond sur des sujets techniques et succès public sont compatibles.

La réunion annuelle du réseau international

La réunion annuelle des 110 Chefs de Service économique, voit dorénavant l'organisation d'une conférence-rencontre « Bercy votre partenaire pour le monde », ouverte aux entreprises. Cette seconde édition a examiné les perspectives économiques et commerciales des grands marchés mondiaux en 2014.

Deuxième édition du dialogue économique et financier franco-chinois

Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, et MA Kai, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, ont co-présidé le 15 septembre 2014 à Bercy la seconde édition du dialogue économique et financier de haut niveau franco-chinois, événement annuel qui s'est tenu pour la première fois à Paris. Le dialogue constitue un cadre privilégié de discussions entre la France et la Chine sur l'ensemble des questions économiques et financières, en particulier sur les sujets macro-économiques et de gouvernance mondiale, sur la coopération financière et fiscale, et sur les coopérations économiques bilatérales.

Le forum Amérique et Caraïbes

Le 6^e forum Amérique et Caraïbes s'est déroulé à Bercy le 30 juin 2014. Le forum est organisé conjointement par la direction générale du Trésor, la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 500 experts et entreprises ont assisté aux débats portant sur : « Au-delà de la décennie d'or ? Logistique et infrastructures, piliers d'intégration régionale et opportunités pour le commerce mondial ».

La conférence annuelle des entrepreneurs

La 7^e Conférence annuelle des entrepreneurs, co-organisée par la DG Trésor avec la Direction générale des Entreprises (DGE) et « Les Journées de l'entrepreneur », s'est tenue à Bercy en novembre 2014 sur le thème « ETI : un défi français - Les ETI, ces inconnues créatrices d'emploi et de valeur ».

Lancement de la Fondation franco-africaine pour la croissance

Michel Sapin et Arnaud Montebourg ont officialisé en juillet 2014 à Bercy, avec Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, le lancement de la Fondation franco-africaine pour la croissance. Le principe de la fondation a été acté par le Président de la République lors du Sommet de l'Elysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique en décembre 2013.

... et académique



Sandrine Duchêne, directrice générale adjointe, chef économiste - Séminaire Fourgeaud.

© Ministères (SG - P. Bagein, P. Ricard)

Afin de partager et d'enrichir sa réflexion, la DG Trésor entretient un dialogue permanent avec les économistes au travers de ses séminaires et de ses publications.

Le « séminaire Fourgeaud » (du nom de son créateur en 1970) est le séminaire d'économie généraliste de la DG Trésor. Avec neuf séminaires en moyenne par an, il donne lieu à des partenariats sur environ un mois et demi avec une quarantaine de contributeurs par an, parmi lesquels une majorité d'intervenants extérieurs, dont de nombreux chercheurs, invités à y présenter ou discuter des travaux d'économie appliquée.

Le « séminaire Nasse » (du nom de l'ancien directeur de la Prévision et Vice-président du Conseil de la concurrence Philippe Nasse), organisé trois fois par an, consiste à présenter les points de vue d'un économiste et d'un juriste sur un sujet d'intérêt commun autour de la concurrence. Co-organisé avec l'Autorité de la concurrence, les présentations des deux intervenants sont en général suivies d'un commentaire de cas ou d'avis de l'Autorité de la concurrence en rapport avec le thème de la séance, ainsi que d'un débat avec la salle.

Le « séminaire Politiques de l'emploi, interactions de l'économique et du juridique ». Mis en place par la DG Trésor en 2010, ce séminaire a pour objectif de permettre la confrontation objective des points de vue entre économistes et juristes, et plus largement entre les acteurs intéressés à la réflexion sur les politiques d'emploi, universitaires comme praticiens. Organisé en collaboration

avec les directions du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, les sujets traités dans le cadre de ce séminaire sont discutés au sein d'un comité de pilotage, co-présidé par Jean-Luc Tavernier (économiste) et Jacques Barthélémy (juriste), réunissant une quinzaine de personnalités : institutionnels, scientifiques et praticiens de renommée internationale.

Les principales publications économiques de la DG Trésor

- les **Lettres Trésor-Éco**, qui visent à apporter un éclairage économique synthétique sur des sujets d'importance structurelle ou d'actualité. Constituées de synthèses de quatre à huit pages, ces Lettres électroniques sont élaborées par des agents de la direction générale du Trésor sous la responsabilité de cette dernière au rythme moyen d'une à deux lettres par mois. Elles font l'objet d'une traduction systématique en langue anglaise, sous la dénomination « Trésor-Economics » ;

- les **cahiers « documents de travail de la DG Trésor »**, qui présentent des études ou des travaux de recherche effectués à la direction générale du Trésor. Ces documents sont en général plus techniques et plus longs que les Lettres Trésor Éco. L'objet de leur diffusion est de susciter le débat et d'appeler un retour de la part des lecteurs avant publication ;

- la revue *Économie et Prévision*. Cette revue scientifique d'économie hébergée par la direction générale du Trésor diffuse des articles dont les auteurs, issus d'horizons très divers, sont spécialistes de méthodes quantitatives de l'économie appliquée. Certains numéros regroupent des articles portant sur un thème particulier (numéros spéciaux), d'autres abordent des sujets très divers (numéros dits de « mélanges »). Les auteurs des articles publiés dans cette revue sont seuls responsables du contenu de la publication, qui n'engage pas la direction générale du Trésor.

- les publications des *Services économiques* de la direction générale du Trésor contribuent à mieux comprendre les situations et perspectives de nos principaux partenaires étrangers et les programmes de l'Union européenne intéressant les entreprises françaises.

Signalons aussi les études et rapports d'évaluation des activités d'aide au développement publiés par l'unité d'évaluation des activités de développement, ainsi que des revues d'informations générales spécifiques telles la revue *Propriété intellectuelle et contrefaçon*, qui traite des évolutions réglementaires internationales de ce secteur. La direction générale du Trésor édite, par ailleurs, en partenariat avec le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, les *Cahiers de l'Évaluation*, dont l'objectif pédagogique est de rendre accessibles à un public aussi large que possible les enjeux de l'évaluation économique des politiques publiques.



Un engagement résolu
dans la modernisation
de l'action publique (MAP)

Une réflexion partagée
sur les enjeux économiques

 Une politique RH dynamique



Des techniques managériales innovantes

L'évaluation à 180° et 360°

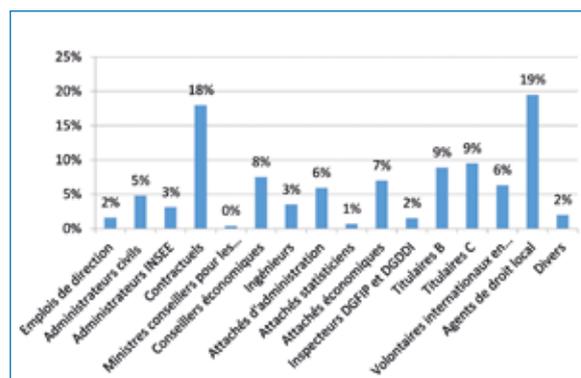
Le dispositif d'appréciation des compétences managériales et professionnelles des cadres de la DG Trésor a été reconduit pour la 4^e année consécutive. De plus, les cadres de l'administration centrale ont bénéficié d'une évaluation « par les pairs », venant compléter un exercice jusqu'à lors réservé aux seules équipes des managers évalués. Un taux de retour élevé (69 % pour les évaluations par les équipes et 81 % pour les évaluations par les pairs) a témoigné une nouvelle fois de l'intérêt suscité par cette méthode d'évaluation.

La DG Trésor, pionnière dans l'administration sur la mise en œuvre de telles évaluations, prend le temps de partager son expérience avec d'autres structures, publiques comme privées qui souhaitent développer leurs pratiques managériales. Elle a ainsi présenté ce dispositif, le 19 juin 2014, au premier salon des pratiques innovantes autour de la relation de service et du management collaboratif, organisé par le Secrétariat général des ministères économiques et financiers avec le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.



Une connaissance approfondie des ressources humaines

La DG Trésor dispose d'outils de suivi et d'analyse de ses ressources humaines, à la fois en administration centrale et dans son réseau international. Ainsi, chaque année, une revue des effectifs est réalisée afin de développer une connaissance approfondie des compétences disponibles et d'évoquer les perspectives de parcours professionnel des agents.



Une organisation en constante évolution

La diffusion de bonnes pratiques

Afin d'améliorer l'efficacité du travail, la DG Trésor a mis en place un ensemble de chartes qui définissent des modalités de travail communes à tous les agents (charte du temps, charte du bon usage de la messagerie, etc.) ou instaurent des règles de fonctionnement avec les différents interlocuteurs de la direction (charte des relations avec les cabinets ministériels, etc.).

La modernisation de l'organisation de la DG Trésor

L'année 2014 a été l'occasion pour l'ensemble des services de la DG Trésor d'établir leur plan d'action pour les deux ans à venir pour participer à la mise en œuvre des priorités gouvernementales (projets de service 2014-2015). À partir de ces outils et de réflexions dédiées, la DG Trésor a poursuivi fin 2014 sa dynamique de modernisation avec l'identification de nouveaux thèmes comme l'usage du numérique, le rayonnement de la Direction ou encore la qualité de vie au travail.

Enfin, la DG a renforcé son organisation collective grâce à la mise en place d'un système performant et centralisé de suivi de l'application des lois et de transposition des directives européennes.

Les ateliers de codéveloppement

Faisant suite aux exercices d'évaluation à 180° et 270° de l'ensemble des cadres de la Direction, des ateliers de co-développement ont été organisés par le pôle formation du bureau RH1 à l'attention des chefs de bureau. Ils ont pour objectif de renforcer les capacités managériales de l'encadrement et de parfaire l'appropriation des fondamentaux managériaux. Ces ateliers sont fondés sur l'expression des besoins recueillis auprès des chefs de bureau et consistent à résoudre en commun des situations managériales concrètes et délicates. Ils reposent sur un bref rappel des fondamentaux liés à la thématique abordée, l'identification de situations managériales difficiles et leur résolution. Deux thématiques ont été

retenues : la gestion des situations délicates d'une part et l'identification des leviers motivationnels d'autre part. Deux sessions spécifiques ont été organisées en juillet et décembre 2014. Cet accompagnement a rencontré un vif succès par son approche dynamique, concrète et la pertinence des cas pratiques.

Depuis 2013, le contenu de ces ateliers est intégré à la formation « Management des chefs de bureau (CBU) nouvellement nommés ». Ce dispositif sera reconduit en 2015 et étendu aux sous-directeurs.

Les entretiens de carrière

L'année 2014 a été l'occasion de renforcer une politique RH de proximité plus personnalisée à l'égard des agents de catégorie A, par le biais des entretiens de carrière. Plus d'une centaine d'agents ont ainsi été rencontrés pour analyser avec eux leur parcours professionnel, mettre en relief leurs expériences et leurs aptitudes, les informer, les conseiller et les accompagner dans la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel. Ces entretiens ont également constitué une occasion de faire le point sur l'environnement professionnel et les conditions de travail au sein de la direction. Ces entretiens permettent aujourd'hui à la DG d'avoir une vision plus fine des profils et des attentes des agents de catégorie A, qui sera utilement mise à profit.

Le plan de formation des B et C dans le cadre du plan d'actions : Le plan d'action RH en faveur des catégories B et C a été mis en œuvre dans son volet développement des compétences et accompagnement des assistantes. Les secrétaires-assistantes ont, tout au long de l'année, participé au cursus élaboré par la direction générale du Trésor et mis en œuvre par l'IGPDE. Des formations à l'anglais d'accueil, au développement personnel et à la communication écrite et orale ont ainsi été proposées à l'ensemble des assistantes de la DG.

Les agents de catégorie B et C disposent par ailleurs, de même que leurs collègues de catégorie A, d'outils les encourageant à présenter les examens professionnels (jurys fictifs, présentation des services etc.).

La diversité et l'égalité professionnelle à la DG Trésor : une volonté d'exemplarité

La diversité et l'égalité professionnelle sont un axe de progrès majeur de la politique RH de la DG Trésor : en ligne avec ses valeurs, elles sont un facteur de cohésion, de performance et d'enrichissement de son capital humain.

La DG a d'ailleurs pris une part active en février 2014 à la préparation et au déroulement de l'audit AFNOR en vue du renouvellement du « label diversité » attribué en 2010 pour 3 ans aux ministères économiques et financiers. La DG Trésor a été spécifiquement auditionnée par les auditeurs en février.



Parmi les initiatives prises ou développées par la Direction en 2014, on peut citer le partenariat avec l'association européenne Women In Leadership (WIL). En effet après le succès de la première édition du séminaire « Réussir au féminin dans les métiers économiques et financiers de la haute administration » programmée en 2013 dans le cadre du calendrier de l'égalité, la DG Trésor a organisé en partenariat avec l'association européenne Women In leadership (WIL) une seconde édition de cette manifestation, qui s'est tenue le 28 janvier 2015, en présence de Nathalie Loiseau, directrice de l'ENA et clôturée par Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du Numérique, auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Organisée cette fois-ci sous la forme d'ateliers, la manifestation a permis aux participants d'échanger autour de trois thématiques : la préparation d'une mobilité à l'étranger, le passage du secteur public au secteur privé, et l'organisation du temps de travail pour une amélioration de la conciliation vie personnelle-vie professionnelle.





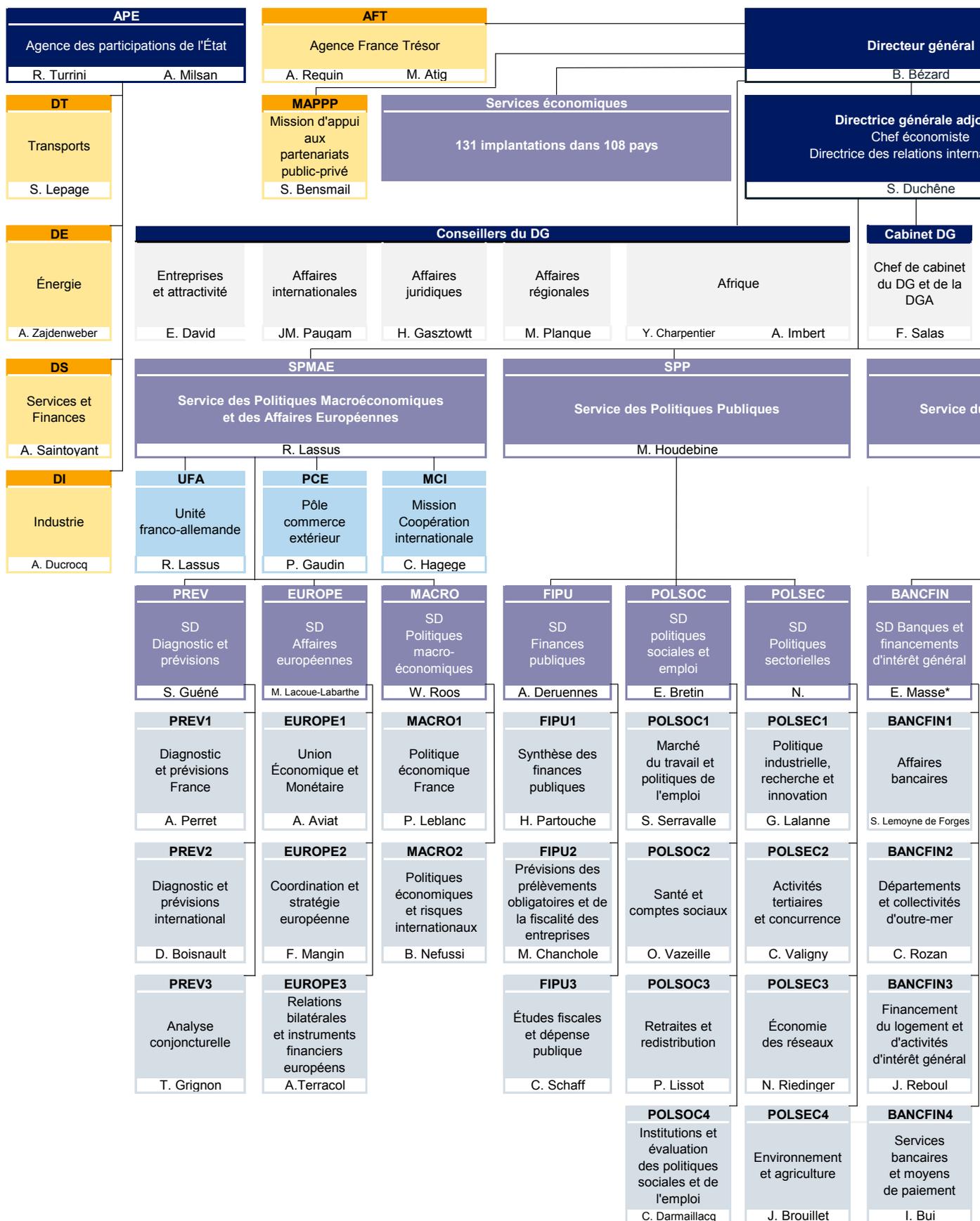
*Journée des enfants de la DG Trésor.
© Ministères (SG - D.-H. Simon)*

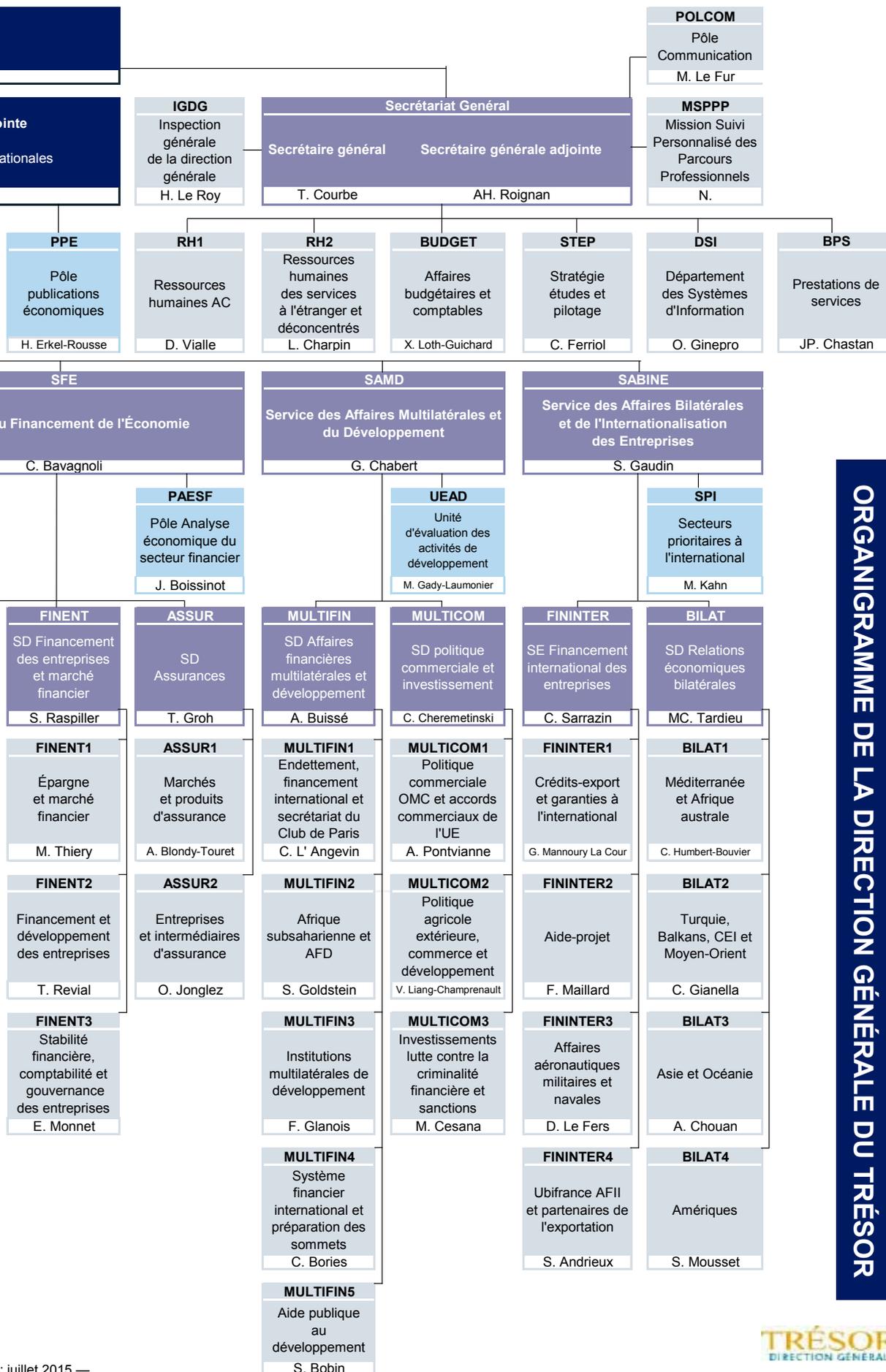
La politique de la DG Trésor en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle ne peut se résumer au seul renforcement, si nécessaire et légitime soit-il, de la place des femmes dans l'encadrement supérieur. Ainsi, la DG Trésor a noué un partenariat avec un établissement scolaire en zone éducative prioritaire (ZEP) pour assurer des actions de tutorat. Une trentaine d'agents de la DG Trésor accompagne des élèves du lycée Blanqui de Saint Ouen pour préparer l'examen d'entrée à Sciences Po, dans le cadre des conventions ZEP de l'école. Le bilan dressé en 2014 sur cette opération, depuis son initiation en 2011, fait état de 26 élèves suivis. 16 d'entre eux ont présenté le concours, pour 9 admissibles et 3 admis.

La DG se veut également en pointe dans d'autres domaines et notamment en matière de parentalité où son guide fait désormais figure d'exemple au sein des ministères économiques et financiers. Comme chaque année, cet engagement a trouvé en 2014 une parfaite illustration dans une Journée des enfants très réussie.

Annexes

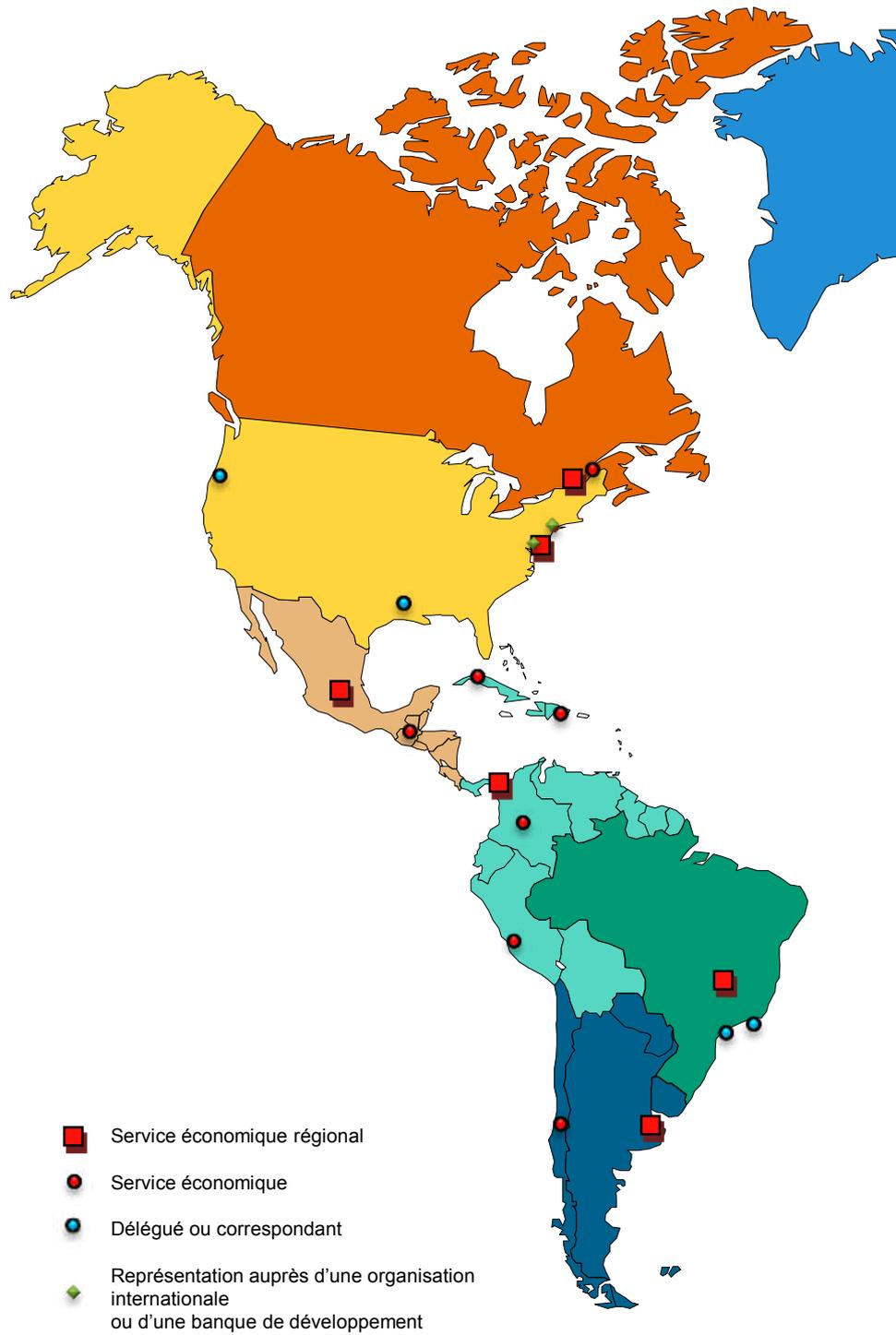
Organigramme de la direction générale du Trésor

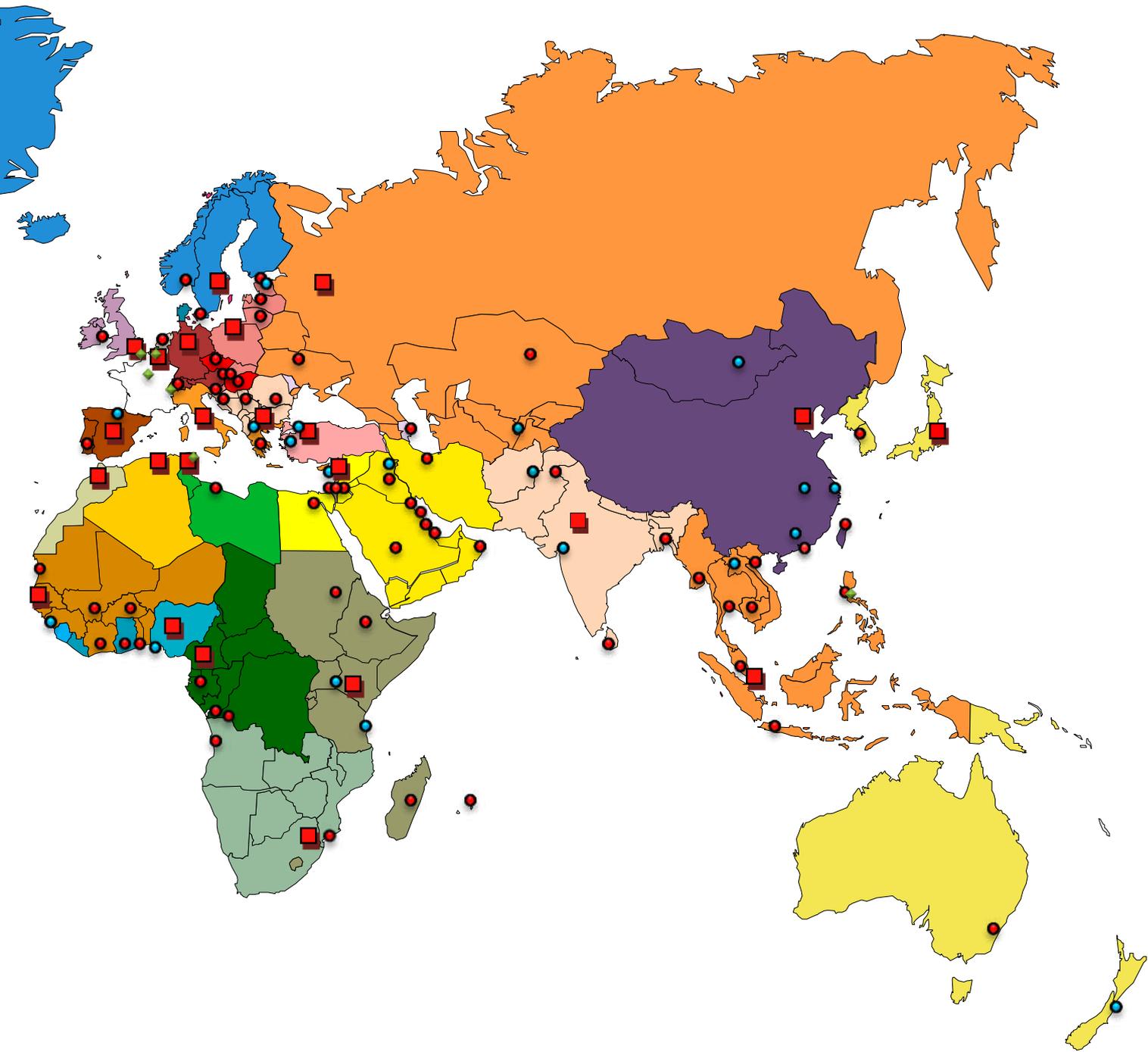




ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Cartographie du réseau international de la DG Trésor





Glossaire

| | |
|-----------------|---|
| ABE | Association bancaire pour l'euro |
| ACP | Autorité de contrôle prudentiel |
| ACPR | Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (nouvelle dénomination de l'ACP prévue par le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires). |
| AFD | Agence française de développement |
| AFT | Agence France Trésor |
| AMF | Autorité des marchés financiers |
| ANAH | Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat |
| ANI | Accord national interprofessionnel |
| APD | Aide publique au développement |
| APE | Agence des participations de l'État |
| ARF | Association des Régions de France |
| ASEAN | <i>Association of Southeast Asian Nations</i> ou Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) |
| BCE | Banque centrale européenne |
| BERD | La Banque européenne pour la reconstruction et le développement a été créée en 1991. Elle est le principal investisseur dans sa région d'opérations, qui s'étend de l'Europe centrale et de l'Ouest des Balkans à l'Asie centrale. Elle aide les pays de cette région à réussir la transition vers l'économie de marché. En 2011, la Banque a jeté les bases d'un élargissement de ses opérations à la région située au Sud et à l'Est du bassin méditerranéen (région SEMED). Le capital de la Banque est fourni par 64 pays et deux organisations intergouvernementales: la Banque européenne d'investissement et l'Union européenne. |
| BEI | Fondée en 1958, année d'entrée en vigueur du Traité de Rome, la Banque européenne d'investissement est l'institution financière des États membres de l'Union européenne et contribue à la réalisation des grands objectifs de l'UE. Le volume de ses opérations en fait la première institution financière multilatérale. Plus de 90 % de son activité est centrée sur l'Europe, mais elle est également chargée du volet financier des politiques extérieures et de développement de l'UE. |
| BPI | Banque publique d'investissement |
| BRI | Banque des règlements internationaux |
| BRICS | Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du sud |
| BTAN | Bons du Trésor à intérêts annuels. Ce sont des valeurs assimilables du Trésor d'une durée de vie initiale de deux ou cinq ans, émises par voie d'adjudication le troisième jeudi du mois, sauf en août et en décembre. |
| BTF | Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté. Ce sont des valeurs assimilables du Trésor de maturité initiale inférieure à un an. Ils sont émis tous les lundis. |
| Business France | la fusion de l'Agence française des investissements internationaux (Afi) et d'Ubifrance, l'agence française pour le développement international des entreprises, s'est concrétisée en décembre 2014 avec la publication de l'ordonnance portant fusion de ces deux agences et créant Business France. |

| | |
|---|--|
| CDC | Caisse des dépôts et consignations |
| CEAOB | Comité européen des régulateurs d'audit |
| CEN | Commission économique de la nation |
| CGI | Commissariat général à l'investissement |
| CICE | Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi |
| CII | Crédit d'impôt innovation |
| CIR | Crédit d'impôt recherche |
| CIRI | Comité Interministériel de Restructuration Industrielle |
| Comité de Bâle / Accords de Bâle / Bâle III | Au sein de la BRI, le Comité de Bâle réunit les régulateurs internationaux. Les accords de Bâle définissent et proposent des exigences prudentielles applicables aux banques. |
| C2D | Contrat de Désendettement et de Développement |
| CMFI | Comité monétaire et financier international |
| CODEFI | Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises |
| Conférence de Rio / Rio+20 | « Rio+20 » est le nom abrégé de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil en juin 2012. Vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, « Rio+20 » avait pour but de façonner de nouvelles politiques visant à promouvoir la prospérité mondiale et la protection de l'environnement. |
| CSF / FSB | Conseil de stabilité financière ou, en anglais, <i>Financial Stability Board</i> Il regroupe : - Allemagne, Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suisse, Turquie ; - six institutions financières régionales et internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque des règlements internationaux, Banque centrale européenne, Commission européenne) ; - six normalisateurs techniques internationaux (Comité de Bâle, Association internationale des contrôleurs d'assurance, Comité sur le système financier mondial, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, Comité international de normalisation comptable, Organisation internationale des commissions de valeurs). |
| CPN | Conseil de politique nucléaire |
| CRD 4 | (<i>Capital Requirements Directive</i>) 4e directive sur les fonds propres réglementaires des banques, elle transpose les accords dits de « Bâle 3 » dans la législation européenne. |
| CRR | (<i>Capital Requirements Regulation</i>) Règlement sur les fonds propres réglementaires des banques qui complète la CRD4 pour la partie non législative de la transposition en droit européen des Accords de « Bâle 3 ». |
| CSF | Comités stratégiques de filière |
| DAJ | Direction des affaires juridiques |
| DCT | Les dépositaires centraux de titres sont des infrastructures d'importance systémique pour les marchés de titres modernes. |
| DGE | Direction générale des entreprises |
| DGEC | Direction générale de l'énergie et du climat |
| Directe | Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi |

| | |
|---------------|---|
| DLF | Direction de la législation fiscale |
| DTS | Droit de tirage spécial (devise de réserve émise par le FMI et utilisée exclusivement entre le FMI et les pays) |
| Ecofin | <p>Il s'agit du Conseil des affaires économiques et financières de l'Union européenne. Il traite notamment de la coordination et de la surveillance des politiques économiques dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi des réformes structurelles, à travers la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 (anciennement, la stratégie de Lisbonne) ; • Union économique et monétaire (UEM) et Euro (questions juridiques, pratiques, internationales), notamment le suivi de la crise économique et financière ; • fiscalité ; • marchés financiers et réglementation financière ; • relations économiques et financières avec les pays tiers ; • adoption du budget de l'Union, conjointement avec le Parlement européen, sur proposition de la Commission. |
| ESS | Économie sociale et solidaire |
| ETI | Entreprise de taille intermédiaire |
| EURIBOR | Euro Inter Bank Offered Rate, indice de référence des marchés interbancaires en euro |
| Eurogroupe | L'Eurogroupe est constitué des États membres de l'Union européenne ayant adopté l'euro comme monnaie unique. Il se réunit avant chaque Ecofin. Ses missions consistent essentiellement en une concertation entre les États membres tant en matière de conjoncture économique que sur la position de la zone euro sur la scène extérieure. |
| FASJ | La Facilité Africaine de Soutien Juridique est une organisation internationale qui vise à assurer aux pays membres une meilleure protection juridique de leurs intérêts économiques et financiers. Elle facilite l'accès des pays africains aux cabinets d'avocats spécialisés ou aux conseillers juridiques, notamment dans la gestion de leur dette, la défense contre des fonds vautours et la finalisation d'accords commerciaux équitables dans le secteur des industries extractives. |
| FASEP | Fonds d'études et d'aide au secteur privé. C'est l'instrument de don à l'aide projet du ministère de l'Économie et des Finances. |
| FCPI | Fonds commun de placement dans l'innovation |
| FEADER | Fonds européen agricole pour le développement rural |
| FERDI | Fondation pour les études et recherches sur le développement international |
| FESF | Fonds européen de stabilité financière |
| FGAO | Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages |
| FIP | Fonds d'investissement de proximité |
| FMI | Fonds monétaire international |
| Forum mondial | Le Forum mondial est une enceinte multilatérale au sein de laquelle des travaux sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales sont réalisés par les membres et non-membres de l'OCDE. L'objectif principal du Forum mondial est le développement de normes de transparence et d'échange de renseignements en matière fiscale. En 2000, l'OCDE a publié une liste de paradis fiscaux et en 2002, une série de standards a été adoptée afin de pouvoir réglementer l'adhésion des États au Forum mondial tout juste créé. Depuis 2006, il produit une évaluation annuelle du cadre légal et administratif pour la transparence et l'échange d'informations dans plus de 80 juridictions. Lors du G20 de Londres en 2009, le Forum mondial a publié une liste des paradis fiscaux et a reçu le mandat du G20 de rénover ses procédures pour mener des évaluations plus approfondies. Ce Forum rénové a adopté des nouveaux standards et a commencé ses nouvelles évaluations en 2010. |

| | |
|---------|--|
| FRPC | Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance |
| FSAP | <i>Financial sector assessment program</i> , programme d'évaluation par le FMI de la qualité de la supervision financière d'un pays. |
| Gafi | Le groupe d'action financière (Gafi) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par les membres du G7. Il vise à répondre à la mondialisation du blanchiment de capitaux qui prend appui sur les technologies les plus récentes, favorables à la circulation accélérée et donc à l'opacification des flux. |
| G7 | En 1974, suite au premier choc pétrolier, une série de réunions à cinq - G5 informel - (États-Unis, Japon, France, Allemagne de l'Ouest et Royaume-Uni) est organisée à Washington. Le G5 est remplacé par un G6 avec l'ajout de l'Italie lors d'un premier sommet au château de Rambouillet en 1975, convoqué à l'initiative du Président français Valéry Giscard d'Estaing. Les six chefs d'État fondateurs du groupe s'engagent alors à se réunir annuellement, avec une présidence tournante, afin de traiter de questions économiques et financières de façon informelle. Le G6 devient rapidement le G7 avec, en 1976, l'ajout du Canada. |
| G8 | En 1997, les membres du G7 ont invité la Russie à se joindre au groupe pour tenir compte des importants changements économiques et démocratiques connus par ce pays au cours des années précédentes. Avec l'affirmation du G20 sur la scène internationale, le rôle du G8 est amené à évoluer en veillant à ce que soit préservée l'originalité de ce forum, qui permet des discussions directes et informelles entre les chefs d'État et de Gouvernement des économies les plus avancées. |
| G20 | Le G20 a été créé en décembre 1999 en réponse aux crises financières qui ont frappé les pays émergents à la fin des années 1990. Il s'agissait à l'origine de réunir une fois par an de façon informelle les ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale des pays industrialisés et des pays émergents pour faciliter la concertation internationale en matière économique. Le G20 s'est transformé fin 2008, sous l'impulsion de la France, en instance de pilotage économique, réunissant au plus haut niveau les chefs d'État et de Gouvernement du G20 et les dirigeants d'institutions multilatérales. Il est composé des membres du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni); de l'Australie; de 11 pays émergents (Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique, Russie, Turquie); de l'Union européenne. |
| HCAAM | Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie |
| HCFP | Haut Conseil des Finances Publiques |
| HCFIPS | Haut conseil du financement de la protection sociale |
| HCSF | Haut conseil de stabilité financière |
| IDE | Investissements directs étrangers |
| IFRS | Normes comptables internationales établies par l'IASB (International Accounting Standards Board). |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques |
| ISF | Impôt sur la fortune |
| LIBOR | London Inter Bank Offered Rate, indice de référence des marchés interbancaires |
| LDD | Livret de développement durable |
| LOLF | Loi organique relative aux lois de finances |
| MEDEF | Mouvement des entreprises de France |
| MES | Mécanisme européen de stabilité |
| MESF | Mécanisme européen de stabilité financière |
| Mésange | Modèle Économétrique de Simulation et d'ANalyse Générale de l'Économie. Il s'agit d'un modèle macro-économétrique trimestriel de l'économie française. |

| | |
|--------------------------|--|
| MSU | Mécanisme de surveillance unique. |
| OAT | Obligations assimilables du Trésor. Elles sont émises pour une durée allant de 7 ans à 50 ans, placées habituellement par voie d'adjudication le premier jeudi du mois, sauf en août et en décembre. |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OFCE | Observatoire français des conjonctures économiques |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMD | Les Objectifs du Millénaire pour le Développement au nombre de huit ont été adoptés en 2000 à New York par les États membres de l'ONU et les grandes organisations internationales, qui ont convenu de les atteindre pour 2015. Ils consistent à : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre les maladies, assurer un environnement humain durable, mettre en place un partenariat mondial pour le développement. |
| Omnibus | La directive Omnibus II, qui amende et complète la directive cadre Solvabilité II, intègre notamment les modifications apportées par le Traité de Lisbonne et la création de l'EIOPA (acronyme anglais pour Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles). |
| ONDAM | Objectifs nationaux des dépenses d'Assurance maladie |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONIAM | Office national d'indemnisation des accidents médicaux |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OPCVM | Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières |
| ORIAS | Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance |
| OTC | Désignation des marchés de gré à gré (« <i>over the counter</i> ») sur lesquels s'échangent des produits financiers non standardisés. |
| PAC | Politique agricole commune |
| Partenariat de Deauville | Lancé en 2011 par le G8 lors de son sommet de Deauville pour soutenir les pays arabes en transition (Tunisie, Égypte, Maroc, Jordanie et Libye), il vise à assurer le maintien de la stabilité macroéconomique et à accompagner les gouvernements sur le chemin de la transition économique. |
| PCN | Point de contact national (pour la mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales) |
| PEA | Plan d'épargne en actions |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PRIE | Plans régionaux pour l'internationalisation des entreprises |
| PMA | Pays les moins avancés |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| Point d'achèvement | Voir PPTE |
| PPP | Partenariat public-privé |

| | |
|----------------|---|
| PSTE | L'initiative « Pays Pauvres Très Endettés » est une action coordonnée de l'ensemble des acteurs financiers internationaux, y compris des institutions multilatérales, afin de ramener la dette extérieure des pays concernés à un niveau soutenable. L'éligibilité et les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative sont évalués par le FMI et la Banque mondiale. Ainsi, les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale décident si un pays remplit les conditions pour bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'initiative, étape dite du « point de décision », et la communauté internationale s'engage à fournir une annulation de dette suffisante, à une date précise appelé « point d'achèvement », pour permettre au pays d'atteindre un niveau d'endettement soutenable. |
| RESF | Rapport Economique Social et Financier |
| RSE | Responsabilité sociale et environnementale |
| R&D | Recherche et développement |
| RPE | Réserve pays émergents : instrument de prêt de l'aide projet du ministère de l'Économie qui apporte un soutien à une vingtaine de pays émergents, sous forme de prêts concessionnels avec garantie souveraine. |
| RSA | Revenu de solidarité active |
| SMIC | Salaires minimum interprofessionnel de croissance |
| SGAE | Secrétariat général aux affaires européennes |
| Solvabilité II | La directive Solvabilité II (adoptée en 2009 par le Conseil et le Parlement européens) va refondre le cadre prudentiel du secteur de l'assurance en se substituant en 2014 au régime Solvabilité I, issu de directives des années 70. Tout en maintenant un niveau élevé de protection des assurés, Solvabilité II vise à moderniser les exigences prudentielles et à harmoniser le cadre européen de l'assurance. |
| SPG | Système des Préférences Généralisées. Il permet aux pays en développement de bénéficier de droits de douane réduits à l'entrée dans l'Union européenne. |
| SVT | Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) sont des établissements financiers agréés par la DG Trésor, qui conseillent l'Agence France Trésor pour l'ensemble de ses activités sur les marchés. Ils assistent l'AFT sur sa politique d'émission et de gestion de la dette, et plus généralement sur toute question intéressant le bon fonctionnement des marchés de taux. |
| TFF | Taxe sur les transactions financières |
| TFUE | Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne |
| TIGRE | Tableau d'Inventaire des Garanties Recensées de l'État |
| TPE | Très petites entreprises |
| TSCG | Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui renforce la discipline budgétaire et la convergence économique entre les États membres. Il est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2013. |
| UE | Union européenne |
| UEM | Union économique et monétaire |
| UMAC | Union monétaire d'Afrique centrale |
| UMOA | Union monétaire Ouest-africaine |
| | L'Union monétaire d'Afrique centrale, l'Union monétaire Ouest-africaine et l'Union des Comores constituent les trois zones monétaires de la Zone franc. |
| VIA | Volontaires internationaux en administration |
| VIE | Volontariat international en entreprise |

Publications parues en 2014

Toutes les publications de la DG Trésor sont disponibles en ligne sur son site : www.tresor.economie.gouv.fr/publications-periodiques

Trésor-Eco

- N° 140 : « Pourquoi les exportations espagnoles sont-elles si dynamiques après crise ? », par Sabrina El Kasmi, Morgane Gaudiau, Erwann Kerrand et Marie-Astri Ravon (Novembre)
- N° 139 : « Quel faut-il penser de la baisse du taux de chômage aux États-Unis ? », par Guillaume Cléaud et Louis de Charsonville (Novembre)
- N° 138 : « Quel avenir pour l'industrie automobile française ? », par Stéphane Dahmani, Alexandre Gazaniol et Tanguy Rioust de Largentaye (Octobre)
- N° 137 : « Le traitement des litiges en droit du travail : constats et perspectives économiques », par Kahina Yazidi et Corinne Darmaillacq (Octobre)
- N° 136 : « L'Argentine, les vautours et la dette », par Geoffroy Cailloux (Septembre)
- N° 135 : « La situation économique mondiale à l'été 2014 : des incertitudes accrues », par Marie Albert, Flore Bouvard, Guillaume Cléaud, Samuel Delepierre, Marie Magnien (Septembre)
- N° 134 : « Comment l'évolution des coûts salariaux unitaires en France se situe-t-elle par rapport aux partenaires de la zone euro ? », par Cristian Ciornohuz et Maxime Darmet-Cucchiarini (Septembre)
- N° 133 : « Pistes pour l'instauration d'une norme de salaire minimum européenne », par Maxence Brischoux, Christophe Gouardo, Anne Jaubertie, Pierre Lissot, Thomas Lellouch et Arthur Sode (Juillet)
- N° 132 : « Une assurance chômage pour la zone euro », par Thomas Lellouch et Arthur Sode (Juin)
- N° 131 : « Le décrochage du PIB par habitant en France depuis 40 ans : pourquoi ? », par Camille Thubin (Juin)
- N° 130 : « Quel risque de déflation en zone euro ? », par Flore Bouvard, Sabrina El Kasmi, Raul Sampognaro et Amine Tazi (Juin)
- N° 129 : « La syndicalisation en France : paradoxes, enjeux et perspectives », par Marine Cheuvreux et Corinne Darmaillacq (Mai)
- N° 128 : « Demain, quelle mondialisation ? », par Arthur Sode (Mai)
- N° 127 : « Évaluation d'impact du programme public de fonds d'amorçage lancé en 1999 », par Doryane Huber, Henry Delcamp et Guillaume Ferrero (Avril)
- N° 126 : « La situation économique mondiale au printemps 2014 : plus de croissance mais de nouveaux risques », par Flore Bouvard, Samuel Delepierre et Marie Magnien (Avril)
- N° 125 : « Les enquêtes de conjoncture sont-elles toutes aussi performantes pour prévoir l'activité économique en France ? », par Stéphane Capet et Stéphanie Combes (Mars)
- N° 124 : « L'industrie : quels défis pour l'économie française ? », par Guillaume Ferrero, Alexandre Gazaniol et Guy Lalanne (Février)
- N° 123 : « Économies émergentes : vers une croissance durablement moins soutenue qu'avant crise », par Cristina Jude et Sylain Baillehache (Janvier)
- N° 122 : « Quel positionnement « hors-prix » de la France parmi les économies avancées ? », par Romain Sautard, Amine Tazi et Camille Thubin (Janvier)

Les Cahiers de la DG Trésor

- N° 3 : « Prévisions de court terme du PIB : modèles à facteurs dynamiques et non stationnarité », par Stéphanie Combes et Catherine Doz (Décembre)
- N° 2 : « Quel est l'impact des fusions/acquisitions sur les performances des entreprises rachetées ? », par Alexandre Gazaniol (Novembre)
- N° 1 : « L'activité dans les services : panorama des difficultés de mesures et apport de nouvelles méthodes de prévision », par Stéphanie Combes, Stéphane Dahmani et Élodie Lalande (Avril)

Productions éditoriales périodiques du réseau international

Quelques titres :

- Washington Wall Street Watch
Service économique régional de Washington
washington@dgtresor.gouv.fr
- Lettre économique d'Algérie
Service économique régional d'Alger
alger@dgtresor.gouv.fr
- Lettre économique Japon, Corée, Australie et Nouvelle-Zélande
Service économique régional de Tokyo
tokyo@dgtresor.gouv.fr
- Horizon ASEAN
Service économique régional de Singapour
singapour@dgtresor.gouv.fr
- Lettre mensuelle États d'Europe centrale et balte
Service économique régional de Varsovie
varsovie@dgtresor.gouv.fr
- Lettre Europe du Sud-est
Service économique régional de Sofia
sofia@dgtresor.gouv.fr
- Regards sur l'économie italienne
Service économique régional de Rome
rome@dgtresor.gouv.fr
- Lettre de veille économique de Cuba
Service économique de La Havane
lahavane@dgtresor.gouv.fr
- Veille économique hebdomadaire du Vénézuéla
Service économique de Caracas
caracas@dgtresor.gouv.fr

Conception - rédaction : DG Trésor
Conception graphique : Studio graphique SG Sircom

Le rapport annuel est aussi disponible sur
<http://www.tresor.economie.gouv.fr>

contact : tresor-communication@dgtresor.gouv.fr